

Sociograph n°50

Sociological research studies

Les colonialismes suisses Études (Vol. II)

Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
INSTITUT DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

LES COLONIALISMES SUISSES
ÉTUDES (VOL. II)

Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois
Sociograph n°50

Couverture : Souvenir de la réception à Marrakech d'Alphonse Dunant, Ministre suisse à Paris, 9 avril 1931. Source : Archives fédérales suisses, Berne, J2.230#2013/100#27*

Citation conseillée : Cattacin, Sandro et Fois, Marisa (éds.) (2020). *Les colonialismes suisses. Études* (Vol. II). Genève : Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 50).

ISBN: 978-2-940386-59-8

Publication sur Internet: www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES IMAGES	5
INTRODUCTION	7
<i>Sandro Cattacin et Marisa Fois</i>	
PARLEMENT SUISSE ET COLONISATION	11
<i>Guillaume Fernandez</i>	
FAIRE PARTIR LES SUISSES : LA PROPAGANDE DANS LES JOURNAUX SUISSES	29
<i>Safi Lashey</i>	
UNE PRÉSENCE RELIGIEUSE SUISSE EN ALGÉRIE ? LE CAS DES SŒURS DE GRANDCHAMP	43
<i>Aline Boeuf et Mariam Duruz</i>	
HISTOIRE PERSONNELLE ET FAMILIALE D'UNE SUISSE EN TUNISIE	73
<i>Marianna Colella et Yana Megbayowo</i>	
LA NOSTALGIE COLONIALE DES SUISSES D'ALGÉRIE	87
<i>Edil Mansilla et Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla</i>	
DES SUISSES ENGAGÉ·ES : ENGAGEMENT MILITANT ET SOLIDAIRE	101
<i>Margot Chauderna, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff</i>	

TABLE DES IMAGES

<i>Image 1</i> : Annonce concernant la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif - Algérie	35
<i>Image 2</i> : Annonce concernant la vente d'une propriété rurale près de Bougie - Algérie	36
<i>Image 3</i> : Annonce : institutrice diplômée - Algérie	38
<i>Image 4</i> : Sœur Renée près de sa baraque dans le bidonville d'Oued Ouchayah en 1957. Algérie, Communauté de Grandchamp	56
<i>Image 5</i> : Sœur Renée dans la cour de sa baraque avec quelques voisins dans le bidonville d'Oued Ouchayah en 1957. Algérie, Communauté de Grandchamp	60

INTRODUCTION

Sandro Cattacin et Marisa Fois

Peut-on parler d'héritage colonial dans un pays n'ayant pas possédé de colonies au sens administratif du terme ? Dans quelle mesure peut-on identifier des éléments exprimant une dimension coloniale de la présence suisse ? Comment faudrait-il en discuter et en débattre ? Pourquoi est-ce important de solliciter des réflexions sur le rôle de la Suisse et des Suisses pendant la colonisation et sur les colonialismes suisses ? En continuité avec le numéro du *Sociograph* dédié aux colonialismes suisses et aux entretiens concernant la thématique, ce volume est la deuxième étape de l'atelier de recherche du Master en Sociologie en 2018-2019¹. Le choix du pluriel pour le terme « colonialisme » n'est pas un hasard : les Suisses ont participé au partage de l'Afrique et à la colonisation de plusieurs manières.

Nous avons approfondi le sujet dans le cadre de l'atelier de recherche, pendant lequel nous nous sommes interrogé·es sur la présence suisse en Afrique du Nord, notamment en Algérie, en Tunisie et au Maroc, en contextualisant la création et le développement des communautés des Suisses à l'étranger, et sur les effets de la colonisation et de la décolonisation. Nous nous sommes entretenu·es avec des spécialistes de la question, issu·es de différents domaines pour assurer une perspective pluridisciplinaire ; nous avons dépouillé plusieurs archives ; conduit des entretiens et de

●
¹ Sandro Cattacin et Marisa Fois (éds.) (2020). *Les colonialismes suisses. Entretiens* (Vol. I). Genève : Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 49).

recherches individuelles ou en groupe ; recensé et analysé la bibliographie existante. Ce numéro propose les travaux de recherche des étudiant·es, qui se sont penché·es, durant une année, sur divers aspects des colonialismes suisses.

À travers une analyse du corpus des délibérations du Conseil des États et du Conseil National, Guillaume Fernandez reconstruit les débats parlementaires qui ont eu lieu entre 1890 et 1970 sur la question coloniale. L'article propose également un approfondissement des contenus de deux journaux romands, le *Journal de Genève* et *La Sentinelle*, afin de saisir le contexte culturel, médiatique et l'opinion publique de la période.

Safi Lashey aborde les vagues migratoires suisses vers l'Algérie en examinant les formes de propagande qui ont été utilisées au cours des XIX^e et XX^e siècles. Elle explore et analyse les méthodes de recrutement publiées dans la presse, à savoir le *Journal de Genève* et la *Gazette du Valais*.

Aline Boeuf et Mariam Duruz s'intéressent au lien existant entre la religion et la colonisation. L'article repose sur une analyse de contenu des entretiens semi-directifs menés auprès des sœurs de Grandchamp sur leur expérience en Algérie et sur leur perception de leur *présence* sur place.

Le travail de Marianna Colella et Yawa Megbayowo traite de la présence suisse en Tunisie. En particulier, elles cherchent plus largement à déceler les raisons qui ont poussé certaines familles suisses à rester en Tunisie après l'indépendance du pays.

Edil Mansilla et Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, de leur côté, s'intéressent aux Suisses d'Algérie rentrés dans la Confédération et à l'Amicale de Réfugiés et Rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse. Ils mettent en évidence les expériences vécues par les « colons suisses » lors de « l'abandon » d'une terre qui, selon leurs points de vue, « fut la leur ».

Margot Chauderna, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff décryptent le vécu de cinq individus qui sont pour

différentes raisons engagés avec le mouvement indépendantiste algérien ou avec des militants indépendantistes à travers les réseaux de soutien au Front de Libération Nationale en Suisse ou de manière isolée. Elles démontrent que l'implication des Suisses durant la guerre d'Algérie s'exprime au travers de plusieurs dimensions.

Nous tenons à remercier nos étudiant·es pour leur enthousiasme, leur contribution et leur motivation.

PARLEMENT SUISSE ET COLONISATION

Guillaume Fernandez

Le lien entre la Suisse et l'entreprise coloniale a récemment connu un (re)gain d'intérêt de la part de la communauté scientifique (Etemad, 2015 ; David et Etemad, 1996, 1998 ; Lützelshwab, 2000, 2006 ; Perrenoud, 2010 ; Minder, 2004 ; Fleury, 2002). Dans la sphère politique, bien que les représentants de la Suisse officielle ne semblent pas reconnaître ce lien², certains élus parlementaires s'interrogent sur l'implication effective de la Suisse dans le processus colonial et sa posture lors de cette période³. La réponse de la Confédération est sans appel : la Suisse n'a en aucun cas pris part à la colonisation. Dans cette recherche, nous nous intéressons aux débats parlementaires qui ont eu lieu entre 1890 et 1970 sur la question coloniale. Nous essayerons de comprendre quelle était la posture du Parlement et comment celle-ci a évolué au cours des années. Nous nous intéressons ainsi à l'évolution du discours des parlementaires sur les questions liées à la colonisation, à la façon dont elles ont été amenées et reçues.

Nous aborderons d'abord le rôle du Parlement dans le processus décisionnel à l'échelle fédérale, et son influence dans la

●
² Voir par exemple la déclaration de la présidente de la Confédération suisse, Doris Leuthard, pendant sa visite au Bénin, en 2017. Elle déclare être heureuse que la Suisse n'ait eu aucun rôle ni dans la colonisation, ni dans l'esclavage.

³ Voir les interpellations parlementaires de Josef Lang en mars 2006, ou de Peter Keller de décembre 2017, ou encore celle de Cédric Wermuth de juin 2018.

formation et l'articulation des débats publics. Nous exposerons la raison du choix de cette période historique, notre méthode de récoltes de données et leur traitement.

Viendra ensuite l'analyse des données qui s'articule autour de cinq périodes clés : la fin du XIX^e siècle, ou le questionnement du rôle de la Suisse dans l'entreprise coloniale ; 1919-1929, soit le temps de la pénurie de logements en Suisse, avec une révision de la Constitution sur l'implication de la Confédération dans les entreprises étrangères ; 1936-1938, le cas du chômage ; 1956 et l'articulation de l'aide au développement ; enfin 1965-1970, avec le questionnement du rôle de la Suisse et de l'aide au développement et de ses enjeux.

Nous commencerons par une brève explication de ces différentes périodes, en les inscrivant dans leur contexte historique plus large. L'analyse portera ensuite sur la façon dont le terme « colonisation » et ses équivalents (*colonialisme, colonies, décolonisation*) dans le sens qui leur est conféré.

POURQUOI LE PARLEMENT ?

Les études portant sur les débats parlementaires sont croissantes. Selon Laurent Olivier (2015), l'intérêt d'étudier le Parlement réside dans le fait que son rôle dans la politique est central mais que son fonctionnement reste opaque. En effet, le Parlement a le pouvoir de légiférer et ainsi de produire le cadre législatif d'un pays. Il est donc nécessaire de l'étudier davantage pour comprendre un système et ses choix en matière de politiques.

En nous intéressant au Parlement, cela pourra donc apporter un nouvel éclairage sur la question du lien entre la Suisse et la colonisation. Il y a deux raisons supplémentaires qui nous ont poussés à nous intéresser au Parlement et aux interventions parlementaires. La première est son poids institutionnel dans la politique suisse, la seconde est le rôle symbolique qui lui est attribué par la politique elle-même. Nous nous attacherons dans un premier

temps à comprendre le poids et le rôle qui lui incombe dans le processus décisionnel. Nous nous servons ici des définitions données par le dictionnaire historique de la Suisse (DHS) ⁴ ainsi que de l'étude de Pilotti (2017). Pour traiter de cette deuxième dimension nous mobilisons les théories d'Habermas (1997) sur le lien entre sphère du vécu et sphère institutionnelle – le Parlement constitue, selon nous, le lien entre ces deux sphères.

Le Parlement suisse, ou Assemblée fédérale, est composé de deux chambres à contribution égale, dont la composition est différente : le Conseil National représente proportionnellement les cantons et les partis qui les composent alors que le Conseil des États a un nombre de députés fixé à deux par canton, sauf pour les demi-cantons. Le Conseil national se veut donc davantage représentatif des opinions politiques exprimées par les citoyens suisses par leur vote cantonal.

Selon le site du DHS, le Parlement occupe une place centrale et fondamentale⁵. Plusieurs charges lui sont attribuées : il est notamment l'institution qui formalise la législation et il est également celui qui élit les conseillers fédéraux. Le Parlement représente le pouvoir législatif et des trois pouvoirs, législatif, judiciaire et exécutif, il est le seul à avoir un impact sur les deux autres (Pilotti, 2017). Institutionnellement, il représente donc un acteur clé, même si dans la pratique son poids est relatif, comparé à certains parlements d'autres pays.

De manière très synthétisée, le monde vécu est, pour Habermas, l'équivalent des intérêts et des considérations des citoyens qui prennent forme dans l'espace public. La sphère institutionnelle est l'organe qui va formaliser ces intérêts pour aboutir à des lois. Le cheminement typique tel que décrit par Habermas est le suivant : les citoyens vont se réunir pour discuter de problèmes qu'ils jugent importants ; la discussion va ensuite mener à un consensus qui va

●
⁴ Voir, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10082.php>.

⁵ Voir DHS, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/010082/2009-12-01/#HEvolutionenSuisse>.

remonter jusqu'à la sphère institutionnelle incarnée par l'État. Dans la théorie habermassienne de la démocratie délibérative, le Parlement peut représenter une de ces formes de regroupement citoyen. En effet, en Suisse, le Conseil National est considéré comme représentant des intérêts du peuple. Les problèmes articulés par le monde vécu, disons de premier ordre, sont donc discutés au sein de l'Assemblée fédérale. Les Parlementaires peuvent ainsi articuler les intérêts des citoyens pour les rendre acceptables et formalisables par l'État. Pour revenir au DHS, nous pouvons constater que le rôle officiel du Parlement coïncide avec sa fonction attribuée par Habermas dans sa théorie de la démocratie délibérative.

« Du fait que les parlementaires relaient et introduisent dans le processus de décision (fonction d'initiative) les points de vue de partis et d'organisations défendant des intérêts économiques et sociaux, le Parlement remplit une fonction politique centrale d'articulation et de communication. Dans le système suisse de concordance, le compromis résultant des débats parlementaires est censé exprimer non seulement l'opinion de la majorité des conseillers, mais un équilibre des intérêts aussi large que possible »⁶.

Ajoutons encore que les Parlementaires ne sont pas de simples citoyens et que ceux-ci sont élus pour représenter les intérêts du peuple. Leurs prises de paroles ne sont pas exemptes de stratégie et chacune d'elles correspond à une affirmation forte de l'identité perçue des Parlementaires.

L'étude du Parlement suisse et plus précisément des interventions et débats parlementaires de 1890 à 1970 nous permet alors de mieux comprendre l'implication officielle de la Suisse et le rapport des élus, et, par extension, des citoyen·nes suisses, à l'entreprise coloniale.

●
⁶ Voir, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10082.php>, chapitre 3 « fonctions des parlements suisses ».

MÉTHODOLOGIE

Pour traiter des débats parlementaires sur la question de l'implication de la Suisse dans l'entreprise coloniale, nous avons réuni un corpus des délibérations retranscrites sur le sujet. Les données proviennent du Conseil des États et du Conseil National. En Suisse, nous avons la chance que celles-ci aient été numérisées et soient ainsi disponibles sur le site du Parlement suisse et des archives fédérales⁷. Nous avons donc lancé différents mots – *colonisation(s)*, *décolonisation(s)*, *colonialisme(s)*, *colonie(s)* – dans le moteur de recherche, et nous avons trié les résultats par degré de pertinence et par ordre chronologique. L'opération a été réalisée plusieurs fois, à différents moments entre janvier 2019 et mai 2019, pour nous assurer une certaine exhaustivité. Notre corpus est donc constitué de 28 interventions. La première période retenue comporte 4 interventions ; la deuxième 7 ; la troisième période 6 ; la quatrième période en comporte 4 ; enfin la dernière période retenue en comporte 3. Les 6 interventions restantes sont relatives à une période plus récente et s'interrogent également sur l'implication de la Suisse dans la colonisation. Ces dernières ne seront pas dûment analysées dans ce travail mais elles ont constitué un point de départ et ont servi à comprendre le contexte actuel. Ces données ne représentent pas l'ensemble des déclarations parlementaires – en lançant le moteur de recherches, nous arrivons à des milliers de résultats. Ces 28 interventions n'ont aucune prétention à l'exhaustivité mais elles sont, selon nous, celles qui résument le mieux les différentes périodes.

Une fois ce corpus réuni, nous avons procédé à une analyse de contenu, tout d'abord sur l'ensemble des données, pour saisir les tendances générales et pour pouvoir identifier les périodes retenues, puis par période pour comprendre les logiques de chacune d'elles.

●
⁷ Disponibles sur : <http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/index.htm>
également sur : <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch>.

Nous avons également analysé les contenus de deux journaux romands, le *Journal de Genève* et *La Sentinelle*, afin de saisir le contexte culturel, médiatique et l'opinion publique des différentes périodes. Pour le *Journal de Genève* 70 articles ont été retenus ; pour *La Sentinelle*, 57. Pour ces journaux nous avons également la chance de trouver leurs articles numérisés et ceux-ci sont ainsi disponibles sur leurs différents sites internet⁸. Le choix de ces journaux a été fait en raison de leurs positionnements idéologiques : le *Journal de Genève* est un journal *mainstream*, qui se veut de centre droit, et *La Sentinelle* est un journal socialiste. Ils nous permettent ainsi d'avoir une idée des différentes opinions sur les contextes retenus.

Le procédé pour la récolte de données a été le même que pour les débats parlementaires : nous avons procédé à une recherche dans les différents moteurs de recherche et nous avons retenu les articles les plus pertinents, selon nous, parce qu'ils synthétisent le mieux les clivages de l'époque.

Le choix de la période de 1890 à 1970 a deux raisons. Tout d'abord pour la limite inférieure, la numérisation des documents ne permet pas de remonter avant 1890. Nous voulions procéder à une analyse à partir de 1870 mais cela n'a, pour cette raison, pas été possible. 1890 a tout de même un sens du fait qu'une révision de la Constitution a été entreprise à cette période. 1890 coïncide également avec le questionnement de la Suisse sur l'enjeu de la colonisation et son rôle. La limite supérieure de 1970 a été choisie, car elle se situe presque à la fin du processus de décolonisation et reste ainsi dans l'actualité de la colonisation. Une période plus tardive n'aurait pas été pertinente du fait que la période coloniale aurait été un souvenir trop lointain pour être discutée au sein du Parlement et, en même temps, paradoxalement, pas assez lointain pour permettre une certaine réflexivité, et un retour sur la question.

●
⁸ Pour le *Journal de Genève* : <https://www.letempsarchives.ch> et pour *La Sentinelle* : <https://www.e-newspaperarchives.ch/>.

RÉSULTATS

L'analyse se déroule en deux parties : tout d'abord nous allons décrire les différentes périodes retenues. Nous analyserons ensuite le corpus retenu sous l'angle de l'évolution de l'emploi du terme colonisation et de son acceptation dans l'arène politique. Nous regarderons dans quelles mesures et pour quelles raisons il est utilisé, cela en fonction du contexte, en les mettant en perspective avec ce qui a pu être écrit dans la presse et en nous référant au document *La Constitution fédérale en chantier* (Arlettaz et al., 1998), qui décrit les différentes évolutions historiques de l'élaboration de la Constitution suisse.

DESCRIPTION DES PÉRIODES RETENUES

La description du contexte de ces différentes périodes se base à la fois sur ce qui est trouvé dans la presse et sur des références scientifiques.

1848 marque la création de l'État fédéral et, avec, de la Suisse dans la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Cette création voit ainsi la formalisation de la première Constitution qui posera les bases du système politique suisse. Les grandes lignes sont aujourd'hui toujours les mêmes. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, cette première Constitution reste inchangée⁹. Dès lors des questionnements sur le rôle de la Suisse, notamment sur le plan international, surgissent. Des citoyens de la Suisse officielle – ou du moins celle qui est reconnue aujourd'hui par les autorités politiques comme telle – multiplient les entreprises économiques à l'étranger et elle voit apparaître la nécessité de prendre position sur ces entreprises.

La période de 1919 à 1929 marque un temps de pénurie de logements. L'offre d'habitation ne correspond plus à la demande des citoyens suisses. Le Parlement cherche donc une solution viable. Une des propositions est ainsi d'encourager l'émigration et



⁹ <https://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9801.php>.

l'établissement des Suisses à l'étranger. Dans un deuxième temps, certains Parlementaires s'interrogent sur le bon fondement des lois votées en faveur de l'encouragement à l'émigration. En effet, celui-ci est ici perçu comme fallacieux, voire dangereux, au vu des dérives de nature extrémiste que certaines agences d'émigration ont pu faire subir aux Suisses quittant le pays. Ainsi, une proposition de revoir la législation relative à l'émigration encouragée est demandée.

La troisième période allant de 1936 à 1938 est marquée par une vague de chômage au sein des agriculteurs suisses, entre autres. Les espaces à cultiver en Suisse se faisant de plus en plus rares, cette période a ainsi vu une forte vague d'émigration (Lobsiger, 1946). Cette tendance a également été suivie par les professions libérales qui ont vu dans les terres d'outre-mer des possibilités d'emplois (Lobsiger, 1946).

La quatrième période se réfère à la période de la décolonisation. La Suisse veut alors prendre une place de premier plan dans l'aide humanitaire et le développement des pays devenus indépendants (Perrenoud, 2010). La Suisse va ainsi jouer de sa neutralité pour justifier ce rôle de leader (Widmer, 2015).

Enfin, la dernière période retenue va de 1965 à 1970. Cela fait quasiment 10 ans que la colonisation est « terminée » et que l'aide au développement a été entreprise par la Suisse. Malgré une bonne volonté apparente, certains, dont Ziegler (1976), s'interrogent sur les fondements de cette aide.

ÉVOLUTION DU MOT COLONISATION ET CONTEXTE D'ÉNONCIATION

Dans cette partie nous allons nous intéresser à la façon dont le terme « colonisation » et ses dérivés – *colonie*, *colonialisme*, *décolonisation* – évoluent dans leurs significations et dans leur acceptation au sein de l'arène fédérale.

FIN DU XIX^E SIÈCLE, OÙ LE QUESTIONNEMENT DU RÔLE DE LA SUISSE

Dans ce contexte de définition du rôle de la Suisse, comme décrit dans le chapitre précédent, la colonisation et l'émigration sont traitées sous l'angle de la liberté d'entreprendre. L'État suisse doit-il avoir son mot à dire, ou les entreprises économiques doivent-elles suivre le principe libéral et le droit d'entreprendre doit-il être laissé aux citoyens ? La question est de savoir si l'implication des entreprises coloniales concerne la Confédération ou non.

Le Parlementaire Joos propose à la fin du XIX^e siècle que toute entreprise coloniale et d'émigration soit encadrée sur le plan législatif et que ce soit du ressort de la Confédération d'en décider :

« Les prescriptions concernant l'émigration dans des pays d'outre-mer et la colonisation sont soumises à la surveillance et à la législation fédérales ». (Archives fédérales suisses (AFS), Objet 1894_003, p. 585)

Cette proposition n'est cependant pas suivie par tous les Parlementaires, certains voyant en la colonisation une forme de choix personnel d'entreprendre. Ce choix de laisser la liberté d'entreprendre ne signifie pas forcément que la Suisse refuse toute implication dans les entreprises coloniales. Les Parlementaires nuancent sur la forme que celle-ci peut prendre. La Confédération souhaite tout de même développer un fond de subvention pour aider les entreprises coloniales :

« L'organisation d'entreprises de colonisation n'entraîne pas nécessairement une révision constitutionnelle. La Confédération peut y participer par des subventions, qui ne seraient qu'un simple placement de fonds pour lequel le conseil fédéral pourrait se contenter d'un arrêté des Chambres. Il ne serait donc en aucun cas nécessaire de mettre en mouvement tout l'appareil de la révision pour cet objet ». (AFS, Objet 1894_003, p. 589)

De plus, il semble que certains Parlementaires soient méfiants quant aux implications pour la Suisse d'être officiellement liée à la

colonisation. En effet, certains ne veulent pas que la Suisse soit perçue comme une puissance coloniale, au risque d'entacher son image. Il en ressort également que les entreprises coloniales relèvent de la décision individuelle et du droit d'entreprendre :

« Nous ne voulons pas que la Suisse aille exercer sa souveraineté dans des colonies lointaines, ou engager sa responsabilité, intervenir dans des affaires privées et nous créer une source certaine de contestations et de conflits de toute nature ». (AFS, Objet 1894_003, p. 654)

Nous pouvons également constater qu'il y a déjà une réflexion sur les dangers pour l'image de la Suisse d'être assimilée à la colonisation. La colonisation est perçue comme un fait. Elle va de soi et le phénomène n'est pas remis en cause. Elle participe au développement de l'Europe. Malgré cela, les élus semblent aborder le phénomène avec une certaine méfiance. Plus que de la remettre en cause, la Suisse ne souhaite pas interférer dans les affaires privées de ses citoyens. Les intérêts économiques semblent être la principale préoccupation. La Suisse ne veut également pas se confronter à d'autres pays coloniaux. Or en laissant le libre choix d'entreprendre, la Suisse ne peut pas être accusée de « marcher sur les plates-bandes » des autres puissances coloniales.

La colonisation est donc perçue comme un bien pour l'économie du pays, mais pas forcément pour son image. Elle est ainsi un enjeu géopolitique, voire diplomatique. Cela peut nous rappeler le concept d'impérialisme oblique, développé par Etemad¹⁰ : faire du business dans le sillon des puissances coloniales, pour ne pas en subir les coûts.

●
¹⁰ Voir notamment, l'entretien avec Bouda Etemad dans Sandro Cattacin et Marisa Fois (éds.) (2020). *Les colonialismes suisses. Entretiens* (Vol. I). Genève : Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 49).

1919-1929, LA COLONISATION CONTRE LA PÉNURIE DE LOYERS

En 1919-1920, il y a une demande de révision de la Constitution, allant de pair avec une crise du logement et de pauvreté. Les Parlementaires interpellent le Conseil Fédéral pour que celui-ci mette en place une politique d'émigration et de colonisation qui puisse y répondre :

« Le Conseil fédéral est invité : 1. à faire constater sans retard les causes et l'importance de la pénurie de logements en Suisse ; 2. à présenter sans retard un rapport et des propositions sur les moyens de remédier à cette pénurie et sur l'adoption d'une politique fédérale de colonisation ». (AFS, Objet 959, p. 373)

La colonisation intervient comme solution à ce problème. Elle a en ce sens une connotation positive. Elle devient alors un instrument politique. Le Parlement souhaite même l'institutionnaliser en mettant en place une politique officielle. Il y a ici un basculement du sens de la colonisation d'une liberté individuelle d'entreprendre vers une forme d'outil du bien commun. La colonisation devient ainsi un moyen d'améliorer le quotidien des citoyens suisses en situation précaire.

Dix ans plus tard, le Parlement se questionne sur la manière dont ces mesures d'accompagnement à la colonisation liée aux pénuries de logements servent effectivement aux citoyens suisses. Il y est vu une forme de dérive et les Parlementaires demandent à la Confédération d'avoir plus d'emprise sur les entreprises coloniales. Il y est répondu que la loi en matière de politique d'émigration et de colonisation confère déjà suffisamment de pouvoir à la Confédération :

« Enfin, la loi a prévu les possibilités de la colonisation ; seulement elle a soumis les personnes qui organisent des colonisations à l'approbation de l'autorité fédérale. Il n'est pas possible en effet d'établir un projet de colonisation, de faire de la propagande pour lui, sans que l'autorité

fédérale se soit déclarée d'accord ». (AFS, Objet 2270, p. 311)

La colonisation n'est donc pas remise en cause comme instrument politique et comme réponse à un problème social. La Confédération reste l'organe de surveillance principal mais la manière dont les entreprises sont constituées reste du ressort individuel. La Suisse officielle suit sa ligne directrice : une implication de manière oblique. La colonisation reste une solution perçue comme positive, en revanche l'idée que la Confédération participe explicitement est balayée. La Confédération garde cependant la responsabilité de l'encadrement de la colonisation afin d'éviter de plonger les citoyens suisses dans des situations de précarités plus élevées que sur le territoire helvétique.

1936-1938, LA COLONISATION CONTRE LE CHÔMAGE

La troisième période est plus ou moins similaire à la deuxième dans le sens où la colonisation répond à une nécessité, ici le chômage. La Suisse traverse une crise du travail et l'offre de travail du territoire suisse ne semble pas pouvoir répondre à la demande. Il faut donc trouver une solution politique et la colonisation est de nouveau envisagée. Elle prend une fois de plus la forme d'un instrument politique et de soutien à la politique d'émigration de la Confédération.

Une nuance apparaît cependant : la colonisation et l'émigration ne sont pas vues comme étant les meilleures solutions. Une mise en garde quant aux difficultés auxquelles les colons peuvent être confrontés émerge. La colonisation individuelle, tout comme la colonisation collective – perçue cependant comme étant une extension de la colonisation individuelle – ne doit en ce sens pas être encouragée mais accompagnée dans le cas où un citoyen suisse se verrait forcé d'émigrer, au vu de sa situation économique. La colonisation prend ici une connotation négative, non pas dans son impact sur les populations autochtones, mais dans son impact sur

les citoyens suisses, qui quittent un confort assuré en Suisse pour trouver un confort qui n'est pas équivalent, en outre-mer :

« Nous avons atteint en Suisse un niveau de vie tel que, presque toujours, l'émigrant qui sort de Suisse pour aller dans un autre pays, et surtout s'il s'agit de pays d'outre-mer, descend dans le niveau de la vie, c'est-à-dire qu'il doit se résigner à des conditions de vie qui ne sont pas les conditions normales de chez nous. [...] Il est donc impossible que nous imaginions jamais de faire une politique de l'émigration qui consisterait à encourager l'émigration, à pousser à l'émigration, à éveiller chez l'émigrant des espoirs fallacieux ». (AFS, Objet 3392, p. 295)

Il est aussi intéressant de signaler la description d'un colon « type » selon ce Parlementaire :

« En premier lieu, il faut au colon des qualités de physiques, la santé et la jeunesse. C'est peine perdue que d'envoyer aux colonies des êtres malingres, usés ou alcooliques que le climat intertropical aura vite dévorés. Le colon doit être vigoureux et résistant. L'âge du futur colon doit être pris en grande considération. Pour aller aux colonies, il ne faut être ni trop jeune ni trop vieux. Trop jeune, le colon n'a pas l'autorité et l'expérience des affaires nécessaires pour diriger une entreprise et réussir. Trop vieux, il se pliera difficilement à une vie nouvelle, il ne pourra plus s'acclimater. Il faut ensuite au colon de sérieuses qualités morales. Ne doit-il pas lutter contre l'ennui qui naît de l'isolement, résister au découragement qu'engendrent les premiers obstacles, avoir la force de caractère nécessaire pour maîtriser ses passions et suivre les règles de l'hygiène ? [...] L'énergie, l'activité, la patience, le sang-froid sont des qualités nécessaires aux colonies plus encore qu'en Europe. En troisième lieu, le colon doit avoir des connaissances variées. Il lui faut connaître un peu tous les métiers, être capable de se tirer d'affaire lui-même sans le secours d'autrui ». (AFS, Objet 3392, p. 1103)

Dans cette période bien que la colonisation continue d'être perçue comme une solution politique à des enjeux économiques, certaines réserves commencent à émerger. La colonisation ne semble plus aussi bien perçue. Bien qu'elle ne soit pas remise en cause dans ses conséquences symboliques, elle n'est plus une solution sans contrepartie. Une certaine méfiance s'installe donc.

LA DÉCOLONISATION ET L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La quatrième période correspond à la phase globale de décolonisation. Celle-ci marque un réel tournant dans le sens qui est attribué à la colonisation. Alors que jusqu'à présent elle a été une solution, plus ou moins discutée, à des enjeux sociaux, elle est ici vue comme un échec, voire comme une des causes des perceptions négatives des anciens pays colonisés à l'égard des anciennes puissances coloniales. Le colonialisme est perçu comme une pratique d'un autre temps et un outil de domination. Il est la cause de torts profonds et structurels. Les échanges parlementaires témoignent de cette évolution :

« Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que [le colonialisme], dans son ensemble, sous sa forme traditionnelle, est dépassé, qu'il n'a pas réussi à résoudre certains problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui aux pays qui étaient des colonies et sont devenus indépendants, et qu'il a laissé aux peuples de ces pays le sentiment amer qu'ils ont été exploités, ainsi qu'une grande méfiance à l'égard des pays par lesquels ils étaient dominés ». (AFS, Objet 7161, p. 273)

Ou encore :

« La tâche est complexe, elle est malaisée, elle est aggravée par toutes sortes de difficultés psychologiques et politiques issues du colonialisme, par la susceptibilité, combien compréhensible, de pays qui viennent de reconquérir leur indépendance et qui devraient maintenant être aidés

par ceux-là mêmes qui pendant des siècles les ont privés de cette indépendance ». (AFS, Objet 7161, p. 271)

L'aide au développement est alors perçue comme un remède, ou du moins comme une contrepartie minimale aux torts causés par le colonialisme. La Suisse semble décidée à prendre une place de premier ordre en étant leader dans la question. Sa neutralité et son rôle officieux dans la colonisation lui offrent ainsi une possibilité de rayonner sur le plan international :

« Nous nous réclamons non seulement de la neutralité mais de la solidarité et, de ce fait, nous sommes moralement engagés, car si notre solidarité n'est pas active, agissante, généreuse, elle n'est qu'un vain mot [...]. Je le répète, je suis convaincu que l'aide aux pays sous-développés sera l'une des pièces maîtresses de notre politique étrangère au cours de ces prochaines années ». (AFS, Objet 7161, p. 273)

Cette quatrième période a donc ceci d'intéressant que la colonisation prend un sens négatif plus explicite que dans les dernières périodes. La Suisse dénonce ce moment de l'histoire en révélant les conséquences qu'il a pu avoir pour les pays anciennement colonisés. La Suisse peut ainsi utiliser ses choix stratégiques des dernières années en faisant valoir le fait que la Confédération n'était pas officiellement engagée dans une démarche coloniale. Elle pointe du doigt les anciennes puissances colonisatrices tout en se cachant derrière celles-ci.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, UNE NOUVELLE FORME DE COLONIALISME

Dans cette cinquième période, l'aide au développement est remise en cause. Environ dix ans après que la Suisse a commencé à développer un fonds d'aide aux pays dits en développement, le bon fondement d'une telle démarche semble être remis en cause. En effet, celui-ci est perçu comme une nouvelle forme de colonialisme et de perpétuation du lien de dépendance entre puissance

européenne et anciens pays colonisés. La Suisse jouerait donc le rôle de puissance coloniale en se réfugiant derrière une fausse bienveillance. Jean Ziegler est celui qui défend cette perspective :

« Pour notre part, il est évident que ce genre d'investissements n'a absolument rien à voir avec l'aide réelle au tiers-monde. C'est une forme à peine déguisée d'impérialisme et de néo-colonialisme. [...] En d'autres termes, la situation de notre pays est comparable à celle d'un pays colonialiste ; parce que les travailleurs étrangers dépendent de nous, nous les exploitons ». (AFS, Objet 10365, p. 996)

Pour les autres Parlementaires, le lien entre la colonisation et la Suisse est tabou et ne devrait en aucun cas être fait. La colonisation est perçue comme un méfait de l'histoire et la Suisse ne doit en ce sens pas être assimilée à cette période. La connotation négative attribuée au colonialisme s'est cristallisée et s'est renforcée. Elle devient un consensus. C'est notamment pour cette raison que le fait d'associer la « Suisse » au terme « colonialisme » est aussi mal perçu. Le terme de colonialisme, ainsi utilisé comme analogie en l'appliquant à l'aide au développement, permet de transmettre une idée forte, le colonialisme étant à présent un mal reconnu.

CONCLUSION

Nous avons pu voir au travers des différentes périodes retenues l'évolution de l'emploi du terme colonisation, et les significations auxquelles il renvoie. Tout d'abord considéré sous un angle économique, le colonialisme s'est vite retrouvé à devenir un instrument politique, sous enjeu géopolitique et diplomatique. Alors que celui-ci n'était pas perçu négativement, malgré certaine réticence par moment, ce n'est qu'à partir de la phase de décolonisation qu'il semble émerger un certain consensus quant à ses implications néfastes pour les anciens pays colonisés. Dès lors, le terme colonisation a de plus en plus été perçu comme une horreur et comme une erreur de l'histoire qu'il faille réparer.

La question coloniale n'apparaît cependant pas comme étant un enjeu central pour la politique suisse. En effet, les interventions parlementaires qui ont pour sujet la colonisation sont d'une proportion très faible. Bien que la colonisation se soit étendue sur des siècles, le sujet n'a été discuté dans les débats qu'à certaines périodes spécifiques, pour des raisons précises.

Nous avons cependant pu constater que, très vite, la Suisse officielle s'est interrogée sur son rôle et a identifié les risques futurs pour son image. Peut-on alors dire que la Suisse n'a effectivement aucun passé colonial ? Au vu des différentes interventions parlementaires, il est difficile de l'accepter. En effet, nous avons vu que la colonisation a été un instrument pour parer à certains enjeux économiques, politiques et sociaux. La Confédération a ainsi eu, durant cette période, le rôle d'assurer que les entreprises individuelles soient bien menées. Bien qu'elle ne les ait pas encouragées, elle était tout de même garante d'un certain cadre.

BIBLIOGRAPHIE

Arlettaz, Sylvie et al. (1998). *La Constitution fédérale en chantier : commentaires et inventaire des sources de l'histoire de la Constitution fédérale 1848-1998*. Berne : Archives fédérales.

Cattacin, Sandro et Marisa Fois (éds.) (2020). *Les colonialismes suisses. Entretiens* (Vol. I). Genève : Université de Genève (Sociograph - Sociological Research Studies, 49).

David, Thomas et Bouda Etemad (1996). « L'expansion économique de la Suisse en outre-mer (XIXe-XXe siècles) : un état de la question. » *Revue suisse d'histoire* 46 : 226-231.

David, Thomas et Bouda Etemad (1998). « Un impérialisme suisse ? Introduction. » *Traverse, Revue d'histoire* 5 (2) : 7-16.

Etemad, Bouda (2015). « Empires coloniaux : essai d'un bilan global » dans Testot, Laurent (éd.). *Histoire globale. Un nouveau regard sur le monde*, Paris : Editions Sciences Humaines, p. 59-66.

Fleury, Antoine (2002). « Politique étrangère et colonies suisses. Les Suisses de l'étranger au XXème siècle. » *Etudes et sources* 28 : 15-33.

Habermas, Jürgen (1997). *Droit et démocratie*. Paris : Gallimard.

Lobsiger, Georges (1946). « L'émigration de Suisse pour outre-mer de 1887 à 1938. » *Le Globe. Revue genevoise de géographie* 85 : 31-62.

Lützelshwab, Claude (2000). « La Compagnie genevoise des Colonies suisses. De Sétif (Algérie) et les innovations agricoles de son directeur Gottlieb Ryf (1884-1903), révélatrices des mutations sociales de l'Algérie coloniale. » *Outre-Mers. Revue d'histoire* 87(328-329) : 185-207.

Lützelshwab, Claude (2006). *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956) : un cas de colonisation privée en Algérie*, Bern : Peter Lang.

Minder, Patrick (2004). « La construction du colonisé dans une métropole sans empire : le cas de la Suisse (1880-1939) », dans Bancel, Nicolas et al. (éds.). *Zoos humains*, Paris : La Découverte Poche/Sciences humaines et sociales, p. 227-234.

Olivier, Laurent (2015). « Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales. » *Civitas Europa* 34 : 319-323.

Perrenoud, Marc (2010). « Les relations de la Suisse avec l'Afrique lors de la décolonisation et des débuts de la coopération au développement. » *Revue internationale de politique de développement* 1 : 81-98.

Pilotti, Andrea (2017). *Entre démocratisation et professionnalisation : le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016*, Genève et Zurich : Seismo.

Taylor, Sthepanie (2013). *What is discourse analysis?* London & New York : Bloomsbury.

Widmer, Sabina (2015) « D'une « neutralité abstentionniste » à une solidarité instrumentalisée : l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et le Mozambique. » *Relations internationales* (3)163 : 81-94.

Ziegler, Jean (1976). *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris : Éditions du Seuil.

Archives consultées

Archives fédérales suisses (AFS). Publications officielles numérisées : Objet 959 ; 1894 ; 2270 ; 3392 ; 7161 ; 10365.

Archives presse : *Journal de Genève* et *La Sentinelle*.

FAIRE PARTIR LES SUISSES : LA PROPAGANDE DANS LES JOURNAUX SUISSES

Safi Lashey

Les contrecoups de l'ère coloniale se font sentir dans les fibres de la société mondiale contemporaine. Plus des trois quarts des habitants de la planète ont un lien avec le colonialisme, que ce soit en tant que nation colonisée ou en tant que colonisateurs. Lorsque l'on discute des pratiques du colonialisme, il s'agit notamment d'anciennes puissances comme la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et la France. Chacune de ces nations a fait l'objet de discussions et d'études sur leur rôle dans la pérennisation du système colonial. La colonisation de peuplement permettait aux pays sans colonies d'avoir accès à de nouvelles terres et d'affirmer une position aux côtés des grandes puissances.

Un exemple d'un pays qui a agi de cette manière est la Suisse. Le « mythe » qui entoure la Suisse est celui de l'harmonie, de la neutralité, de l'humanisme. Comme le note l'historien Marc Perrenoud,

« quand on regarde l'histoire suisse, déjà au XIX^e siècle, et même avant, on voit que la Suisse est connectée avec le reste du monde de manière très importante. D'où l'importance d'étudier comment la Suisse et les Suisses ont joué un rôle dans la colonisation »¹¹.

●
¹¹ Entretien avec Marc Perrenoud, 24.10.2018.

Cette implication est à la base de cette étude, qui a pour but d'analyser le cas de la Suisse et de son engagement dans l'Algérie coloniale. Nous aborderons les vagues migratoires vers l'Algérie en examinant les formes de propagande qui ont été utilisées au cours des XIX^e et XX^e siècles.

L'ALGÉRIE COLONIALE ET LE PROJET DE PEUPEMENT

1830 marqua le début de l'Algérie coloniale française. L'Algérie pour la France était conçue non pas comme colonie typique, mais comme sa province.

En réfléchissant à ce qu'il convenait de faire en Algérie, les économistes et les élites politiques se donnaient très souvent comme modèles les colonies fondées par les Grecs et les Romains ou encore par les Britanniques en Amérique du Nord. Ces références impliquaient des groupes de familles migrantes installées de façon permanente sur des territoires conquis ou inhabités (Sessions, 2010, pp. 63-64). Pour réaliser le rêve d'un grand nouvel empire, et pour assurer son succès, les Français avaient besoin d'une vague importante en provenance du continent européen. Contrairement aux colonies américaines, « les structures d'accueil [en Algérie] se limitaient à quelques initiatives privées, subventionnées éventuellement par les municipalités » (Vermeren, 2014).

Les premiers colons étaient français. Ils ont été envoyés en Algérie dans le but de créer une colonie agricole. En Europe, « [l]e sentiment de crise imminent, de menace pour l'ordre social causée par les effets combinés de la surpopulation, de l'industrialisation naissante et de l'urbanisation » (Sessions, 2010, p. 66) ont contribué au désir de partir pour trouver de meilleures possibilités d'emploi sur un nouveau territoire.

Comme les Français le savaient déjà et le réaffirmeraient après, les citoyens français désireux de faire ce voyage n'étaient pas préparés pour les conditions de travail en Algérie. Pour l'administration française, le départ des plus pauvres a permis d'alléger le

fardeau budgétaire : les communes ont commencé à remarquer que leur absence a contribué à la stabilité de l'ordre social. Une fois en Algérie, ils ont été un problème pour les structures militaires, qui contrôlaient le territoire algérien à l'époque. En fin de compte, le projet de peuplement à la base d'une colonie agricole en Algérie fut un échec à cause d'une économie paralysée, de la famine due aux événements climatiques incontrôlables et du manque d'agriculteurs compétents (Temime, 1987).

Vingt ans après l'arrivée des premiers Français en Algérie, l'administration française a mis en place pour la première fois une « Politique de migration » (Temime, 1987). Pour établir une colonie de peuplement, les Français ont commencé à imposer une « migration organisée ». Le système établissait une différence entre « une migration souhaitable » et « une migration indésirable » (Jordi, 2002).

Des critères ont été créés pour déterminer si des individus avaient une bonne moralité, un statut économique et des compétences sociales avant d'être considérés pour la migration. « Une migration souhaitable » inclut les personnes qui pourraient fournir la preuve de leur bonne moralité, d'une bonne santé, des bonnes compétences professionnelles et d'un statut financier élevé. Des migrants provenant des pays « souhaitables » venaient d'Europe du Nord, avant tout d'Allemagne, Suisse et Pays-Bas. Le régime français a organisé de vastes campagnes de recrutement dans ces pays pour inciter à une migration vers l'Algérie, à travers, notamment, l'allocation de terres, le libre passage et des avantages sociaux (Fois, 2018).

En ce qui concerne les personnes provenant des pays « indésirables », d'une part, les actions de l'État ont cherché à entraver leur arrivée et, de l'autre, elles ont créé des obstacles à leur réussite dans la colonie¹². Le gouvernement français considérait les migrants indésirables comme des personnes qui abuseraient de l'assistance sociale de la colonie et ne respecteraient pas les normes

●
¹² Voir article de Edil Mansilla et Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla dans ce Sociograph.

de moralité, étaient en mauvaise santé et avaient peu d'argent. Généralement, les migrants des pays de la Méditerranée, comme, l'Italie, l'Espagne et Malte, étaient considérés comme étant des indésirables. Malgré la nature indésirable de ces migrants, leur utilité dans la colonie algérienne était paradoxale – en tant, par exemple, qu'employés dans les exploitations agricoles. Ils étaient essentiels pour les Français.

POURQUOI LES SUISSES EN ALGÉRIE

La Suisse était considérée comme un pays de migration désirable. À partir des années 1840, quand les premiers Suisses sont partis pour l'Algérie, les cantons ont vu la possibilité d'améliorer la stabilité publique en envoyant leurs ressortissants « problématiques » dans des pays d'outre-mer. Au XIX^e siècle, plus de 400'000 personnes ont quitté la Suisse. Sur ce total, près de 14'000 venaient du canton du Valais, qui était à l'époque un des cantons les plus pauvres du pays (Guichonnet, 1972 ; Maye, 1997). En résumant,

« L'émigration fut l'une des manifestations les plus évidentes et les plus durables du déséquilibre entre la population et les transformations du système socio-économique ». (Guichonnet, 1972, p. 26)

Les Français considéraient les Suisses comme étant des candidats idéals, ils étaient plus

« particulièrement adaptables aux conditions nouvelles imposées par la politique française en Algérie » (Temime, 1987, p. 34).

De plus, la colonie avait besoin de recruter des personnes qui étaient en possession de ressources financières, le but étant qu'ils investissent dans l'économie algérienne (Fois, 2019). Aux yeux des Français, les Suisses étaient un peuple rassurant, qualifié, tranquille, religieux et obéissant (Lützelchwab, 2006).

PROPAGANDE DANS LES JOURNAUX : UNE BRÈVE PRÉSENTATION ET ANALYSE

La propagande incitant le départ vers l'Algérie a pris plusieurs formes. La forme la plus commune d'incitation était de bouche à oreille. Dans le cas suisse, comme en Allemagne et en France également, les lettres de proches qui avaient déjà fait le voyage étaient l'outil pour diffuser les informations de l'Algérie. Les lettres étaient parfois publiées dans des journaux, ce qui les rendait accessibles à un public plus large. Ce type de propagande a été assez efficace pour inciter au départ des Suisses. La plupart de ces vagues de migration incluait des groupes de personnes de la même commune. Le gouvernement cantonal a commencé à jouer un rôle après avoir perçu les avantages d'envoyer des individus « problématiques ». Sa propagande était plus subtile et apparaissait oralement, et même déléguée à d'autres organisations telles que des groupes religieux et des centres communautaires (Vermeren, 2014).

Le rôle du canton dans le départ des citoyens était crucial, car les Français demandaient un passeport et une preuve de leur bonne moralité, de leur santé et de leur situation économique. L'implication des autorités locales dans la fourniture des documents était nécessaire. Comparée à la poussée migratoire vers les Amériques, il existe relativement peu de propagande officielle, directement de l'État français, en faveur de la migration vers l'Algérie. C'est après les années 1850 que la propagande en faveur du départ pour l'Algérie commença à se développer (Temime, 1987).

Les Français encourageaient et parfois même payaient pour des initiatives de recrutement, mais leur proximité avec la Suisse impliquait une communication face à face entre les fonctionnaires suisses et français. Côté suisse, il y avait des recruteurs qui transmettaient les messages de la part de diplomates suisses à ceux qui étaient intéressés. En 1853, avec la création de la Compagnie genevoise de Sétif et le changement de loi en France en 1861 qui permettait « d'encourager le développement d'un capitalisme foncier », le recrutement officiel en Suisse commence à se transformer (Vermeren, 2014).

Dans cette section, nous allons explorer les types de méthodes de recrutement publiées dans la presse et les analyser. On a choisi trois exemples : à savoir, deux annonces parues dans le *Journal de Genève* (en 1854 et en 1902) et une annonce diffusée par la *Gazette du Valais* (en 1890).

La première annonce était publiée dans l'édition National, Politique et Littérature du *Journal de Genève* le 29 janvier 1854 (Voir Image 1). La Compagnie genevoise de Sétif a été inaugurée quelques mois avant sa publication. Dans ce document, le journal séduit son public en promouvant le passage gratuit en Algérie, fourni non par la société, mais par le gouvernement français. Le voyage gratuit ne concerne que ceux qui souhaitent travailler et vivre sur le territoire de la Compagnie genevoise. Dans des publicités ultérieures, on fera appel à des travaux agricoles, mais cette publicité appelle des hommes expérimentés dans la construction. Contrairement à d'autres passages qui pourraient coûter des milliers de francs – par exemple, les voyages aux Amériques – ce voyage ne nécessite que 100 francs pour une personne célibataire et 400 francs pour un chef de famille. Nous voyons ici le besoin de travailleurs masculins. La première vague de migration a été principalement masculine, mais comme il s'agissait de développer un établissement permanent, il est intéressant de voir un appel aux personnes avec une famille (Jordi, 2002 ; Sessions, 2014).

D'autres offres d'emploi en Suisse et des annonces concernant le trajet en bateau de Genève à Villeneuve figurent dans la même page du *Journal de Genève*. Il n'y a pas d'autres publicités liées à la migration outre-mer, peut-être parce que cette publicité est au début de la vague migratoire vers l'Algérie en termes de colonialisme privé. Il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas plus d'annonces : les départs vers Algérie n'étaient pas basés à Genève.

La deuxième annonce fait partie d'une série récurrente. Ce sont des annonces liées à la vente de biens immobiliers. Parmi les journaux analysés dans les cantons du Valais, de Vaud et de Genève, la majorité des terres vendues se trouvaient dans des villes où d'autres Suisses vivaient, comme Bône, Alger, Oran et Constantine (Maye, 1997). La même annonce a été publiée à plusieurs

reprises en Valais, Vaud et Genève. Pour cette raison, elle a été choisie pour l'analyse.

Image 1 : Annonce concernant la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif - Algérie

Colonies suisses de Sétif (Algérie).

Le gouvernement français vient de mettre à la disposition de la Compagnie genevoise un certain nombre de passages gratuits sur les paquebots à vapeur qui font le service entre la France et l'Algérie, en faveur des ouvriers de Suisse ou de Savoie, qui désirent trouver de l'occupation à Sétif.

Ces ouvriers doivent, d'après une mesure générale, exhiber, avant leur embarquement à Marseille, la somme de *cent francs* s'ils sont célibataires, et celle de *quatre cents francs* s'ils sont chefs de famille.

La Compagnie vient d'ordonner la construction de deux nouveaux villages, et elle ordonnera probablement encore celle de deux autres villages dans le courant de cette année.

Les ouvriers terrassiers, les maçons, charpentiers, tuiliers, et autres ouvriers en bâtiments, qui voudraient profiter de ces facilités pour se rendre à Sétif, peuvent demander de plus amples renseignements au siège de la Compagnie, à Genève, rue des Granges, n° 257. (82)

Journal de Genève, 29 janvier 1845.

La version de l'annonce proposée date du samedi 20 septembre 1890 et figure sur la quatrième page de la *Gazette du Valais* (Voir Image 2). L'annonce concerne la vente d'une propriété à Bougie, dans la région de Constantine. La publicité paraît quarante ans après le début du projet colonial français. Comme expliqué par Émile Temime (1987), dans les décennies suivant le début de la colonisation, les ventes de terre se faisaient plus facilement et directement entre les acheteurs et les vendeurs. Le migrant n'attendait plus la concession de terre par l'État colonial une fois arrivé en Algérie, mais « ces ventes peuvent s'effectuer en territoire suisse, allemand ou français selon un calendrier soigneusement fixé » (Temime, 1987, p. 53). Dans le journal, la propriété est

annoncée comme ayant 15 hectares de vignes équipés de quelques bâtiments. Au moment où l'Algérie développait son industrie, l'un des centres d'intérêt pour les Suisses était le vignoble (Maye, 1997).

Image 2 : Annonce concernant la vente d'une propriété rurale près de Bougie - Algérie

ALGÉRIE

**Vente par adjudication
volontaire**
le dimanche 19 octobre 1890, en
l'Etude de **M^e Rambert**, no-
taire à **Bougie** (Algérie), d'une
Belle propriété rurale
sise à Qued-Amizour près Bougie,
de la contenance de **soixante-
quinze hectares d'un
seul tenant**, comprenant huit
hectares de vignes en plein rap-
port, le surplus en terres labou-
rables, avec importantes construc-
tions. (H 6646 X) 853

Mise à prix: 60,000 francs
S'adresser pour tous renseigne-
ments à **M^e Rambert**.

La Gazette du Valais, 20 septembre 1890.

Cette publicité s'adresse donc à un groupe connaissant les activités des Suisses d'Algérie. Le signataire de l'annonce est un notaire, sous le nom de Monsieur Rambert. Une recherche

d'informations sur ses origines s'est avérée infructueuse. On a pu comprendre que Rambert et sa famille ont passé leur vie en Algérie. Ses origines ne sont pas claires ; le « melting-pot » des « franco-algériens » rend difficile la détermination de l'origine. La publicité est entourée d'autres annonces de bâtiments à vendre, situés en Suisse. L'une d'entre eux est une imprimerie, on peut se demander si les personnes voulaient vendre leur entreprise pour financer un déménagement en Algérie. Sur la même page se trouvent deux annonces pour des émigrés souhaitant faire un voyage en bateau. L'un est destiné aux itinéraires transatlantiques et répertorie toutes les commodités offertes, tandis que l'autre fournit uniquement des informations de contact.

La troisième annonce a été publiée le 2 septembre 1902 et figure dans le *Journal de Genève* (Voir Image 3). À partir de 1890, la traversée en bateau de la France à l'Algérie n'était que de 24 heures, ce qui rendait le voyage entre les deux côtés de la Méditerranée plus facile (Vermeren, 2014). Avec le temps, le nombre d'annonces a considérablement augmenté. La publicité s'adresse à une famille qui cherche une institutrice pour ses enfants pendant qu'ils passent l'hiver en Algérie. Ces types de publicité sont très présents dans le *Journal de Genève* dans les années qui suivent. L'avancement de la technologie permet un lien persistant entre les colons et l'Europe. On ignore si la famille concernée a l'intention de rentrer en Suisse ou si elle renverrait l'institutrice au bout de quelques mois. D'autres annonces suggèrent cette forme de migration circulaire, du moins pour les enfants. La publicité demande également que l'enseignante soit capable de leur apprendre à jouer du piano. On peut donc en déduire que cette famille dispose d'une fortune plus qu'adéquate pour assurer une éducation de qualité à ses enfants.

Cette annonce marque l'un des moments pendant lesquels la main-d'œuvre féminine commence à apparaître en Algérie. Nous voyons ici des femmes arrivant peut-être seules ou avec leur propre famille. Nous remarquons également des preuves de l'enracinement de familles en Algérie.

Image 3 : Annonce : institutrice diplômée - Algérie

Une famille
ay. l'intention de passer l'hiver
en Algérie, désire une institu-
trice diplômée p^r l'enseig^{em}.
français aux 4 enfants âgés de
14, 13, 8 et 6 ans, ainsi que p^r
les former au piano. On n'ac-
ceptera les offres que de da-
mes ay. de bonnes référ. et
d'excel. certif. av. phot. S'adr.
à H. P. Wynn, villa Palatia Park-
strasse, 10, WIESBADEN. 5857

Journal de Genève, 2 septembre 1902.

Les publicités sur la page varient, certaines sont des articles de vente, des annonces bancaires, d'avis de médecins et d'autres offres d'emploi. Il y a d'autres annonces de postes destinés aux femmes en Suisse, par exemple une femme de ménage, une fille au pair ou une femme de chambre. Bien que ces emplois puissent être considérés comme des métiers de femmes, au cours des années précédentes, aucune annonce n'a été dirigée vers eux. On constate une sorte d'évolution qui a permis de publier les emplois des femmes de manière publique. Cette nouvelle tendance était également présente dans les fibres de la société algérienne-européenne et faisait écho aux changements sociaux en cours.

EN GUISE DE CONCLUSION. L'ÉTAT QUI REND CAPABLE : UNE POLITIQUE D'INCITATION ?

Les annonces présentées dans la section précédente démontrent que la survie de cette forme de migration est due à des acteurs indépendants travaillant séparément de l'État. Les autorités cantonales souhaitaient se débarrasser des citoyens pauvres et problématiques et, par ailleurs, certains citoyens étaient intrigués par la solution proposée.

Au début, les acteurs cantonaux suisses se sont livrés à une forme de propagande officieuse pour inciter le départ. Par la suite, via des réseaux personnels, des personnes se sont convaincues que l'Algérie était une solution viable. En raison de ces informations, des canaux d'information non officielle ont fait appel à des personnes du canton pour les aider avec les nécessités, un certificat de bonne réputation, un passeport et, parfois, une aide financière. Cette forme de propagande a existé pendant ce qui est considéré comme une période d'État libéral en Suisse. L'État s'implique dans les questions sociales par le biais de la subsidiarité (Bütschi et Cattacin, 1994).

À l'époque, l'État suisse cherchait un moyen de se décharger des responsabilités liées à l'incitation au départ. Pour l'État suisse, la subsidiarité ne peut exister que pendant un laps de temps déterminé. Par conséquent, il fallait une transition d'un État libéral envers un État incitateur, qui a permis de légitimer la tradition de 'laisser-faire' (Bütschi et Cattacin, 1994). En divisant les tâches de la subsidiarité entre différents acteurs, une initiative privée de la société civile a pu se former. Dans cette manière, l'État prend un rôle subsidiaire par rapport aux activités privées (Bütschi et Cattacin, 1994). L'intervention dans la société civile ne s'appuie plus seulement sur l'État, mais est répartie parmi les initiatives proposées par d'autres acteurs. C'est une solution qui allège le fardeau pour l'État, crée des emplois pour les intérêts privés, et met en avant des solutions pour des personnes qui ont besoin d'aide.

La poursuite de la migration vers l'Algérie, telle que décrite dans ces publicités – que ce soit par le biais d'initiatives capitalistes

privées telles que la Compagnie genevoise de Sétif ou des individus s’engageant pour un travail ou une vente – montre une évolution de la responsabilité. En conclusion, on peut parler ici d’une « politique d’incitation ».

BIBLIOGRAPHIE

Blanchard, Pascal et Bancel, Nicolas (2000). « Le colonialisme, un anneau dans le nez de la République. » *Hommes et Migration* 1228 : 80-92.

Bütschi, Danielle et Cattacin, Sandro (1994). *Le modèle suisse du bien-être*. Lausanne : Éditions Réalités sociales.

Fois, Marisa (2018). « L’Association des Suisses spoliés d’Algérie ou d’outre-mer (ASSAOM). Un héritage colonial ? » *Revue Suisse d’histoire* 68(1) : 64-84.

Fois, Marisa (2019). « “Vous êtes profondément attachés à la terre qui vous a accueilli”. Un cas de colonisation informelle : la Suisse comme agent colonisateur », dans Blais, Nathalie, Foïs, Marisa et Roblain, Antoine, *Dynamiques de formalisation et d’informalisation dans l’étude des migrations*. Genève : Université de Genève, Sociograph - Sociological Research Studies, 42, pp. 159-179.

Jordi, Jean-Jacques (2002). « Les Pieds-Noirs : constructions identitaires et réinvention des origines. » *Hommes et Migration* 1236 : 14-25.

Lützelshwab, Claude (2006). *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956) : un cas de colonisation privée en Algérie*, Bern : Peter Lang.

Maye, Eric (1997). « L’émigration valaisanne en Algérie au XIXe siècle. » *Annales valaisannes. Bulletin trimestriel de la Société d’histoire du Valais romand* : 131-232.

Sessions, Jennifer (2010). « Le paradoxe des émigrants indésirables pendant la Monarchie de juillet, ou les origines de l’émigration assistée vers L’Algérie. » *Revue d’histoire du XIXe siècle*, 41 : 63-80.

Sessions, Jennifer (2014). « Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l’Algérie », dans Bouchène, Abderrahmane et al. (éds.). *Histoire de l’Algérie à la période coloniale*, Paris : La Découverte, pp. 64-69.

Stanard, Matthew G. (2009) « Interwar pro-empire Propaganda and European Colonial Culture: Toward a Comparative Research Agenda. » *Journal of Contemporary History* 44(1) : 27-48.

Temime, Émile (1987). « La migration européenne en Algérie au XIXe siècle : migration organisée ou migration tolérée. » *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 43 : 31-45.

Vermeren, Hugo (2014). « Les migrations françaises et européennes vers l'Algérie au début de la IIIe République » dans Bouchène, Abderrahmane et al. (éds.). *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris : La Découverte, pp. 194-200.

Verquin, Béatrice (2001) « Les Français à l'étranger. D'un 'modèle migratoire colonial' à la circulation des élites. » *Hommes et Migrations* 1233 : 28-43.

Archives consultées

Archives presse : Journal de Genève et La Gazette du Valais.

UNE PRÉSENCE RELIGIEUSE SUISSE EN ALGÉRIE ? LE CAS DES SŒURS DE GRANDCHAMP

Aline Boeuf et Mariam Duruz

Dans le cadre de cet atelier de recherche, nous nous sommes intéressées au lien existant entre la religion et la colonisation. Plus précisément, nous avons cherché à découvrir si des « pratiques religieuses » de Suisses chrétien·nes avaient existé en Afrique du Nord pendant la période coloniale, pour ensuite tâcher d'en appréhender les contours.

Nous avons rapidement constaté que le sujet était étonnamment absent de la littérature. Parallèlement, nous avons contacté de nombreuses personnes susceptibles de nous aiguiller dans cette recherche. Nous avons écrit à la Fédération des Églises protestantes de Suisse, aux Pères Blancs de Suisse, à plusieurs pasteurs, qui eux-mêmes nous renvoyaient à d'autres pasteurs, à l'ambassade Suisse en Algérie et à des archivistes. Malheureusement, soit les personnes nous répondaient qu'elles ne disposaient pas d'information sur le sujet, soit elles nous renvoyaient systématiquement auprès d'interlocuteurs français. Dans un premier temps, la faiblesse de la documentation, cumulée à des échanges peu concluants avec les personnes susceptibles d'être concernées par notre recherche, nous a laissés croire qu'il n'y avait tout simplement pas matière à investiguer. Les prémisses de notre enquête furent si laborieuses que nous avons hésité à abandonner après plusieurs mois de recherche non probante, pour ainsi conclure qu'il n'y avait tout bonnement eu *aucune pratique religieuse de Suisses*

chrétien·nes en Afrique du Nord pendant la période coloniale, ou alors de façon sporadique.

LES « TRACES » ÉPARSES D'UNE PRÉSENCE RELIGIEUSE SUISSE EN AFRIQUE DU NORD

En effet, si les Français·es chrétien·nes trouvent une place dès le milieu du XIX^e siècle en Algérie (Zorn, 2012 ; Aït Abdelmalek, 2004) et que leur présence (coloniale et religieuse) est largement traitée dans la littérature, tel n'est pas le cas concernant les Suisses. Considérant que la Suisse n'a *officiellement* pas eu de colonie en Afrique du Nord et que les protestant·es ont, le plus souvent, été orienté·es par des sociétés de colonisation (Aït Abdelmalek, 2004, p. 16), nous comprenons rapidement que s'il y a eu des protestant·es, ils et elles sont probablement venu·es à titre personnel ou étaient affilié·es à des organisations missionnaires étrangères.

Une exception, bien évidemment, est la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853). Créée sous le Second Empire, elle est le type de société désirée par le gouvernement français (Aït Abdelmalek, 2004, p. 18) dont l'objectif est la création

« d'une colonisation de type capitaliste avec attribution d'immenses territoires à des banques ou des groupes d'intérêts aux moyens puissants qui prennent en charge la mise en culture des terrains alloués et s'engagent à construire des villages ». (Pons, 1994, p. 7)

2'000 hectares sont accordés à la Compagnie genevoise au nord de Sétif dans l'Est algérien et 8 villages dont la majorité de la population est suisse romande et donc protestante. Le compte Sautter de Beauregard de la banque Lullin & Sautter, Paul-Elisée Lullin, Jacques-Marie Mirabaud, le Baron de Gingins-La Sarraz et Jean-Antoine Fazy sont les cinq membres fondateurs suisses qui créent cette compagnie coloniale avec le soutien de l'empereur Napoléon III (Lützel Schwab, 2006). On sait que les Suisses, essentiellement recrutés dans le canton de Vaud, étaient environ 3'000.

Nous n'avons cependant pas trouvé davantage d'information sur la vie et les pratiques religieuses de ces Suisses protestants.

Dans une archive de la société missionnaire de Paris (SMEP), nous retrouvons la trace du missionnaire suisse Henri-Samuel Mayor et du Pasteur Charles Maître, arrivés en Algérie à la fin du XIX^e siècle. Si nous n'avons pas récolté davantage d'information concernant le Pasteur Maître, l'ouvrage de Zohra Aït Abdelmalek – l'un des ouvrages notables consacrés au protestantisme en Algérie – revient très brièvement sur la carrière d'Henri-Samuel Mayor. D'abord affilié à une société missionnaire britannique, le missionnaire rempli d'un certain zèle décide par la suite de partir sur les routes, en solitaire, pour y poursuivre une activité d'évangélisation « itinérante » (Aït Abdelmalek, 2004, p. 37). Celui-ci estime en effet que l'évangélisation des indigènes est une mission « nécessaire et de la plus grande importance » (Aït Abdelmalek, 2004, p. 37).

« Il prêche sur les routes, dans les champs, dans les villages, sur les marchés et les places publiques. Il distribue des Bibles et des fragments des Écritures aux lettrés et fait de la lecture des Évangiles aux analphabètes ». (Aït Abdelmalek, 2004, p. 37)

Dans un mémoire rédigé par Pleniceanu (2002) dans le cadre de sa maîtrise en théologie consacrée à l'implantation du mouvement adventiste en Algérie (1905-1962), apparaît un autre nom, celui du Pasteur Henri Jaquenod, missionnaire à Alger d'origine suisse. On y apprend qu'il fut pasteur en Algérie entre les années 1940 et 1960 et qu'il donna des conférences publiques pour faire connaître la parole du Christ. Nous n'avons pas trouvé davantage d'éléments sur l'activité qu'il mena en Algérie. On sait cependant que l'Église adventiste, dont faisait partie Jaquenod, s'était donné pour mission de faire connaître l'Évangile sur le territoire algérien.

Ces quelques pistes ne nous ont cependant pas véritablement permis d'avancer dans notre recherche. En effet, à part quelques noms ressortant, ici ou là, nous ne sommes pas parvenues à recueillir plus d'information concernant les pratiques religieuses suisses en Afrique du Nord. De plus, aucun lien évident ne se

dessinait entre les différents protagonistes identifiés. Par ailleurs, bien que nous ayons pris connaissance de quelques missionnaires suisses partis en Algérie (dont le plus notable étant Mayor), ceux-ci semblent isolés, en ce sens qu'ils ne sont pas directement rattachés à une Mission suisse, comme celle de Bâle, partie en Afrique du Sud à la fin des années 1820. À ce titre, les historiens Marc Perrenoud et Bouda Etemad ont effectivement relevé que si des missions catholiques et protestantes suisses se sont largement étendues dans toute l'Afrique subsaharienne (Lesotho, Zambie, Mozambique, Madagascar, Cameroun, Angola, Afrique du Sud) celles-ci n'ont pas concerné l'Afrique du Nord (Dictionnaire historique de la Suisse, Etemad et Perrenoud, 2017).

PRISE DE CONTACT AVEC LES SŒURS DE GRANDCHAMP

À l'occasion d'une intervention de l'historien suisse Marc Perrenoud juste cité, lors de l'un de nos cours, nous décidons de lui parler de notre thématique de recherche et des difficultés que nous rencontrons. Il nous évoque alors l'existence des sœurs de Grandchamp dont la communauté est basée dans le village d'Areuse, dans le canton de Neuchâtel. Selon ses souvenirs, plusieurs sœurs de la communauté auraient vécu en Algérie, notamment pendant la période coloniale. Perrenoud nous conseille donc d'essayer de les contacter. En faisant une recherche sur internet, nous trouvons effectivement un article dédié à sœur Renée, une sœur ayant vécu dans un bidonville d'Alger pendant plus de 60 ans, jusqu'à son décès en 2014¹³.

Sans hésiter, nous leur écrivons un mail et leur présentons notre sujet de recherche. Nous leur demandons si certaines des sœurs parties en Algérie sont encore en vie et s'il est possible de les rencontrer. Nous les sollicitons également pour savoir si elles

●
¹³ <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/les-bidonvilles-d-alger-portent-le-deuil-de-soeur-renee-315578?image=1>, consulté le 15.04.2019.

ont conservé des archives. Dans ce mail, nous faisons l'erreur (qui *a posteriori* révélera sa valeur heuristique) d'utiliser le terme « mission ». Méprise indéniable de notre part d'autant plus que nous sommes, généralement, sensibles à ne pas définir des catégories *à la place* des personnes. Nous recevons en retour un mail succinct, dans lequel on nous informe que sœur Renée est décédée et que sœur Anne-Geneviève, qui a vécu 50 ans en Algérie, ne pourra pas nous rencontrer, car elle séjourne désormais en maison de retraite. Il n'est fait aucune mention d'autres sœurs qui auraient également vécu en Algérie. Par manque d'expérience, nous apprenons qu'il est délicat d'aborder certains sujets et que notre langage doit être précis. Nous comprenons aussi que le mot mission est piégé. Les sœurs de Grandchamp ont toujours été une simple présence d'amitié parmi les plus démunis en Algérie, et ailleurs dans le monde.

Le terrain qui semblait s'ouvrir s'est donc aussitôt refermé. Nous étions de nouveau au point mort, qui plus est contrariées d'avoir été si peu précautionneuses en nous adressant aux sœurs. Or, si toute recherche passe par différentes phases de « stagnation », pendant lesquelles rien de probant ne semble s'esquisser, toute recherche connaît également ses moments de grâce. Tel fut finalement le cas pour nous. En effet, après réflexion, nous nous sommes décidées à recontacter les sœurs de Grandchamp. Nous n'avions pas opté pour la bonne approche et cela avait très certainement produit une réticence. L'une de nous a donc réalisé qu'il pourrait être judicieux de se servir de ses propres « ressources communautaires ».

En effet, Mariam, ayant grandi dans une communauté de l'Arche¹⁴ (située dans la même région que la communauté de

●
¹⁴ Les Communautés de l'Arche ont été fondées en 1948 par Lanza del Vasto. Elles suivent le modèle des ashrams de Gandhi en Inde, dans la lignée du sentiment pacifiste et du mouvement pour la non-violence d'après-guerre. L'Arche s'inscrit dans ce courant qui reconnaît à la personne humaine ses dimensions physique, psychique et sociale, mais aussi sa dimension spirituelle. Indépendant de toutes religions ou confessions, l'Arche accueille et respect le cheminement spirituel de chacun à l'exclusion de tout fanatisme et

Grandchamp), décide de parler de cette tentative de prise de contact peu concluante à ses parents. À noter que, dans le premier mail, Mariam n'avait pas spécifié de quel type de « milieu » elle était issue. Ses parents lui indiquent alors avoir été en contact avec plusieurs de ces sœurs par le passé, dont sœur Pierrette, qu'ils connaissent bien, et dont ils sont certains qu'elle sera encline à la rencontrer, d'autant plus si elle s'annonce comme étant leur fille. Comme ils n'ont pas le contact direct de sœur Pierrette, Mariam réécrit un mail et l'envoie à l'adresse mail de la communauté. Dans ce mail, nous revenons sur notre « maladresse », en indiquant que nous nous sommes maladroitement exprimées en parlant de « mission ». Puis nous faisons mention de l'« appartenance » de Mariam et, surtout, de notre souhait de pouvoir entrer en contact avec sœur Pierrette, connue des parents de Mariam. Le jour même, nous recevons un mail de réponse de sœur Pierrette qui nous invite à lui téléphoner.

LA COMMUNAUTÉ DE GRANDCHAMP

Au début des années 1930, une fois par an, des femmes d'Église commencent à se retrouver à Grandchamp pour une retraite spirituelle¹⁵. Peu à peu, ces retraites spirituelles se multiplient et s'élargissent. La mère Geneviève Micheli (1883-1961) est l'une des initiatrices des retraites et c'est elle qui, plus tard, deviendra la première « mère » de la communauté. Dès 1936, les retraites étant toujours plus nombreuses, et sur proposition du pasteur genevois Max Domincé, la maison finit par être ouverte durant toute l'année. La communauté s'établit pour ensuite continuer à se développer. En 1952, Geneviève Micheli et les sept premières sœurs font

●
sectarisme. Ses membres conjuguent fidélité et enracinement dans leur propre tradition avec le respect et l'ouverture aux autres croyances. Site de l'Arche, www.arche-nonviolence.eu, consulté le 15.04.2019.

¹⁵ Informations récupérées du site internet des sœurs de Grandchamp <https://www.grandchamp.org/communaute/#histoire>, consulté le 12.04.2019.

profession, l'année suivante la communauté adopte la règle de Taizé¹⁶.

« La règle permet à la fois un approfondissement et un élargissement. Un approfondissement parce qu'elle enracinait la prière pour l'unité dans la réalité d'une vie communautaire, dans l'appel à vivre la parabole de la communauté. Un élargissement parce qu'elle explicitait un chemin nouveau, celui de la vie en fraternité : invitation à rejoindre de plus défavorisés dans leur lieu de vie pour y être une simple présence de prière et d'amitié, de partage ».¹⁷

La communauté affirme ainsi clairement sa « vocation œcuménique qui l'engage sur le chemin de la réconciliation » entre chrétiens et dans toute la « famille humaine »¹⁸. Par la suite la communauté continue de s'agrandir. Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des jeunes femmes venues de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, commencent à rejoindre les premières sœurs. À partir de là, les sœurs commencent à répondre à différents appels et sont envoyées en « fraternité » au Liban, en l'Algérie, à Jérusalem et ailleurs (également en Europe).

Actuellement, une cinquantaine de sœurs provenant de différentes Églises, de divers pays et de différentes cultures forment la communauté monastique de Grandchamp. En son cœur l'« essentiel demeure » à travers le temps :

« la louange commune, la méditation de la Parole et le combat de la prière, l'appel à vivre la réconciliation, la vie communautaire comme parabole de communion, et le

●
¹⁶ Taizé est une communauté monastique œcuménique au rayonnement international, fondée en 1942 à Genève sous le nom de Communauté évangélique réformée de Cluny par Roger Schutz-Marsauche. En 1944, la communauté se déplaça à Taizé, dans les environs de Cluny (Bourgogne) (Dictionnaire historique de la Suisse, 2012).

¹⁷ <https://www.grandchamp.org/communaute/#histoire>, consulté le 12.04.2019.

¹⁸ <https://www.grandchamp.org/communaute/#histoire>, consulté le 12.04.2019.

partage avec ceux et celles qui viennent. La communauté voudrait être ouverte à tous comme lieu d'écoute, de ressourcement ».¹⁹

COMPRENDRE LA RÉTICENCE DES SŒURS DE GRANDCHAMP

Concernant notre première tentative peu concluante de prise de contact avec les sœurs, nous avons été amenées à faire l'hypothèse que nous avions sans doute éveillé une sorte de « soupçon » chez elles. D'une part en utilisant le terme « mission », d'autre part en évoquant notre thématique de recherche. En effet, les sœurs ont très certainement conscience que ce qu'elles nomment « présence » peut être assimilé à une présence missionnaire évangélique. De plus, on peut également supposer que le « soupçon » ait été renforcé du fait que le mouvement évangélique missionnaire, par définition, redouble l'acte colonial. Peu de doute que l'association mission-colonisation les ait laissées perplexes, expliquant très probablement leur réticence à l'égard de notre requête.

On peut donc penser que les ressources communautaires sur lesquelles Mariam a pu miser, lors de notre deuxième prise de contact, ont joué un rôle clé dans ce « revirement de situation ». En effet, dès lors que ces informations ont été transmises, ce « soupçon » s'est vraisemblablement dissipé. La communauté de l'Arche dans laquelle elle a grandi et la communauté de Grandchamp, outre le fait d'être géographiquement proches l'une de l'autre, se retrouvent en outre sur plusieurs de leurs principes structurants (humanisme, solidarité, ouverture à d'autres croyances, réconciliation, etc.).

¹⁹ <https://www.grandchamp.org/communaute/#histoire>, consulté le 12.04.2019.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Comme convenu par mail, nous avons contacté sœur Pierrette par téléphone. Lors de cet échange, nous avons pu revenir en détail sur la visée de notre travail et notre souhait d'entrer en contact avec des sœurs ayant vécu en fraternité en Algérie. Sœur Pierrette n'a pas fait partie des sœurs qui y ont vécu, cependant, comme elle a été un certain temps la *Prieure* de la communauté, elle était très au fait de ce qu'il se passait dans chacune des fraternités de sœurs établies à travers le monde.

C'est ainsi qu'a eu lieu notre premier entretien. Sœur Pierrette nous a par ailleurs évoqué le cas des petites sœurs de Jésus²⁰, dont certaines sont également parties vivre en Algérie. En raison du peu de temps dont nous disposions pour mener cette recherche, nous n'avons malheureusement pas pu explorer cette piste. Fait important cependant, l'une des petites sœurs de Jésus a, selon sœur Pierrette, beaucoup écrit pendant sa vie de sœur, notamment sur sa vie en fraternité. L'un de ses livres²¹ est même en vente à la communauté d'Aubonne.

Sœur Pierrette nous a ensuite donné les coordonnées de sœur Françoise et de sœur Pascale ayant toutes deux vécues en fraternité en Algérie après l'indépendance (environ 3 années chacune). Par la suite, nous avons eu la chance de réaliser un entretien avec sœur Françoise. Un entretien avait également été programmé avec sœur Pascale, mais celle-ci a eu un empêchement de dernière minute et nous n'avons pas trouvé d'autre opportunité par la suite. Après avoir mené ces deux entretiens, sœur Catherine, avec qui

●
²⁰ Les petites sœurs de Jésus (actuellement au nombre de 1350) vivent également en petite fraternité dans différentes parties du monde. Leur engagement est semblable à celui des sœurs de Grandchamp, à la différence qu'elles sont catholiques alors que les sœurs de Grandchamp sont majoritairement protestantes. En Suisse, elles vivent principalement dans la communauté d'Aubonne dans le canton de Vaud.

²¹ Sœur Pierrette nous a par ailleurs expliqué qu'il est courant que les archives des communautés ainsi que ce qui a été écrit par des sœurs, ne soit pas plus largement publié ou diffusé au grand public.

nous avons eu nos premiers contacts mail, nous a réécrit pour nous donner le numéro direct de sœur Anne-Geneviève.

Séjournant dans un home, proche de la communauté, sœur Anne-Geneviève a vécu plus de 50 ans en Algérie et en partie avant l'indépendance du pays. Nous nous sommes cette fois-ci directement rendues dans le home où vit sœur Anne-Geneviève qui aujourd'hui a plus de 90 ans. Cette dernière nous a également présenté sœur Laure, vivant dans ce même établissement, et ayant aussi vécu quelques années en Algérie. Malheureusement, son état de santé ne lui a pas permis de nous raconter son expérience.

Le travail qui suit propose une analyse de contenu des trois entretiens semi-directifs menés auprès des sœurs Pierrette, Françoise et Anne-Geneviève. Ces entretiens ont essentiellement porté sur leur expérience en Algérie et sur leur perception de leur *présence* sur place. Pourquoi sont-elles parties ? Avec quelle intention ? Comment se sont-elles intégrées sur place ? Quel rôle s'attribuaient-elles ? En quoi consistait leur quotidien là-bas ? Quel type de lien avaient-elles avec les indigènes ? Et comment envisageaient-elles la présence des colons ? Tels sont les questionnements qui ont guidé les entretiens menés.

Avant de présenter notre analyse, il semble toutefois important de spécifier que ce travail ne prétend à nulle exhaustivité en ce qui concerne les « pratiques religieuses suisses en Algérie », et c'est pour cette raison même que nous ne revendiquons pas présenter ici une quelconque monographie à prétention globalisante. En effet, nous ne sommes bien évidemment pas en mesure de décrire ce qu'il en a été *réellement*, considérant que le présent travail est essentiellement construit à partir de trois *récits*. En nous inspirant du courant herméneutique (Ricœur, 2016), nous nous sommes ainsi efforcées d'engager un travail d'interprétation (et non d'explication) aussi consistant que possible, et cela à partir des récits qui nous ont été livrés. Notre souhait étant de ne pas décrire l'engagement des sœurs de l'extérieur, mais bien de saisir sa signification à partir de ce qu'il dit de lui-même, autrement dit, « en le prenant au mot ».

Si nous adoptons cette approche, c'est également parce que nous avons à cœur d'éviter de tomber dans le piège du réductionnisme, consistant à penser que les individus méconnaîtraient les mécanismes de leur comportement, mécanismes que seuls les sociologues seraient en mesure d'explicitier, car ayant accès à cet « arrière-monde » ou « structure profonde » (Lemieux, 2018, p. 30). Considérant que la religion apparaît comme un objet particulier, tantôt susceptible d'éveiller des passions ou des luttes à son encontre, il nous a donc semblé d'autant plus judicieux d'inscrire notre analyse dans les sillons d'une sociologie *pragmatique* (Thévenot et Boltanski, 1991 ; Breviglieri et Stavo-Debaugé, 1999). À ce titre, nous avons donc écarté, dans notre analyse, toutes les explications selon lesquelles les sœurs de Grandchamp seraient plongées dans des pratiques religieuses de façon « inconsciente » et donc dans l'impossibilité de les décrire « objectivement ».

ANALYSE DES ENTRETIENS

L'IMPÉRIEUSE TÂCHE DU COLONIALISME

Où commence le geste colonial ? Quand peut-on parler de « colonialisme » ? Et où se trouve la frontière entre colonisation « effective » et « symbolique » ? Pour Fanny Colonna, anthropologue spécialiste de l'Algérie, le phénomène colonial est « l'intrusion brutale d'une agression étrangère dans un système intégré, souvent intégriste, de groupes sociaux traditionnels, qu'il accule à la mutation » (Colonna, 1972, p. 195). Pour Yves Bénot, « Le climat colonial n'est pas seulement fait de ces drames ostensibles et de plus ou moins grande amplitude quant au nombre de victimes. Il est d'abord celui de l'injustice ou du mépris dans la vie quotidienne de colonisés » (Bénot, 2004, p. 698).

Ces deux définitions nous semblent pertinentes, car elles mettent en lumière deux aspects qui semblent fondamentaux. D'une part, qu'il y a derrière le fait colonial l'idée d' « œuvre civilisatrice ». C'est-à-dire une présupposition que les institutions – celles de

L'occident moderne et entendues comme composition de différents ordres communs (Boltanski et Thévenot, 1991), civiques/industriels pour la France, civique/marchande pour la Suisse – sont « universelles » et qu'il est nécessaire d'amener le pays colonisé vers cette même conception institutionnelle (laïcité, pluralisme, etc.) afin de faire « progresser » leurs institutions. Le geste colonial est alors justifié en tant qu'il va permettre cette « mutation » vers ce qui est conçu comme étant le « bon » État, et la « bonne » manière de faire société. D'autre part, qu'il y a derrière le fait colonial et les « violences physiques » qu'il suppose, également une violence symbolique quotidienne et diffuse (discrimination, humiliation, déni de droit, racisme).

Nous aborderons donc le « colonialisme » comme la volonté de faire valoir, dans un pays étranger, sa propre hiérarchie, cela en imposant sa vérité, sa loi, à un niveau structurel et circonstanciel. Dès lors, comment appréhender l'« œuvre missionnaire » ? S'inscrit-elle dans un tel mouvement de soumission et de subjugation ? Bien que le Gouvernement français, notamment, ait été plutôt réticent à l'idée que des missionnaires français viennent porter l'Évangile en Algérie (Ait Abdelmalek, 2004 ; Colonna, 2010 ; Zorn, 2012), ceux-ci font partie intégrante du mouvement colonial (Zorn, 2012). En effet, on retrouve bien derrière l'entreprise missionnaire la volonté d'importer les principes d'une théologie européenne perçue comme seule valable. Les missionnaires qui se considèrent comme de véritables « soldats de Dieu » (Curtis, 2010) sont alors prêts à mourir pour une cause, une *mission*, qu'ils conçoivent comme hautement noble : prédire la parole du Christ, porter l'Évangile et, éventuellement, convertir les indigènes. En cela, nous pouvons, semble-t-il, qualifier la démarche missionnaire, *pour autant qu'elle soit définie en ces termes*, de prosélyte et de colonialiste.

Au travers l'analyse des récits qui nous ont été livrés, nous voudrions à présent montrer de quelle façon les sœurs de Grandchamp incarnent selon nous la figure inverse, si ce n'est complètement opposé, à celle du « colon-missionnaire ».

L'AGIR DIACONAL DES SŒURS DE GRANDCHAMP : VIVRE COMME ET PARI

« Elles n'y étaient pas pour donner des ordres, ou dire il faut faire ceci ou cela [...]. Leur seul but c'était de pouvoir subvenir à leurs propres besoins en étant envoyées par la communauté, tout en partageant la vie quotidienne, très simple, des plus démunis [...]. C'est une manière de vivre une amitié. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Une simple *présence* qui se veut d'amitié, en partageant le même genre de vie, niveau de vie, que le peuple au milieu duquel on vit ». (sœur Pierrette, 2019)

Au début des années 1950, sœur Renée ainsi que deux autres consœurs arrivent en Algérie, dans le bidonville de Sainte-Corinne, où les frères de Taizé ont construit une « baraque » avec l'aide des habitants. Peu après leur arrivée, la cité fut cependant rasée et sœur Renée dut chercher un nouveau lieu pour établir la fraternité :

« Après quelque temps, elle [sœur Renée] a trouvé deux baraques, deux pièces, côte à côte, une en terre et roseaux, l'autre en bois, qui donnait sur une toute petite cour et en face il y avait deux pièces dans laquelle il y avait deux familles [...] Donc sœur Renée s'est installée là et je suis allée la rejoindre [...] ; j'ai tout de suite été séduite par Oued Ouchayah [...]. Dans la pièce où l'on vivait, il y avait deux lits, des espèces de banquettes, sur lesquelles il y avait deux jolies couvertures marocaines [...]. Il y avait une grande tablette surélevée où on pouvait faire notre toilette. [...] À côté il y avait un endroit où il y avait un garde-manger et il avait au-dessus un petit appareil à gaz pour faire la cuisine, et voilà. [...] en face, il y avait deux pièces, dans l'une une famille avec deux petites filles. Et l'autre famille était kabyle. L'autre était des hauts plateaux. La famille kabyle avait trois enfants, je suis restée en contact encore longtemps avec eux [...]. Le désir qu'on avait, c'était simplement de partager la vie des personnes, c'était de partager, au fond, pas de missionner au sens d'évangéliser. On était juste une présence, dans le sens : on ne

cachait pas notre foi bien sûr, les voisines nous entendaient prier régulièrement [...] mais on n'était pas là pour missionner ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

Image 4 : Sœur Renée près de sa baraque dans le bidonville d'Oued Ouchayah en 1957. Algérie, Communauté de Grand-champ



Source : Arcinfo : <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/les-bidonvilles-d-alger-portent-le-deuil-de-soeur-renee-315578?image=3>.

Au travers des propos des sœurs Pierrette et Anne-Geneviève, on saisit d'emblée que ce qu'elles nomment *présence* ne se rapporte pas à la volonté de « porter la parole de Dieu » aux Algériens et aux Algériennes. Ce qui a motivé leur venue, c'est avant tout un désir de vivre une vie simple, modeste, dans un milieu de pauvreté, et partager avec les gens du bidonville une quotidienneté, une « vie de tous les jours ». Comme l'attestent les propos qui suivent, leur arrivée à Oued Ouchayah n'a pas non plus découlé d'un désir

d'aller « aider » les plus pauvres. En effet, sœur Anne-Geneviève relève que si une aide fut apportée, celle-ci a toujours été ancrée dans un rapport de réciprocité :

« Je ne suis pas partie pour aider. J'ai peut-être aidé, mais j'ai aussi été aidée [...]. Je n'aime pas le mot aider, car ça veut dire que je rends service et que quelque part je me valorise. [...] Le désir c'était avant tout de partager l'amour que Dieu a mis dans nos cœurs et de le montrer, tout simplement, en partageant la même vie, le quotidien. Et on devait gagner notre vie. Grandchamp ne nous entretenait pas, même pas pour les voyages, alors on travaillait [...]. Sœur Renée travaillait dans une entreprise, elle faisait les ménages entre 12h et 14h quand les ouvriers étaient en pause [...]. Moi je travaillais le matin et l'après-midi j'étais libre, pour avoir du temps pour le quartier aussi ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

À l'inverse du colon qui arrive avec *fracas*, on perçoit de quelle façon les sœurs se sont quant à elles *immiscées*, avec bienveillance et discrétion, au sein d'un monde où elles se savaient étrangères :

« C'était un quartier parfois violent [...]. Le baptême c'était de se faire caillouter. C'était comme ça pour tous les nouveaux ! Ce n'était pas méchant je pense, c'était juste pour nous intimider, ou comme une espèce de rite de passage pour les nouveaux, je ne sais pas. Après quelques jours, ça cessait et on faisait partie du quartier [...]. On était des étrangères, on le savait, et on le restait. Mais on était aussi les sœurs chez qui on pouvait aller boire un café, ou écrire une lettre, ou avec qui parler, on était là, quoi ! » (sœur Françoise, 2019)

« On était là par amitié, c'est tout. On n'avait aucune mission. Sinon d'être là par amitié, d'être bienveillant envers les autres. C'est tout. C'est le rôle de la fraternité. Après on travaillait pour gagner notre vie et manger. C'était ça le sens de notre *présence*. Et justement on ne travaillait pas à plein-temps pour avoir du temps pour le quartier ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

On saisit, à travers ces deux passages, que les sœurs étaient bien conscientes, en tant qu'étrangères, qu'elles étaient susceptibles de produire chez les autochtones une certaine hostilité. Aussi, on remarque de quelle façon elles étaient soucieuses de faire en sorte de *défaire leur étrangeté*. Que ce soit en acceptant les « rites de passage » pour les nouveaux venus, en s'intégrant à la vie de quartier, ou encore en travaillant pour gagner leur vie. En cela, leur manière d'entrer en contact avec les autochtones, et d'aborder l'univers étranger, nous permet de faire un lien avec l'ouvrage de Philippe Descola, *Par-delà nature et culture* (2004), dans lequel il décrit la manière dont les populations locales (les Achuaras d'Amazonie) appréhendent leurs ennemis :

« On [les indigènes] ne cherche guère à agir sur autrui en changeant la nature de son âme, vieille obsession missionnaire, mais en s'appropriant ses états du corps (les ennemis capturés étaient découpés, réduits, mangés, etc.) ». (Descola 2004, p. 494)

C'est la première partie de cette phrase qui nous semble intéressante à retenir : en effet, au travers de leur récit, on comprend qu'elles ne sont, à aucun égard, assimilables avec des « missionnaires », qui pensent que les âmes des autochtones sont convertibles. Précisément, car elles n'étaient animées par aucun désir de « prouver », de « séduire » ou de « changer », car elles n'avaient aucune volonté d'imposer ni leurs modes de vie ni leurs croyances aux Algériens et aux Algériennes. Au contraire, on saisit que ce qui les habitait était avant tout le désir de partager une *quotidienneté*. Pour ce faire, ces dernières ont alors fait en sorte de *fabriquer de la composition* avec l'environnement, en l'occurrence en *s'imprégnant* du milieu et en *incorporant* des modes de vie, pour ensuite être en mesure de mettre en place des formes de solidarité fraternelles.

Leur présence ne résultait pas non plus d'une volonté d'offrir la « charité » ou l'« assistance » aux indigènes. Elle ne s'inscrivait pas dans un quelconque *plan* (Thévenot, 2006) qu'il se serait agi de *conduire*. Au fond, le seul « dessein » qui fut le leur semble uniquement avoir été celui de vouloir vivre une *réciprocité* dans ce que l'on peut nommer « l'attestation d'une bienveillance ». Ce qui est

remarquable, c'est que tout en travaillant à défaire leur étrangeté par l'*imprégnation* du monde quotidien et l'*accaparement* de modes de vie, les sœurs ont continué à garder leur identité de religieuse. Pour autant, comme évoqué, on saisit que leur foi ne s'exprimait aucunement dans le souhait de convertir, mais simplement dans celui de partager la vie des habitantes du bidonville.

« Les colons n'étaient pas mélangés à la population, il y avait les colons d'un côté qui vivaient leur vie et qui n'avaient peut-être jamais vu des Algériens, ils pouvaient ne jamais en avoir vu ! [...] Et s'ils les voyaient, ils les voyaient comme des subalternes, comme femme de ménage... mais autrement, dans leur milieu, ils ne les voyaient pas ! Tandis que les sœurs de Grandchamp ont été dans les bidonvilles, elles ont été dans ce quartier très pauvre qui était un ancien bidonville [...] ; à l'indépendance on a donné aux Algériens du ciment et des briques, on leur a dit : « Construisez vos maisons ». Nous on était au milieu. Et puis quand les sœurs ont dû partir, on leur a dit : « Non, vous avez vécu ici toute votre vie, vous avez partagé la guerre, vous avez tout partagé avec nous. On va vous construire un appartement ! Dans notre maison ! ». Donc on était vraiment intégré à une famille algérienne [...] on a été magnifiquement accueillies, et on était vraiment protégées ». (sœur Françoise, 2019)

À nouveau, à l'inverse du colon-missionnaire, on identifie, dans les dires de sœur Françoise, de quelle manière les sœurs ont fabriqué des sortes de « foyers d'interrelation » au cœur du bidonville. Au travers les années, elles ont ainsi tissé des liens que l'on pourrait qualifier de quasi « symbiotiques ». On se rappelle de sœur Anne-Geneviève qui, précédemment, relevait que si elle avait aidé, elle avait été aidée en retour. Ainsi dans ce dernier passage, on perçoit semble-t-il mieux les contours de cette réciprocité : à savoir que ce que les sœurs ont reçu en retour, c'est le fait de pouvoir vivre *comme et parmi*, être reconnues par les indigènes, être intégrées *dans* leur milieu.

Image 5 : Sœur Renée dans la cour de sa baraque avec quelques voisins dans le bidonville d'Oued Ouchayah en 1957. Algérie, Communauté de Grandchamp



Source : Arcinfo : <https://www.arcinfo.ch/articles/regions/neuchatel-et-littoral/les-bidonvilles-d-alger-portent-le-deuil-de-soeur-renee-315578?image=3>.

UN ENGAGEMENT MORAL

La notion de mission et d'évangélisation ayant été exclue par les sœurs de Grandchamp, nous tentons de mieux appréhender ce qu'elles nomment « présence » et plus précisément ce qui a motivé leur départ pour l'Algérie. Comme juste évoqué, nous avons en effet montré que les sœurs n'étaient pas allées en Algérie avec l'ambition de mettre en œuvre un projet qui aurait été *planifié* (Thévenot, 2006). En réalité, on comprend que leur présence s'incarnerait davantage par une *visée*, en l'occurrence celle de la réconciliation :

« On a essayé d'assumer des ouvertures dans des lieux qui sont des lieux de fracture, de conflit. Parce que c'est là qu'il faut être un tout petit signe, ou disons chercher à être, non pas qu'on y arrive à la force du poignet, mais à être une

présence de paix, de réconciliation, de non-jugement, mais ce qui ne nous empêche pas d'être des êtres humains comme les autres ! ». (sœur Pierrette, 2019)

On peut ainsi décrire leur *présence* comme une sorte d'« engagement moral » en ce sens qu'il est soutenu par le désir ultime de *réconciliation*, cela sans prendre parti pour le colon ou le colonisé, mais, comme évoqué, en partageant simplement la quotidienneté du peuple autochtone. On peut ainsi faire un lien entre la présence des sœurs en Algérie et la formule utilisée par Jeremy Ward (2012) dans *Comprendre l'engagement dans l'aide : le modèle d'engagement processuel* : « l'aïdant informel comme un type nouveau de militant, un militant moral » (p. 40), comprenant ici le terme « moral » non pas comme une leçon qu'il s'agit d'inculquer, mais comme l'ensemble des moyens pour faire le bien.

« L'appel est venu par les frères de Taizé qui étaient là-bas, mais qui eux ne pouvaient pas vraiment avoir accès au milieu des femmes justement, parce que dans la société arabe, les femmes ont quand même une place particulière. Et donc, il y a une sœur, qui était entrée dans la communauté, qui était infirmière et sage-femme, et donc elle a pu assez facilement entrer en contact avec des femmes par ce biais-là ». (sœur Pierrette, 2019)

À travers les propos de sœur Pierrette, on peut en effet voir que la création de la fraternité des sœurs de Grandchamp à Alger s'est faite en réponse à une invitation à « rejoindre de plus défavorisés dans leur lieu de vie pour y être une simple présence de prière et d'amitié, de partage » (sœur Pierrette, 2019).

Les récits des sœurs nous permettent ainsi d'appréhender leurs présences en suivant le modèle d'engagement processuel, divisé en trois étapes. Tout d'abord, « l'individu doit faire l'objet d'un appel à l'engagement dans un mouvement », (c'est ici le cas, suite à l'appel des frères de Taizé), puis, « l'individu doit pouvoir concevoir un lien entre sa participation et son identité » (Ward, 2012, p. 167). On peut attester de la pertinence entre cet engagement en Algérie et la règle de Taizé, adoptée par les sœurs de Grandchamp. Enfin, « l'individu s'assure d'un soutien quant à cette activité de la

part des personnes en rapport avec cette facette de son identité, et de l'absence d'opposition de la part des autres personnes » (Ward, 2012, p. 167). Cette dernière étape du processus représente bien la situation des sœurs en Algérie. Soutenue par les frères de Taizé ainsi que par leur propre communauté, elles sont accueillies par la population d'Oued Ouchayah :

« Je dois dire que j'ai été vraiment émerveillée par la façon dont j'ai été accueillie. [...] On était accueillies dans ce bidonville, où il n'y avait pas un seul Européen, comme de la même famille ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

À nouveau, on saisit mieux pour quelle raison les sœurs ne parlent pas à proprement parler d'« aide » qu'elles auraient « apportée ». En effet, en vivant cette vie simple au cœur du bidonville, les sœurs n'avaient pas pour autre « souhait » que celui d'établir des formes de réciprocité susceptibles, selon leur conception de cette réciprocité, d'apaiser les tensions dans des lieux divisés, « fracturés ».

AU-DELÀ DE L'ENGAGEMENT, L'« AMITIÉ »

Si nous avons abordé la vie en fraternité des sœurs comme un « engagement moral », les sœurs n'utilisent cependant pas le terme « engagement », mais préfèrent la notion d'« amitié » pour décrire leur expérience dans le bidonville d'Oued Ouchayah. Ce choix de langage peut sans doute laisser perplexe de prime abord. L'ouvrage de Claire Bidart (1997), *L'amitié, un lien social*, nous permet de mieux appréhender ce que les sœurs nomment « amitié ». Alors qu'« aucune force ne saurait provoquer l'amitié si les individus n'en ont pas le désir » (p. 5) sœur Anne-Geneviève explique : « Sœur Renée m'avait donné comme consigne « tu te fais des amies », c'est tout ce dont j'avais envie ». La « consigne » n'a fait que répondre au souhait initial. L'amitié n'est pas soumise aux frontières sociales et n'y est pas limitée, tant dans sa création que son développement, c'est une « institution sociale non institution-

nalisée » sans rituel, mais « reconnue et publiquement admise » (Bidart, 1997, p. 9).

« Alors quand on allait chez elles [les voisines algériennes], on avait toujours du café ou quelque chose. Quand c'était l'heure de la prière, elles déroulaient tout simplement leur tapis, faisaient leur prière. Pendant ce temps on restait tranquille, ou on jouait avec les enfants ». (sœur Anne-Genève, 2019)

On saisit ainsi que la notion d'amitié se révèle au cœur de ce que les sœurs nomment *présence*. Nettement éloignée des rapports asymétriques et institutionnalisés qu'impliquaient les missions d'évangélisation, on perçoit de quelle manière l'expérience des sœurs s'approche d'une sorte d'« idéal de relation symétrique » s'appuyant sur des gestes du quotidien, des moments de partage, « indépendamment de leurs positions dans un système social impliquant pouvoir, utilité ou prestige » (Bidart, 1997, p.10).

VERS UN RÉGIME DE L'AGAPÈ

Nous aimerions désormais aborder la présence des sœurs à l'aune du régime d'« agapè » développé par Luc Boltanski (1990). Sa sociologie dite des *régimes d'action* s'inscrit à la suite des *Economies de la grandeur* (1987), co-écrit avec Laurent Thévenot, et qui donnera lui-même suite à l'ouvrage *De la justification* (1991). Les auteurs y présentent alors un modèle visant à mieux appréhender « les moments de disputes, de conflits et de controverses publiques où les personnes mettent en œuvre des critiques ou des justifications prétendant à une validité générale » (Breviglieri et Stavo-Debauge, 1999, p. 2). À la suite de cet ouvrage, Thévenot et Boltanski, chacun de leur côté cette fois-ci, envisagent une manière de cartographier les différents *régimes* d'action envisageables (régimes d'engagement pour l'un et régime d'action pour l'autre). Boltanski imagine alors quatre régimes : celui de justice-justification, celui de justesse, celui de violence et enfin celui d'agapè (terme tiré de la théologie chrétienne).

Dans le régime d'agapè, la coordination entre les individus, considérée sous le rapport de l'amour, ne transite ainsi plus par les exigences de mesure, de calcul et de comparaison. Boltanski explique ainsi que « dans un monde de l'agapè, chacun est, à tour de rôle et donc de façon circulaire, protecteur de celui qu'il rencontre ». On reconnaît ici à nouveau l'expérience de sœur Anne-Geneviève, pour qui l'« aide » qu'elle a apportée n'a jamais été ni une affaire de calcul ni offerte à sens unique, car toujours apportée à tour de rôle (Boltanski, 1990, p. 223).

La similitude entre le régime d'agapè et le parcours des sœurs de Grandchamp se révèle également ostensible lorsque que Boltanski déclare : « Les personnes doivent se déplacer pour pouvoir se croiser et ne pas s'enfermer dans des cercles étroits d'interconnaissance » (1990, p. 224). En quittant la maison de la communauté à Areuse pour partir à la rencontre de l'autre, les sœurs répondent ainsi à la nécessité de se déplacer pour vivre l'expérience d'un amour avec autrui hors de toute équivalence (logique du don, refus de calcul).

« Vous savez c'était tellement énorme pour eux que des Européennes acceptent de venir dans leur quartier, en plus en baraque ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

L'accès à l'état d'agapè ne peut être envisagé si l'acte est inscrit dans une demande et que celui-ci est donc par la suite considéré comme un dû. La venue des religieuses n'est en effet pas considérée comme allant de soi. Celle-ci est même, selon les propos de sœur Anne-Geneviève, perçue comme une surprise.

En quittant le « confort » de la Suisse, les sœurs s'intègrent à une communauté vivant de peu et quittent la force conférée par leur vie en communauté : « Ma faiblesse est, dans ce monde, un don nécessaire » (Boltanski, 1990, p. 224). En composant avec des moyens limités leur quotidien dans le bidonville, les sœurs ont alors un

« point d'appui [...] permettant de discerner le besoin de celui que l'on croise et d'aller à son devant, [...] chacun se

dépouille pour aller au-devant du dépouillement qu'il rencontre. Personne ne conserve plus que ce dont il a immédiatement besoin. Personne ne fait de réserve, ni pour lui ni pour les autres. Chacun ignore pour lui le lendemain. Mais il ne projette pas non plus ses dons dans l'avenir. [...] Si on partage le quotidien des gens, dans des milieux très simples, et bien on entend toutes sortes de positions et on ne peut en tout cas pas dire qu'on est indifférente à ce qui se passe, mais pour autant ne pas devenir partisan. [...] on ne peut pas ne pas penser, mais la chose c'est de ne pas [...] prendre parti ». (Boltanski, 1990, p. 226)

En incarnant une présence de paix, de réconciliation, de non-jugement, les sœurs quittent le régime de justice et atteignent l'une des autres conditions indispensables au régime d'« agapè ». Nous repérons cependant un point de paradoxe chez les sœurs : à savoir qu'en travaillant au niveau du sous-bassement de la « commune humanité » (Boltanski et Thévenot, 1991), l'amour qu'elles fabriquent se transforme *in fine* tout de même en justice puisqu'il participe à reconfigurer des espaces de solidarité dans le bidonville d'Oued Ouchayah.

UNE NEUTRALITÉ ÉCLAIRÉE

Comme déjà relevé, les sœurs n'ont jamais eu pour vocation, dans les pays en conflit dans lesquels elles ont été, de « prendre parti » pour un camp. On peut en effet supposer que cela n'aurait pas pu être compatible avec leur visée de réconciliation. Pour autant, comme nous l'évoquent les sœurs, cette neutralité, consistant à ne pas « militer », à ne pas se revendiquer « contre », ne signifiait pas pour elles ne pas avoir de « positionnement » politique et éthique, comme en attestent les propos de sœur Pierrette :

« On a une opinion quand même ! Mais sans prendre parti les uns contre les autres. Disons que depuis là où on est, on essaie de construire de tout petits ponts, vers l'autre côté (sœur Pierrette, 2019, en référence à Israël et Palestine, où une fraternité a également été établie par le passé) ».

On peut ainsi rattacher la posture des sœurs à une posture pluraliste, en ce sens qu'on perçoit qu'elles reconnaissent ce qu'il convient d'appeler « un pluralisme de la composition entre des formes plurielles du juste »²² (Breviglieri et Stavo-Debauge, 1999 en référence à Boltanski et Thévenot, 1991). Il n'était donc pas question pour elles de « prendre parti », car leur seul souhait, comme évoqué, était de participer à la restauration de formes de solidarité et de reconnaissance entre communautés, et cela au nom même de la « commune humanité » (Boltanski et Thévenot, 1991).

Là où elles se montrent cependant « intraitables », c'est face à toute forme d'irruption de la violence, forme d'agir impossible à légitimer pour les sœurs. Ainsi, bien que ne s'étant pas engagées « contre » le colonialisme, les sœurs ne le cautionnaient à aucun égard :

« D'une part ça m'était contraire, parce que je ne voyais pas de quel droit on allait chez d'autres peuples, par la violence, pour profiter au fond de leur richesse [...] quand la guerre d'Algérie a commencé, j'ai trouvé ça tout à fait juste que le pays réclame son indépendance, ça je n'ai jamais, mais jamais remis ça une minute en question ». (sœur Anne-Geneviève, 2019)

Bien entendu, considérant que les sœurs vivaient du côté des « colonisé·es », leur posture n'était pas sans ambivalence. En habitant *parmi* les colonisé·es, qui plus est les plus pauvres, elles avaient d'une certaine manière tout de même « choisi un camp ». Le passage qui suit rend bien compte de cette « ambivalence », dont les sœurs avaient cependant bien conscience. Ainsi donc, lorsque l'indépendance fut déclarée, elles ne sont pas « spontanément » ralliées aux festivités, mais y ont pris part dès lors que les habitant·es les y ont conviées :

« L'indépendance a été une fête extraordinaire [...] C'était au mois de juillet et les deux premiers jours je suis restée

●
²² Tout comme les sœurs reconnaissent également l'existence de différentes de tout autre formes de croyance.

seule à Oued Ouchayah avec une autre sœur [...] on a gardé des petits enfants de notre quartier pour que les femmes de la maison puissent sortir avec leur mari et leur famille. Et puis il y a une famille enfin, un voisin, qui est venu nous voir et qui nous a dit « Écoutez ce n'est pas juste, vous avez été avec nous pendant la guerre, vous devez fêter l'indépendance avec nous ! ». Alors on a dit d'accord, on vient, et je suis descendue à pied chez le pasteur, emprunter sa voiture [...].

Et ils sont arrivés, le mari, la femme et deux petits garçons. Il y avait l'autre sœur et moi, on était donc six dans la deux-chevaux. On a déroulé, enfin ils sont arrivés avec un immense drapeau parce que tous les Algériens avaient leur drapeau qui était préparé pour l'indépendance. Et alors on a hissé le drapeau par la fenêtre et on est parti vers la ville. Et toutes les voitures se dirigeaient vers Sidi Fredj, c'était le port où les Français étaient rentrés quand ils sont arrivés en Algérie pour la colonisation. Alors c'était le but d'aller là pour montrer que maintenant la colonisation c'était fini. Alors on a pris la route avec tous les autres. Il y avait de tout : des voitures, des bus, des gens à pied. Ce qui m'a beaucoup impressionné c'est que les gens ne chantaient pas « Vive l'Algérie » ou des choses comme ça, mais ils chantaient en arabe « rahim allah shuhada ina » (Que Dieu fasse miséricorde à nos martyres ». (sœur Anne-Genève, 2019)

Une fois « enrôlée » dans les festivités, car s'y étant vue convier, l'émotion éprouvée par sœur Anne-Genève devient ostensible. On peut ainsi appréhender le jour de l'indépendance comme un véritable moment de *grâce* pour les sœurs – aspirant si ardemment « vivre la réconciliation » –, les Algériens et les Algériennes n'étant ce jour-là ni vindicatifs ni vengeurs, n'implorant pas plus que la miséricorde pour tous ceux tués *au nom de la liberté*.

CONCLUSION

Il n'est pas rare que soit attribué à la religion chrétienne un caractère intégriste, paternaliste, fondamentaliste, colonialiste, dogmatique, etc. Ainsi, comme toutes autres religions, elle ne saurait être exempte d'une volonté de domination et d'imposition barbare et terroriste de sa loi²³. D'autant qu'elle aurait inéluctablement un rôle politique et social qui lui-même aurait, par le passé, justifié des années d'esclavage et de colonisation.

Bien que nous ne niions pas l'existence de l'intégrisme religieux et des multiples dégâts moraux qu'il a pu faire, notamment pendant la période coloniale, nous avons tâché, au travers notre analyse des récits des sœurs de Grandchamp, de ramener un soupçon de nuance²⁴ dans cette rhétorique de la dénonciation critique de la religion. Pourquoi, d'ailleurs, l'intégrisme serait-il forcément rattaché à la religion ? Au fond, comme le note très justement Paul Ricœur, le fondamentalisme peut aussi bien s'exprimer en terme religieux, qu'en termes laïcs (Ricœur, 2016, p. 47).

De plus, si comme le note Max Weber, la religion est une « façon d'agir en communauté », alors il semble indispensable de considérer que cet agir en communauté se révèle différent d'une religion à l'autre, et même, d'une confession à l'autre dans le monde protestant (Willaime, 2005, en référence à Weber). En effet, lorsqu'on s'intéresse de plus près au protestantisme, on se rend

●
²³ Voir Ricœur (2016). Conçu en trois textes issus d'une conférence donnée en 1967, il y décrit très bien la nature des différentes critiques qui ont pu être adressées à la religion chrétienne.

²⁴ Nous avons ainsi dans notre analyse fait en sorte d'adopter la même posture que de Certeau, soucieux d'éviter de « faire une sociologie » qui consisterait à expliquer la genèse des pratiques par leur adéquation aux structures : « Dans la mesure où la sociologie définit des « structures objectives » à partir des « régularités » que lui fournissent les statistiques (elles-mêmes fondées sur des enquêtes empiriques), dans la mesure où elle tient toute situation » ou « conjoncture objective » pour un « état particulier » de l'une de ces structures, il lui faut comprendre l'ajustement – ou le décalage – des pratiques par rapport à ces structures » (de Certeau, 1990, p. 91).

compte qu'il est tout le contraire d'un « monde monolithique », précisément parce que la pluralité théologique et ecclésiastique lui est constitutive (Willaime, 2005).

Dans notre analyse, nous avons tenté de rendre plus intelligible la *présence* singulière que fut celle des sœurs dans le bidonville de Oued Ouchayah. Tout en gardant en ligne de fond la question du geste colonial (où commence-t-il, quelle forme revêt-il ?), nous avons pu distinguer de quelle manière la présence des sœurs en Algérie s'est avérée à l'opposé de celui-ci. Ne visant ni à « convertir » ni à exercer une quelconque « charité-assistance paternaliste », nous avons pu distinguer de quelle manière la présence des sœurs n'a aucunement coïncidé avec des formes de prosélytisme ou de « fanatisme religieux ».

Si les sœurs se détachent de tout intégrisme, c'est également parce que l'on retrouve, au cœur de leur « régime de présence », des principes explicitement pluralistes. En effet, nous avons identifié de quelle façon l'un des principes structurants de leur foi consistait à composer avec la pluralité des opinions (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Ricœur, 2016) de ce monde, tout en intégrant une dimension critique au cœur de leurs propres convictions²⁵. C'est à ces conditions, alors, qu'elles estimaient être en mesure de poursuivre l'horizon de la « réconciliation », en partie « utopique », comme le note Paul Ricœur, mais absolument indispensable (Ricœur, 2016, p.52).

Finalement, au terme de notre analyse, nous sommes d'avis qu'au fond, la vraie question n'est pas de savoir si leur présence est susceptible d'être assimilée avec une forme de colonialisme, mais bien davantage en quel terme celle-ci peut être qualifiée.

●
²⁵ Les sœurs ont souvent participé à des « rencontres spirituelles (notamment organisées par le père Tessier), et rassemblant des personnes de confession musulmane et chrétienne. L'idée étant de partager leur spiritualité, parler de ce qui les unissait ou les différenciait : « On avait vraiment la liberté de dire ce qu'on croyait, aussi parler de nos différences ! On ne les gomme pas ! On en parle, mais dans le respect et on essaie de se comprendre » (sœur Anne-Geneviève, 2019).

N'est-ce pas là, la conception heureuse de la rencontre avec l'« étranger » ? En effet, leur présence, fondée sur un ancrage profond avec la société « visitée », n'a-t-elle pas justement été l'accomplissement de ce que l'on nomme communément le « cosmopolitisme » ?

En envisageant leur *présence* de la sorte, les sœurs nous permettent alors d'ouvrir une brèche critique à l'égard d'un certain « multiculturalisme libéral », souvent défendu de nos jours, mais qui, lui, ne se fonde que sur une coexistence superficielle des êtres humains entre eux.

BIBLIOGRAPHIE

Ait Abdelmalek, Zohra (2004). *Protestants en Algérie, le protestantisme et son action missionnaire en Algérie aux XIXe et au XXe siècles*, Lyon : Editions Olivétan.

Bénot, Yves (2004). « La décolonisation de l'Afrique française (1943-1962) » dans Ferro, Marc (dir.). *Le livre noir du colonialisme, XVIe – XXIe siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris : Hachette littératures, p. 665-669.

Bidart, Claire (1997). *L'amitié, un lien social*, Paris : La Découverte.

Boltanski, Luc (1990). *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris : Editions Métailié.

Boltanski, Luc et Laurent Thévenot (1991). *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard.

Breviglieri, Marc et Joan Stavo-Debauge (1999). « Le geste pragmatique de la sociologie française, autour des travaux de Luc Boltanski et Laurent Thévenot. » *Anthropológica* : 7-22.

Lützelshwab, Claude (2006). *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956) : un cas de colonisation privée en Algérie*, Bern : Peter Lang.

Colonna, Fanny (1972). « Le système d'enseignement de l'Algérie coloniale. » *Archives Européennes de Sociologie* 13(2) : 195-220.

Colonna, Fanny (2010). *Le Meunier, les moines et le bandit, des vies quotidiennes dans l'Aurès (Algérie) du XXe siècle*, Paris : Actes sud/Sindbad.

- Curtis, Sarah A. et Dorotheé Chifflo (2010). « À la découverte de la femme missionnaire. » *Histoire et missions chrétiennes* 16 : 5-18.
- de Certeau, Michel (1990). *L'invention du quotidien*, I, Paris : Folio.
- De Longeaux, Guy (1999). « Un sociologue en quête de christianisme. » *Etudes* 3916 : 653-664.
- Descola, Philippe (2005). *Par-delà nature et culture*, Paris : Folio.
- Lemieux, Cyril (2018). *La sociologie pragmatique*, Paris : La Découverte.
- Pleniceanu, Doru (2002). *L'implantation du mouvement adventiste en Algérie : 1905-1962*, Mémoire de maîtrise en théologie adventiste, Campus adventiste du Salève, Faculté adventiste de théologie Collonges sous Salève.
- Pons, Georges (1994). « Les protestants en Algérie, origine et installation. » *Généalogie, Algérie* 46 : 7-9.
- Ricœur, Paul (2016). *Plaidoyer pour l'utopie ecclésiale*, Genève : Editions Labor & Fides.
- Thévenot, Laurent (2006). *L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris : La Découverte.
- Ward, Jeremy (2012). « Comprendre l'engagement dans l'aide : le modèle d'engagement processuel. » *Vie sociale* 4(4) : 163-174.
- Willaime, Jean-Paul (2005). *Sociologie du protestantisme*, Paris : PUF.
- Zorn, Jean-François (2012). *Le grand siècle d'une mission protestante, La Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris : Karthala.
- McAdam Doug and Ronnelle Paulsen (1993). « Specifying the Relationship between Social Ties and Activism. » *American Journal of Sociology* 3 : 640-667.

HISTOIRE PERSONNELLE ET FAMILIALE D'UNE SUISSE EN TUNISIE

Marianna Colella et Yawa Megbayowo

Dans sa politique d'expansion économique en lien avec la colonisation, la Suisse a entretenu des liens privilégiés avec les territoires d'outre-mer (David, Etemad, 1996). Ces liens pourraient se traduire par la migration suisse en Afrique.

Notre article traite des Suisses qui sont restés en Tunisie après l'époque coloniale (1881-1956). Grâce à divers contacts, obtenus notamment par l'intermédiaire de l'Ambassade suisse de Tunisie, nous avons rencontré Denise, qui est née en Tunisie de parents suisses. Lors d'un entretien, elle nous raconte son histoire familiale et personnelle. À travers cette rencontre, nous avons cherché plus largement à déceler les raisons qui ont poussé certaines familles suisses à rester en Tunisie après l'indépendance du pays. Cette transition entre la période du protectorat français et l'indépendance nous permet d'analyser le rôle et la place des Suisses qui se trouvaient en Tunisie à ces périodes.

De plus, nous avons essayé de comprendre la dynamique relationnelle entre différentes communautés qui ont cohabité en Tunisie pendant la période coloniale. En effet, cette dimension est essentielle, car « il n'existe pas de portrait unique du colonisé ou du colonisateur, si l'on entend par-là des portraits statiques. En revanche les différentes figures du colonisé et du colonisateur se relient parfaitement et s'éclairent dans un même portrait dynamique, ou si l'on veut, cinématographique. Autrement dit, les rôles

coloniaux ne peuvent être que des rôles historiques » (Memmi, 2003, p. 4). Ce même sociologue explique que la sociologie des rapports coloniaux est aussi nécessairement une histoire.

Cet article propose une lecture sur différents moments de la vie de Denise et même avant sa naissance, notamment la rencontre de ses parents et les raisons de leur arrivée en Tunisie. Ces derniers points sont en lien avec la vie personnelle et familiale de cette femme, de ses parents, alors que d'autres points tels que l'Union Suisse de Tunisie (UST) ainsi que la création d'un Club de foot dont le père de Denise est le fondateur abordent plus largement le rôle et la position des Suisses en Tunisie.

LA COLONISATION

Denise a grandi dans un pays qui se trouvait sous protectorat français. Elle nous raconte : « Les Français sont venus coloniser ce pays, ils avaient signé avec le Bey de Tunis un contrat de protectorat pour 50 ans. Mais ils sont restés beaucoup plus. » À côté des Français, il y avait « les minorités européennes [...] l'élément italien était de loin le plus important, mais il y avait aussi les Maltais, les Grecs, les Espagnols, les Russes, les Suisses » (Ghoul, 2003, p. 1). Par contre, de l'autre côté il y avait « les citadins, ses ruraux, ses bédouins et ses minorités religieuses (les juifs) et étrangères, mais musulmanes comme les Algériens et les Tripolitains » (Ghoul, 2003, p. 1).

LA RENCONTRE ET L'ARRIVÉE DES PARENTS DE DENISE

Le père de Denise a migré vers l'Allemagne avant de rejoindre la Tunisie. Il rêvait de devenir un sportif. Une fois arrivé en Afrique, il fit des études de comptabilité et il travailla comme gérant dans une ferme appartenant à un Suisse près de Kairouan. Quelques années plus tard, il loua une ferme dans le Nord, à proximité de Testour où il finit par s'installer définitivement. Il rencontra la

mère de Denise par le biais de l'UST, dont nous parlerons plus en détail dans la deuxième partie de ce travail.

La mère de Denise, originaire de la Suisse alémanique, se rendit pour la première fois en Tunisie quand elle avait 17 ans, au début des années 1930, dans le but d'apprendre le français. À l'époque, tous les jeunes suisses allemands devaient faire une année d'apprentissage de la langue française, après l'école obligatoire. Généralement, les jeunes allaient pratiquer la langue en Suisse dans les régions francophones. Mais pour la mère de Denise, les choses se sont passées autrement. En effet, un ami de ses parents leur proposa de la prendre avec lui en Tunisie. Cet homme, que Denise et sa fratrie finirent par appeler oncle, était parti pour se rapprocher de sa sœur, mariée à un riche propriétaire suisse dans la banlieue de Tunis. Une fois installé, l'oncle a vendu du lait en calèche et plus tard des légumes sur le marché central. Il possédait un grand logement malgré ses revenus modestes. Cet oncle est aussi à l'origine de la rencontre des parents de notre interlocutrice : il faisait partie de l'UST. Les deux jeunes se rencontrèrent lors d'une soirée organisée par l'UST.

L'ENFANCE ET LE RAPPORT AUX AUTRES

D'après le récit de Denise, elle eut une belle enfance en Tunisie :

« On était toujours très bien accueillis par les gens du village. On ne faisait aucune différence entre les religions, tous les vendredis c'était le jour du marché. Mon père se retrouvait avec des amis dans une mercerie dont le propriétaire était juif tunisien, il y avait un ami tunisien musulman et mon père chrétien. Ils s'entendaient à merveille, c'était quelque chose de merveilleux, on ne faisait aucune différence. [...] J'ai eu une enfance heureuse, très riche en sentiments et en connaissances de même qu'en loisirs. On vivait à la ferme et c'était formidable. On était très bien avec les Tunisiens qui nous respectaient et nous aimaient, par contre un peu moins bien avec les Français qui ne

voulaient pas intégrer mon père dans leur coopérative, dans leur association parce qu'il était Suisse ».

Le rapport Suisses - Français ne semblait pas être des plus harmonieux si l'on se fie à ce que notre interlocutrice nous confie. Lorsqu'on la questionne sur la relation entre ces deux communautés, elle nous répond que les Français ne détestent pas les Suisses, mais « les colons français écartaient les étrangers, pas spécialement parce qu'ils étaient suisses, mais parce qu'ils n'étaient pas français tout simplement ! ». Il faut remettre dans le contexte que les Français cherchaient à ce moment-là à ce que la Tunisie leur appartienne à eux seuls et que pour cette raison, ils bénéficiaient d'avantages dont ils étaient les seuls à profiter au détriment de toutes autres communautés. Comme Denise nous raconte : « les propriétés étaient distribuées gratuitement aux Français pour les encourager à exploiter les terres ».

Cependant, d'après un document du consulat de Suisse de Tunis daté du 28 janvier 1955, il semblerait que les Suisses se trouvaient, à la veille de l'indépendance, dans une position d'entre-deux²⁶. Malgré la répartition par blocs mentionnée plus tôt, les Suisses étaient d'une part sous la protection des colons français et de l'autre entretenaient de bonnes relations avec la population et les autorités tunisiennes. Ce document mettant en avant les craintes des Européens quant à l'éventuelle reprise du contrôle des Tunisiens, les Suisses semblent se sentir plus en sécurité grâce à cette position « neutre » d'entre-deux, pour laquelle elle est recon-

« Ils se demandent s'ils doivent rester, ou au contraire, transférer d'ores et déjà tout ou une partie de leur patrimoine dans un pays plus sûr (les Européens en Tunisie). Pour se reconforter, certains se disent volontiers que les Tunisiens feront peut-être la différence entre eux et les colons français. Ils cherchent de cette manière, à se donner confiance en constatant qu'ils jouissent auprès des

●
²⁶ Documents diplomatiques suisses (Dodis), dodis.ch/9425, Sécurité matérielle et juridique des ressortissants suisses en Tunisie, Tunis, 28.01.1955.

travailleurs indigènes d'une considération fondée sur les égards qu'ils ont toujours eus envers eux. [...] notre pays bénéficie en Tunisie d'une indiscutable popularité ».²⁷

Cette notion de popularité est aussi présente dans l'histoire de Denise, lorsqu'elle raconte que son père était estimé, notamment grâce au Club de foot qu'il fonde dans la moitié des années 1940. La création de celui-ci sera développée dans la deuxième partie de l'article.

Le père de Denise, avait acheté un bout de terrain en association avec un autre Suisse. Il a construit petit à petit la maison dans laquelle il a vécu avec sa famille avant la nationalisation des terres lors de la fin du colonialisme. Il n'était bien évidemment pas seul à travailler à la ferme, avec des ouvriers. Il y avait un contremaître, qui était l'ouvrier de confiance, et son assistant. La fille de ce dernier travaillait comme aide-ménagère pour la famille de Denise, grâce à cela, elle a pu apprendre à lire et à écrire ainsi qu'à parler le patois suisse allemand.

Néanmoins, alors que tout semble se passer pour le mieux dans le rapport aux autres, notre interlocutrice mentionne un anniversaire auquel elle avait été invitée étant plus jeune par une camarade de classe qu'elle ne fréquentait pas d'ordinaire. Cela s'expliquait par des intérêts différents, notamment par l'amour du sport de Denise, son style vestimentaire très simple : elle ne se sentait pas à l'aise avec cette personne, elle refusa donc son invitation, à laquelle elle reçut comme réponse : « Ah parce que nous sommes des Arabes ? ». Lorsqu'elle raconta cet événement à sa mère, elle lui répondit aussitôt : « Il ne faut pas qu'elle croie ça, il faut que tu y ailles ». Cet épisode va dans le sens de ce que El Ghoul (2003) définit en termes de rapport entre les deux blocs – européen et algérien – : il expose que les relations que ceux-ci entretenaient reposaient sur « la méfiance, l'inégalité sociale, politique, économique, et culturelle, la haine, le mépris, etc. » (p. 1).

●
²⁷ Dodis, dodis.ch/9425, Sécurité matérielle et juridique des ressortissants suisses en Tunisie, cit., p. 2.

LA TUNISIE APRÈS L'INDÉPENDANCE

En 1956, la Tunisie accède à son indépendance. Un document confidentiel envoyé au Conseil fédéral de Berne, le 14 mai 1956, relate des conditions de la libération du pays. Ce document présente la signature d'une déclaration commune de Christian Pineau, Ministre français des Affaires étrangères, ainsi que de Tahar ben Ammar, Président du Gouvernement tunisien. La signature de ce document a permis la reconnaissance de

« a) l'indépendance et la souveraineté du Maroc et de la Tunisie et

b) le droit de ces pays à une diplomatie et une armée »²⁸.

Ce document avait pour but également d'exprimer « l'intention d'établir des relations diplomatiques » avec la Tunisie, ainsi que de demander au Département politique de « choisir le moment pour notifier cette reconnaissance et cette intention au Gouvernement tunisien »²⁹. Un autre rapport politique daté du 12 décembre 1957 et adressé au Conseiller fédéral illustre les relations entre la Suisse et la Tunisie³⁰. Dans une lettre chaleureuse, le Chargé d'affaires de Suisse raconte l'échange qu'il avait eu avec le Président de la ville de Tunis, Ali Belhaouane, lors d'une visite de courtoisie. Le Président Bourguiba

« revenu de Suisse avec un sentiment de haute estime pour la Tunisie a formé le vœu dans son entourage que des relations plus étroites devaient être cultivées avec la Confédération Helvétique ». ³¹

●
²⁸ Dodis, dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, Berne, 14.05.1956, p. 1.

²⁹ Dodis, dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, cit., p. 2.

³⁰ Dodis, dodis.ch/12043, Déclaration à propos des relations Tuniso-suisse par une personnalité néo destourienne, Tunis, 12.12.1957.

³¹ Dodis.ch/12043, Déclaration à propos des relations Tuniso-suisse, cit., p. 1.

Pour le milieu politique tunisien, la Suisse représente

« un exemple unique dans le monde. Les qualités appréciées de la Suisse sont : la conscience, l'amour du travail bien fait, l'honnêteté ainsi que l'attachement à la liberté ».³²

De plus, sont mentionnées les valeurs morales, sociales et humanitaires. Les deux pays, décrits comme semblables par le leader tunisien, seraient tous deux des carrefours pour les pays voisins, correspondant « à l'idéal qui est profondément le leur : la paix dans le monde »³³. Ce même document raconte comment les Suisses qui s'installaient dans des anciennes colonies françaises ou britanniques pouvaient être perçus par certains comme « des colonialistes en quelque sorte déguisés »³⁴. Ce qui n'est pas le cas de l'auteur du document pour qui les ressortissants suisses s'installaient dans les colonies à titre personnel, bien loin et différent des peuples colonialistes.

Néanmoins, faisant partie de la communauté européenne, les Suisses n'ont pas eu de traitement de faveur lors de l'indépendance. En effet, « les Suisses ont été traités de la même façon que les autres étrangers, le statut de neutralité de leur pays n'entrant pas en considération pour un traitement de faveur que certains auraient bien voulu faire valoir » (Fleury, 2002, p. 31).

La ferme a été retirée à la famille de Denise, comme elle nous le raconte : « Ils ont pris la ferme, ils ont nationalisé les terres de tout le monde, les colons français, même les agriculteurs suisses, italiens, et autres nationalités ». D'après elle, la transition a été assez dure, notamment pour son frère qui a dû quitter très vite la Tunisie et revenir en Suisse, lors de la bataille de Bizerte (1961). En effet, il a été victime, à plusieurs reprises, d'agressions de la

●
³² Dodis, dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, p. 2.

³³ Dodis, dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, p. 2.

³⁴ Dodis, dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, p. 3.

part des Tunisiens pensant qu'il était Français. Parallèlement, Denise assure avoir été bien traitée en tant que Suisse :

« Moi je n'ai jamais, en tant que Suisse, souffert de racisme ou de quoi que ce soit. Après l'indépendance, toujours et encore aujourd'hui [...]. Je suis toujours vraiment très bien accueillie, respectée, je dirais même estimée ».

Elle affirme ne pas avoir voulu posséder la double nationalité, car elle se sentait en sécurité avec son unique nationalité :

« Je me disais que si quelqu'un voulait me faire du mal, il serait facile de trouver le moyen de faire une entourloupette, et grâce à mon unique nationalité j'aurai eu, je l'espère du moins, l'appui et la protection de l'ambassade de Suisse tandis que si j'étais également tunisienne, j'aurais été jugée comme telle ! »

La famille de Denise, hormis son frère, n'est pas rentrée en Suisse. De son côté, la crainte de la Suisse, lors de l'indépendance, est de voir un « retour » massif de Suisses demandant de l'aide et de ne pouvoir y répondre favorablement³⁵.

L'UNION SUISSE DE TUNISIE

Le but de l'UST était et est toujours de permettre des rencontres entre les Suisses de Tunisie et de garder les liens avec la Confédération. Pour résumer, elle peut être un « lieu de réalisation individuelle et de chance de mise en réseau » (Cattacin et La Barba, 2014, p. 82) avec d'autres Suisses. Celle-ci existait avant même la naissance de Denise. La création de cette association va dans le sens de ce que dit Fleury à propos des Suisses à l'étranger :

« partout où des Suisses se retrouvent en groupes, aussi bien en Europe que dans l'outre-mer, ils créent des *sociétés de bienfaisances*, des *clubs suisses* ou encore des *sociétés de tir*.

●
³⁵ Dodis, dodis.ch/12494, Mesures en faveur des suisses rapatriés d'Afrique du Nord, 15.01.1957.

Les consuls en sont parfois les instigateurs, mais pour la plupart ces institutions ont été proposées et mises sur pied par des particuliers ». (Fleury, 2002, p. 19)

Les soirées Jass (un jeu de cartes typiquement suisse) constituaient une des manières de transmettre la culture suisse. Cette transmission plus globale de la culture répond à une des orientations de la vie associative mentionnées par Cattacin et La Barba (2014, p. 89) : « la diaspora transnationale qui rassemble les migrantes et les migrants par l'idée d'un maintien du lien avec le pays d'origine ». De plus, pouvoir faire des sorties culturelles permet de mieux connaître la Tunisie. Par le biais de l'association, l'Ambassade tenait au courant des informations concernant la maladie ou le décès des personnes suisses, afin que des membres de leur communauté puissent les soutenir. Ainsi,

« Le travail de ces groupes ne se limite pas seulement à la défense d'intérêts et se développe rapidement. S'ajoutent en particulier des éléments d'entraide et de soutien social, par exemple l'aide aux démarches administratives ou l'accompagnement dans des situations de détresse ». (Moya 2005, p. 840)

L'UST fonctionne grâce aux cotisations de ses membres et des personnes bénévoles qui y travaillent. Alors que certains sociologues tels que Martiniello (1997) parlent du risque de ghettoïsation dans le cadre de la vie associative et plus particulièrement dans un contexte de mobilité sociale, il semblerait que dans le cas de l'UST il s'agisse de permettre justement d'aller à la rencontre du pays qui accueille. En quelque sorte, un désir d'aller à la découverte et de sortir de la ghettoïsation. De plus, la mixité existante au sein de l'association permet une plus grande ouverture. En effet, les personnes faisant partie de l'UST sont issues de mariages mixtes, mariées à un·e Suisse ou naturalisées après un séjour en Suisse. Le but premier étant néanmoins de pouvoir se retrouver et garder un lien avec le pays d'origine, comme nous raconte Denise :

« Le premier but de l'UST – et le plus important – était de rassembler les Suisses, de les plonger dans l'ambiance de

leur patrie, surtout pour que les plus jeunes enfants n'oublie pas leur origine suisse ».

D'après Dear et Flusty (2001), il est important de ne pas négliger les bénéfices que peut avoir la participation à la vie associative sur l'identité. Il est vrai que le contexte historique dans lequel s'est organisé l'UST a bien évidemment changé, alors qu'elle a traversé une période coloniale, l'indépendance du pays d'accueil puis le contexte actuel fait que son utilité a pu varier. En effet :

« une appréciation globale des associations des personnes mobiles est impossible. Non seulement elles se sont transformées au cours de leurs histoires ; elles se sont aussi différenciées parallèlement, conjointement au changement de la société ». (Cattacin et La Barba, 2014, p. 93)

LE CLUB DE FOOT DE TESTOUR

Le père de Denise créa dans la moitié des années 1940 une équipe de foot, dans le village où vivait toute la famille. Il acheta le matériel nécessaire à une équipe de foot, qui existe encore aujourd'hui, pour qu'elle puisse jouer et être considérée comme telle.

L'équipe était composée, à sa création, entre autres de Mohamed, le coiffeur du village qui était un ami proche de la famille, du forgeron du village, ainsi que de Basile, le fils d'un voisin, et Louis, qui était un grand joueur de tennis en Suisse. Grâce à cette équipe, le père de Denise était très estimé et respecté, il avait beaucoup d'amis « indigènes ». Cela va dans le sens des rapports plus globaux que l'on retrouve dans les documents diplomatiques entre la Suisse et la Tunisie, rapports que l'on peut qualifier de chaleureux et amicaux.

On retrouve à nouveau tout comme pour l'UST, la notion d'une identité qui se crée grâce à la participation à la vie associative. Plus particulièrement, « l'association comme lieu de réalisation individuelle et de chance de mise en réseau » (Cattacin et La Barba, 2014, p. 82). Encore une fois, la mixité présente dans le

club empêche le risque de ghettoïsation (Martiniello, 1997) et permet plutôt une ouverture et une intégration au village habité que l'inverse. Par contre, « la transformation d'une migration provisoire vers une sédentarisation d'une certaine manière inattendue pour les pays d'accueil, mais aussi pour les migrants eux-mêmes fait émerger les thèmes de 'l'assimilation' et de 'l'intégration' » (Cattacin et La Barba, p. 85).

CONCLUSION

Pour déceler certains mécanismes sociaux, il est nécessaire de pouvoir les resituer historiquement. Selon Cattacin et Minner (2009, p. 6), l'historisme et l'esprit de l'histoire « sont les médias nécessaires de la compréhension, puisque chaque fait social est indexé à un contexte historique qui le rend unique ». Les mêmes sociologues affirment qu'il est possible de mieux comprendre ces mécanismes en cherchant ceux qui sont plus généraux, qui les ont induits. En effet, on ne peut analyser un événement sans prendre connaissance de ceux qui l'ont précédé et donc ont permis de le faire émerger, « l'événement final rend nécessaire l'existence des événements antécédents » (Cattacin et Minner, 2009, p. 5).

Ainsi, on constate dans les deux associations qui ont été présentées dans l'histoire personnelle de Denise, qu'il s'agisse de l'UST ou du Club de foot créé par son père, des similitudes quant à leurs objectifs et finalités. Notamment, en ce qui concerne l'appartenance à un groupe qui a une identité commune, qui est celle d'avoir des origines suisses, ainsi que de pouvoir transmettre par les échanges des valeurs qui rappellent celles du pays d'origine. Dans le cas de l'UST, il s'agit de transmettre la culture suisse à travers la célébration de fêtes, ou encore l'organisation de soirées dont l'animation est typique suisse (jeu de Jass). Dans le cas du Club de foot, il s'agit des valeurs plutôt répandues et reconnues d'une Suisse qui une vocation humanitaire.

Ces deux associations ont en commun le fait de s'ouvrir au pays qui les accueille, éloignant ainsi le risque de ghettoïsation déjà

mentionné. En effet, l'UST cherche à enrichir les connaissances de ses membres suisses, concernant la Tunisie, grâce aux sorties culturelles qu'elle organise. Pour le Club de foot, l'ouverture se situe dans la mixité de la composition de son équipe de foot. De plus, l'équipe représente la ville montrant de cette manière un intérêt pour celle-ci. Il n'est pas possible de faire une généralisation quant à des mécanismes sociaux clairs à partir d'un seul récit de vie, pour cela il faudrait en comparer un certain nombre. Néanmoins, à travers l'histoire de Denise, nous avons pu établir un contexte historique plus large ainsi que certaines similitudes qui permettent de déceler certains mouvements qu'il serait intéressant de comparer à d'autres dans un contexte similaire.

BIBLIOGRAPHIE

Bertaux, Daniel (2000). « Du récit de vie dans l'approche de l'autre. » *L'Autre*, 2 : 239-257.

Cattacin, Sandro (2001). « Réciprocité et échange. » *Revue internationale de l'économie sociale* 279 : 71-82.

Cattacin, Sandro et Morena Maria La Barba (2014). « Mobilité internationale et vie associative », dans *Schweizerisches Rotes Kreuz (Hg.). Freiwilligkeit und Vielfalt im Zeichen der Menschlichkeit*, Zürich : Seismo, p. 81-100.

Cattacin, Sandro et Frédéric Minner (2009). « L'apprentissage sociétal-De la souffrance à la transformation d'une société. » *Rapport de recherche*, Genève : Université De Genève, p. 1-25.

David, Thomas et Bouda Etemad (1996). « L'expansion économique de la Suisse en outre-mer (XIXe-XXe siècles) : un état de la question. » *Revue suisse d'histoire* 46 : 226-231.

David, Thomas et Bouda Etemad (1998). « Un impérialisme suisse ? Introduction. » *Traverse, Revue d'histoire* 5 (2) : 7-16.

Dear, Michael J. and Steven Flusty (2001). « The Resistible Rise of the L.A. School », dans Dear, Michael J. et J. Dallas Dishman (eds.). *From Chicago to L.A. : making sense of urban theory*. Oaks, CA: Sage Publications, p. 3-16.

El Ghoul, Fayçal (2003). « Le français de Tunisie et l'Autre dans les années 1920-1930. » *Cahiers de la Méditerranée*, 66 : 349-356.

Fleury, Antoine (2002). « Politique étrangère et colonies suisses. » *Études et sources. Revue des Archives fédérales suisses : Les Suisses de l'étranger au XX^{ème} siècle* 28 : 15-33.

Martiniello, Marco (1997). *Sortir des ghettos culturels*, Paris : Presses de Sciences Po.

Memmi, Albert (2003). « 'Sociologie des rapports entre colonisateurs et colonisés' suivi de 'Portrait du décolonisé arabo-musulman et de quelques autres' », *SociologieS* [En ligne], <https://journals.openedition.org/sociologies/2922#quotation>, consulté le 15.04.2019.

Moya, Jose C. (2005). « Immigrants and Associations: A Global and Historical Perspective. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 31(5) : 833-864.

Saurin, Jules (1899), *Le peuplement de la Tunisie par les français*, Tunis : Rapido.

Archives consultées

Documents diplomatiques suisses (Dodis) :

dodis.ch/9425, Sécurité matérielle et juridique des ressortissants suisses en Tunisie, Tunis, 28.01.1955

dodis.ch/11024, Relations avec le Maroc et la Tunisie, Berne, 14.05.1956

dodis.ch/12043, Déclaration à propos des relations Tuniso-suisses par une personnalité néo destourienne, Tunis, 12.12.1957.

dodis.ch/12494, Mesures en faveur des suisses rapatriés d'Afrique du Nord, 15.01.1957.

LA NOSTALGIE COLONIALE DES SUISSES D'ALGÉRIE

Edil Mansilla et Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla

Si les principaux colons en Algérie étaient français, il fut néanmoins un temps où des centaines de Suisses y ont émigré, soit dans l'espoir de faire fortune, soit pour des raisons familiales (Hureau, 2010). Si « l'émigration est le fait générateur de la colonisation », il s'est avéré que les Suisses qui ont émigré vers l'Algérie sont devenus des colons collatéraux (Leroy-Beaulieu, 1882, p. 505).

La colonisation de l'Algérie par les Français a duré 132 ans (Ageron, 1964). La guerre d'indépendance débute en 1954 et s'achève en 1962. Le 4 juillet 1962, la Confédération helvétique reconnaît l'Algérie comme État indépendant. Le processus de décolonisation confronte la Suisse d'une manière directe, car pendant cette période la présence suisse en Algérie était forte. Les ressortissants helvétiques ont dû quitter ce territoire et rentrer en Suisse, le plus souvent sans le soutien de la Confédération (Carron, 2013). En tant que rapatriés, ils étaient à la recherche d'une aide sociale, économique et émotionnelle. C'est ainsi qu'est née l'Amicale de Réfugiés et Rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse (ARRAN-Helvetia).

L'association avait pour but de défendre les intérêts des exilés, d'aider ses membres en Suisse, de réclamer l'amnistie des défenseurs de l'Algérie française, l'indemnisation des biens spoliés, et principalement de porter témoignages des conséquences d'un rapatriement d'Algérie. De la même manière, cette association visait à resserrer les liens amicaux des personnes nées ou ayant vécu en

Afrique du Nord, et plus précisément les Suisses « revenus » dans leur pays.

DES SUISSES SUR LE SOL ALGÉRIEN

Dès le début de la prise d'Algérie en 1830, la présence des Suisses a été remarquée. À l'époque, le gouvernement français avait besoin de peupler ce territoire. En effet, le taux de croissance de sa population étant très faible, un appel à des émigrés du continent européen, dont des Suisses, a été mené (Fois, 2018). Cet appel a été saisi par les compagnies de recrutement, celles-ci comprenant rapidement l'intérêt économique et financier qu'elles pouvaient retirer de ce mouvement de populations (Lützelshwab, 2006). En territoire helvétique, la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif constituait l'un des plus importants propriétaires terriens d'Algérie. En effet, en 1853 le gouvernement français accorde une vaste concession de terre au représentant de la Compagnie afin que cette dernière puisse installer des colons originaires de Suisse (Lützelshwab, 2000).

Ayant le feu vert au projet de peuplement de l'Afrique du Nord et plus concrètement de l'Algérie, la Compagnie met en place une véritable stratégie publicitaire – en utilisant des journaux et pas seulement³⁶ – afin de faire connaître ce projet. C'est ainsi que la presse publie régulièrement des lettres, des rapports et des annonces que tout s'y déroule bien.

« Le colon suisse installé par la Compagnie genevoise à Sétif n'aura aucun défrichement à faire, et sa tâche ne consistera qu'à passer de la culture arabe à la culture européenne. Pendant mon séjour à Sétif [...], j'y vu des nombreuses familles européennes en voies de prospérité. Je me suis en outre convaincu que cette contrée n'est point meurtrière pour les enfants européens, comme d'autres parties de l'Algérie ont la réputation de l'être. La possession d'une somme de 5'000 francs exigée chez les colons

³⁶ Voir le texte de Safi Lashey dans ce Sociograph.

est une condition essentielle de succès, car évidemment tout émigrant doit être en mesure de pourvoir à son entretien et aux premiers frais de son exploitation, jusqu'à l'époque des récoltes ».37

Dès le début de la conquête d'Algérie en 1830, et plus précisément en 1840, on constate la présence de Suisses sur le sol algérien. Il faut noter qu'à cette époque la Confédération fait émigrer ses citoyens (Lützelshwab, 2006). Parmi eux, il y avait ceux que l'on appelait des « *Heimatlosen* » (*sans patrie*) ou pire encore « *la lèpre corrosive* » de la société, du fait de leur condition de pauvreté.

Au contraire, c'était souvent avec espoir et enthousiasme que des ressortissant·es suisses se dirigeaient vers l'Algérie. Certains vendaient tout ce qu'ils possédaient dans leur pays, alors que d'autres se contentaient de recevoir leurs billets achetés par les communes afin d'aller s'établir sur une terre où ils devaient trouver bonheur et prospérité (Maye, 1997).

LA CONFÉDÉRATION ET LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

La guerre d'indépendance algérienne a fait l'objet de nombreux ouvrages. Des études suisses mettent l'accent sur une forte ingérence de la part de la Confédération Helvétique afin d'y déclencher la guerre (Carron, 2013). Cependant, le pays a été pris entre le marteau et l'enclume face à cet événement. La Confédération devait penser aux impacts sur le sol algérien pour ses ressortissant·es, une forte communauté suisse s'étant installée en Algérie depuis le début de la colonisation, mais également à la protection de ses intérêts économiques (Fois, 2019). D'autre part, la Suisse devait garder en tête, que sur son propre territoire, une importante communauté algérienne s'était établie et que celle-ci était composée notamment de membres du Front de Libération Nationale (FLN) (Carron, 2013).

●
37 *Le Confédéré*, journal démocratique fribourgeois, 1^{er} octobre 1853, N°62.

De cette guerre, nous pouvons identifier trois phases cruciales. La première se caractérise par un grand nombre de soulèvements et insurrections qui se produisent en territoire algérien entre 1954 et 1957. Ces événements ont été considérés par les colons français et suisses comme une période passagère dont les risques n'ont pas été pris au sérieux. La deuxième phase (1958-1960) fut décisive, puisque la situation politique en France se dégradait. De Gaulle soutient une « Algérie algérienne » et propose aux représentants du FLN « la paix des braves ». À l'occasion, il prononce un discours sur le droit à l'autodétermination du peuple algérien, qui sera accepté par les Français lors d'un référendum en 1961. Pour sa part, le Département politique fédéral laisse le choix à chaque individu de rester en Algérie ou rentrer en Suisse. Il est impératif pour la Confédération de garder une attitude de neutralité (Fois, 2018). La phase finale de la guerre (1961-1962) permet à la Suisse d'avoir le rôle de médiateur entre la France et l'Algérie, c'est ainsi que plusieurs rencontres, qui donnent lieu aux accords d'Évian, se tiennent sur le sol helvétique (Perrenoud, 2002).

Suite à ces accords, le 3 juillet 1962 l'Algérie proclame son indépendance. Au lendemain, la Suisse reconnaît le pays. Deux jours plus tard, le massacre d'Oran éclate et les colons européens quittent l'Algérie, le plus souvent abandonnés par le gouvernement français. Pour les colons suisses, « le Département politique affirme qu'un rapatriement officiel des colonies suisses par les autorités ne peut être en aucune façon envisagé » (Carron, 2013, p. 97).

MÉTHODOLOGIE

Notre intérêt était de connaître l'histoire d'une famille suisse ayant vécu en Algérie puis rentrée en Suisse après l'indépendance. N'ayant pas réussi à trouver une famille pour ce projet, nous avons contacté l'association ARRAN-Helvetia, grâce au réseau personnel d'un des auteurs de cet article. Nous avons finalement réalisé que l'association avait pris le caractère d'une famille pour les rapatriés. Nous avons donc décidé de focaliser l'attention sur l'ARRAN-Helvetia.

Pour réaliser la présente étude, nous avons mené deux entretiens individuels non-directifs car, s'agissant d'un sujet aussi sensible et personnel comme le rapatriement, nous cherchions à stimuler la conversation pour que les personnes interrogées puissent s'exprimer librement. Le but était de connaître le rôle de l'ARRAN-Helvetia et, plus précisément, de mettre en évidence les expériences vécues par les « colons suisses » lors de « l'abandon » d'une terre qui, selon leurs points de vue, « fut la leur » et qu'ils durent quitter à jamais. Les entretiens, enregistrés et retranscrits intégralement, ont été effectués aux domiciles des personnes enquêtées. Les entrevues ont été réalisées auprès de Claude Capeau, président de l'ARRAN-Helvetia, et de la trésorière de ladite association³⁸. Les principales motivations des personnes interrogées étaient tantôt un intérêt de parler de leur expérience, tantôt d'un désir de nous aider dans notre recherche. Ces motivations se reflètent dans nos deux entretiens.

Dans un premier temps, nous passerons en revue les raisons pour lesquelles la Confédération a poussé une grande partie de sa population à émigrer vers cette colonie française. Ainsi, nous montrerons quelques événements historico-politiques de la guerre d'Algérie, auxquels très probablement la Confédération s'est trouvée mêlée à leur déroulement et leur issue. Dans un deuxième temps, nous récapitulons le rôle de l'ARRAN-Helvetia auprès des Suisses de « retour ».

Ainsi, nous passerons en revue le but de sa création, les activités et les revendications en tant qu'Amicale. De la même manière, nous analyserons l'un des axes principaux de l'ARRAN-Helvetia : l'entraide. En effet, l'intégration et le sentiment d'appartenance ont fait de l'Amicale un lieu sûr pour ses membres. Finalement, nous verrons qu'au fil du temps, avec le vieillissement des membres, l'amicale ARRAN-Helvetia s'achemine vers son terme.

●
³⁸ Entretiens réalisés le 28.10.2018.

LE RETOUR EN SUISSE ET LA CONSTRUCTION D'UN SOUTIEN

« Plus de 2'500 Suisses vivaient en Algérie jusqu'à l'indépendance. Très attachés à leur terre d'adoption, ils ont parfois tout perdu dans l'aventure, alors que la Suisse offrait ses bons offices pour les négociations de paix ».³⁹

Suite à la proclamation d'une Algérie indépendante, les colons européens quittent ce territoire. En ce qui concerne les Suisses, les documents de l'ARRAN-Helvetia nous racontent qu'ils sont « rentrés » en Suisse avec leurs « maigres bagages »⁴⁰. Ce qui nous amène, plus d'un demi-siècle plus tard, à nous poser plusieurs questions.

Comment ceux-ci ont-ils vécu ce moment de transition, leur retour en territoire helvétique lors duquel ils ont fait face à un manque de soutien de la part de la Confédération ? Bien que cette dernière proposait une compensation financière aux rapatriés, nous nous demandons si l'argent avait, aux yeux des rapatriés, le pouvoir de guérir les traumatismes. Comment soigner les blessures, autrement que par l'effet du temps ? Quel est le lien unissant ceux et celles qui ont dû abandonner l'Algérie ?

CRÉATION ET OBJECTIFS DE L'ARRAN-HELVETIA

Suite à l'expulsion massive des colons européens d'Algérie, la majorité est partie en France, en Espagne, en Argentine, au Canada et en Suisse. C'est dans ce dernier pays que l'on trouve la plus grande concentration d'exilés après la France (Tarli, 2004). D'ailleurs, en 1964 on recensait 2'000 ressortissants suisses venant



³⁹ *La Liberté*, 15 mars 2013.

⁴⁰ Document commémoratif « 50 ans ARRAN » : ARRAN – HELVETIA 50 ans de l'amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse 1963-2013.

d'Algérie⁴¹. En 1962, Jean Chalut et Robert Burgdorfer ont eu l'idée de créer un lien et un espace d'accueil entre les colons rentrés au pays. Il était nécessaire de créer une communauté qui pourrait faire face aux diverses situations auxquelles les rapatriés seraient confrontés après avoir vécu l'exil de l'Algérie. C'est ainsi que le 25 septembre 1963, a été créée à Genève l'ARRAN-Helvetia.

« L'Amicale a pour but de resserrer les liens amicaux des personnes nées ou ayant vécu en Afrique du Nord, d'aider et de défendre dans toute la mesure possible ses membres, d'organiser des réunions diverses ayant trait ou non à l'Afrique du Nord (conférences, films, photos, expositions, etc.) ».⁴²

L'association se composait surtout de Français et de Suisses, dont le but était de construire une communauté qui représente les Pieds-Noirs domiciliés en Suisse et de défendre leurs revendications (Tarli, 2004). De plus, il s'agissait également de trouver un exutoire à la lourdeur du fardeau émotionnel auquel faisait face chacun de ces membres. En tant que lieu d'entraide, elle a également servi à commémorer l'Algérie française.

Avec la création de l'ARRAN-Helvetia, *La Feuille de Cactus* est née comme un bulletin d'information entre membres. Ce bulletin avait comme but de maintenir des liens amicaux et l'entraide entre membres.

LES REVENDICATIONS

Lorsque les Suisses sont « rentrés » d'Algérie, ils ont choisi de se regrouper pour demander du soutien, étant donné qu'ils ne l'ont pas reçu de la part de la Confédération. Pour reprendre les mots de la trésorière de l'association :



⁴¹ Document commémoratif « 50 ans ARRAN ».

⁴² Document commémoratif « 50 ans ARRAN ».

« En Algérie, le Consulat Suisse ne valait rien du tout [...] ils n'ont rien aidé. Ça a été terrible. Par contre, il y avait des associations comme, justement, l'ARRAN-Helvetia [...] où les gens étaient mieux défendus ». (Entretien du 28.10.2018)

Il apparaît ainsi qu'un des principaux objectifs de la création de l'association était de lutter pour le droit au respect et à la reconnaissance en tant que « victimes ». Les Suisses d'Algérie avaient besoin de pensions complémentaires, de remboursements des dépenses et aussi d'une indemnisation pour la nationalisation des biens. L'ARRAN-Helvetia avait pour ambition de défendre l'intégrité de ces membres.

Les accords interdisaient l'expropriation, sauf si celle-ci était compensée par une indemnisation. Malgré ce cadre, les personnes expropriées n'ont dans ce cas pas été indemnisées. C'est ainsi que le gouvernement algérien a confisqué de nombreux biens, terrains et commerces appartenant aux Européens « à titre individuel » (Pervillé, 2002).

En France, les Pieds-Noirs se sont regroupés en différentes associations, créant des groupes de pression. En Suisse, l'ARRAN-Helvetia s'est continuellement battue, sans aucun succès, pour obtenir réparation auprès des autorités suisses.

LES ACTIVITÉS DE L'ARRAN-HELVETIA EN QUÊTE D'UNE IDENTITÉ COLLECTIVE

L'ARRAN-Helvetia était un lieu de partage des bons et des mauvais souvenirs. Le deuil est l'un des dénominateurs communs de ces membres, vécus par ceux ayant dû quitter un pays dans lequel beaucoup étaient nés et dans lequel tous s'étaient forgé une vie. La spoliation vécue est partagée dans un lieu sûr : l'Amicale. La création d'une identité collective de ces personnes s'est faite à travers différentes activités organisées par l'ARRAN-Helvetia.

L'une des activités les plus significatives était le méchoui. Cette activité a été réalisée sur une base annuelle et elle était l'occasion de parler de l'Algérie, donc il portait sur la nostalgie pure (Tarli, 2003).

Une autre activité était la soirée annuelle, une soirée spéciale organisée chaque année. Dans un premier temps, cet événement a permis de faire la connaissance des compatriotes et de partager leurs souvenirs de l'Algérie française. Selon les mots de Capeau : « on y célébrait l'amitié et l'Algérie française à jamais perdue » (Entretien du 28.10.2018). D'ailleurs, il était de coutume de recevoir une personnalité politique pour ces soirées.

D'autre part, les Noël permettaient aux enfants des Suisses d'Algérie de vivre cette date festive comme ils le faisaient en Afrique du Nord. Cette fête a servi à la reconstruction de la mémoire et à la réaffirmation de l'identité commune. Il s'agissait d'un événement avec « la même chaleur, la même fraternité, la même simplicité » des Noël passés en Algérie⁴³.

Une autre activité effectuée en tant qu'association fut le fait de voyager ensemble. Divers voyages se sont déroulés sur plusieurs années, mais seulement après les premières 20 années de l'association. Comme le mentionne lors de notre entretien, les voyages signifiaient beaucoup pour eux. Des années après leur retour en Suisse et de leurs rencontres, ils ont été un moyen de continuer à vivre ensemble des expériences positives. Ces voyages confirment les liens déjà noués par les membres de l'ARRAN-Helvetia. Cela se reflète aussi dans l'entretien de la trésorière, qui nous a montré toutes les photos et nous parlait avec grande émotion de chaque personne. Fondamentalement, ces activités visaient à préserver l'héritage de leurs racines, leurs cultures et tout ce qu'ils ont laissé dans le passé, en Algérie. Un passé qu'ils veulent garder vivant dans ce « groupe de soutien » (Tarli, 2004).

●
⁴³ Document commémoratif « 40 ans ARRAN » : ARRAN – HELVETIA.

L'ENTRAIDE, LA SOLIDARITÉ ET LE SOUTIEN ENTRE PAIRS

Il existe en France plus de 400 associations de rapatriés ou des Pieds-Noirs prenant leurs origines dans la période de décolonisation de l'Afrique du Nord française (Tabois, 2013). Ces associations ont créé un lien d'entraide et de solidarité entre les exilés. En Suisse, l'ARRAN-Helvetia a permis aux rapatriés de trouver « un refuge, du pain, la dignité et la liberté »⁴⁴.

Bien que le but de l'association était de se battre pour revendiquer leurs intérêts, l'Amicale a fait plus que cela : elle a créé un lieu de refuge, un lieu de mémoire de l'Algérie française (Tarli, 2004). Les activités pour la recherche de justice et le travail acharné pour ces personnes reflètent la solidarité. La recherche du bien commun du groupe, et non individuel, a servi à renforcer les liens entre les membres. Ils se sont dotés d'un système de « solidarité » commune (Paugam, 2008).

De même, la construction de la mémoire collective est décisive dans de ce groupe, car c'est en évoquant des souvenirs de leur passé en Algérie et en partageant la nostalgie en équipe que cette communauté de soutien s'est formée. Comme le reflète Maurice Halbwachs (1925) la mémoire collective est un fondement de la mémoire et de la conscience personnelle. C'est ainsi que ces souvenirs font partie de quelque chose de plus significatif pour cette communauté.

D'un autre côté, le fait d'avoir vécu une expérience traumatisante comme le rapatriement est délicat. Les personnes restent sensibles et le « refuge » est vu comme une sorte de libération (Tarli, 2004). Partager ses années passées en dehors du « refuge » n'est pas évident, comme en témoigne la trésorière de l'association :

●
⁴⁴ La Feuille de Cactus 6.

« Vous savez, c'est délicat. J'ai toujours peur de parler de ce sujet. On ne sait jamais. C'est mieux de ne pas parler de tout ça. C'est n'est pas très bien, c'est mal vu ». (Entretien du 28.10.2018)

Guay et al. (2002) suggèrent que pour surmonter les traumatismes, il pourrait être pertinent pour la victime de participer à un groupe de soutien avec des individus ayant vécu un événement similaire. L'ARRAN-Helvetia était, involontairement peut-être, une sorte de thérapie pour ses membres. Ces derniers ont tissé un lien entre eux, créant ainsi une identité collective.

Au sein de l'Amicale, les rapatriés ont pu construire une sociabilité de type communautaire. Elle leur a aussi permis de se retrouver entre eux pour se remémorer les souvenirs de l'Algérie. L'ARRAN-Helvetia a recréé le lien social entre les colons. Avec le rapatriement, les colons suisses ont dû se construire, avec a priori peu de ressources. Par conséquent, le soutien entre pairs a permis de surmonter l'épreuve de l'abandon. Au cours des entretiens, le regard des personnes interrogées idéalise l'Algérie à travers leurs souvenirs. Cela nous a fait comprendre à quel point l'Algérie est encore présente chez eux.

DISSOLUTION : MORT NATURELLE

Quelque mois après avoir mené les entretiens, nous avons été informés de la dissolution de l'ARRAN-Helvetia. Selon le journal *Le Régional*, le 1^{er} décembre 2018 à l'Hôtel Lavaux de Cully, Claude Capeau a réuni ses membres pour une assemblée générale extraordinaire de dissolution⁴⁵. C'est ainsi qu'un dernier méchoui a eu lieu, où Capeau a clôturé les activités de l'ARRAN-Helvetia en mentionnant que :

« Nous ne sommes plus des rapatriés, nous ne sommes plus des réfugiés, nous sommes des oubliés ».

●
⁴⁵ *Le Régional*, 12-19.12.2018, p. 9.

L'ARRAN-Helvetia s'est dissoute après 55 ans de création. Le vieillissement, l'amointrissement et le décès des membres de l'Amicale ont mis un terme à ses activités. Selon l'article de presse, l'atmosphère était triste et résignée par ceux qui pendant des années ont « essayé en vain de faire reconnaître leurs droits »⁴⁶.

CONCLUSION

Notre principale motivation pour commencer ce travail était d'observer comment les ressortissant·es helvétiques « rentré·es » en Suisse après l'indépendance algérienne ont vécu cette transition. Avec les résultats obtenus et les informations recueillies, nous pouvons affirmer que le plus grand défi pour les rapatrié·es était d'admettre la perte de « leur patrie ». En plus de vivre en exil, ils et elles n'avaient pas le soutien de la Confédération et beaucoup d'entre eux sont arrivés en Suisse « dévasté·es ».

C'est pour cette raison que l'ARRAN-Helvetia a été fondée. L'objectif était de lutter pour leurs droits, le besoin de former une communauté, en dehors de ce qui pour eux était leur foyer, était substantiel. Et c'est justement grâce à la communauté elle-même que ces personnes ont réussi à surmonter la nostalgie de « leur exil ». Comme nous l'avons mentionné précédemment, les membres ont pu créer des liens grâce aux activités, aux souvenirs et aux sentiments de nostalgies partagés. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'ils ont construit un lieu où ils pouvaient s'exprimer librement : le fait de partager une histoire similaire a créé un lien de confiance entre ces individus. L'ARRAN-Helvetia était un lieu clé.

Bien que nous répondions à presque toutes nos questions de recherche, l'une d'elles : comment soigner les blessures, autrement que par l'effet du temps ? Bien que l'ARRAN-Helvetia ait été un lieu de soutien entre pairs, de solidarité et une sorte de thérapie pour ses membres, nos entretiens et de la dissolution de

●
⁴⁶ Le Régional, cit.

l'association nous montrent que la nostalgie des rapatriés n'est jamais partie. Si ces personnes ont pu s'adapter à une nouvelle vie en Suisse, le traumatisme vécu semble encore être présent. La dissolution, portant des éléments nostalgiques, nous a fait comprendre qu'ils ont dû porter cette blessure avec eux jusqu'au bout.

Selon Jeffrey Andrew Barash (2006), la mémoire collective dure aussi longtemps que vivent les membres d'un groupe qui s'en souviennent et elle disparaît avec eux. Une fois que tous et toutes les membres de l'ARRAN-Helvetia ne seront plus parmi nous, la disparition de tout souvenir vivant de cet événement suivra. Finalement, est-ce qu'avec un type de soutien émotionnel ou psychologique de la part de la Confédération, les colons suisses auraient été capables de surmonter la « souffrance de l'abandon » de ce qu'ils considéraient être « leur foyer » ? C'est la question que nous aimerions aborder à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- Ageron, Charles - Robert (1994). *Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1994)*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Barash, Jeffrey Andrew (2006). « Qu'est-ce que la mémoire collective ? » *Revue de métaphysique et de morale* 2(50) : 185-195.
- Carron, Damien (2013). *La Suisse et la guerre d'indépendance algérienne, 1954-1962*, Lausanne : Antipodes.
- Fois, Marisa (2018). « L'Association des Suisses spoliés d'Algérie ou d'outre-mer (ASSAOM). Un héritage colonial ? » *Revue Suisse d'histoire* 68(1) : 64-84.
- Fois, Marisa (2019). « “Vous êtes profondément attachés à la terre qui vous a accueilli”. Un cas de colonisation informelle : la Suisse comme agent colonisateur », dans Blais, Nathalie, Foïs, Marisa et Roblain, Antoine, *Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations*. Genève : Université de Genève, Sociograph - Sociological Research Studies, 42, pp. 159-179.
- Guay, Stéphane, Billette, Valérie et Marchand, André (2002). « Soutien social et trouble de stress post-traumatique : Théories, pistes de

recherche et recommandations cliniques. » *Revue québécoise de psychologie* 23(3) : 165-184.

Guy, Pervillé (2002). « Pour une histoire de la guerre d'Algérie. » *Outre-Mers* 89(336-337) : 417-419.

Hureau, Joëlle (2010). *La mémoire des pieds-noirs*, Paris : Tempus Perrin.

Maye, Eric (1997). « L'émigration valaisanne en Algérie au XIXe siècle. » *Annales valaisannes. Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand* : 131-232.

Leroy-Beaulieu, Paul (1882). *De la colonisation chez les peuple modernes*, Paris: Hachette.

Lützelshwab, Claude (2000), « La Compagnie genevoise des Colonies suisse Sétif (Algérie) et les innovations agricoles de son directeur Gottlieb Ryf (1884-1903), révélatrices des mutations sociales de l'Algérie coloniale. » *Revue française d'histoire d'outre-mer* 87(328-329) : 185-207.

Lützelshwab, Claude (2006), *La Compagnie genevoise des Colonies suisses. De Sétif (1853-1956) Un cas de colonisation*, Bern : Peter Lang.

Paugam, Serge (2008). *Le lien social*, Paris : PUF.

Perrenoud, Marc (2002). « La Suisse et les accords d'Evian. La politique de la Confédération à la fin de la guerre d'Algérie (1959-1962). » *Politorbis* 2(3) : 8-37.

Tabois, Stéphanie (2013). « Une petite production de soi dans l'entre-soi, Actualisations quotidiennes d'une mémoire post-migratoire. » *Civilisations* 62(2) : 149-164.

Tarli, Ricardo Enrico (2004). *Les pieds-noirs militants d'Algérie en Suisse 1964 - 2003. Le réseau, les revendications et la souffrance collective*, mémoire de licence, Université de Fribourg.

Archives consultées

Sources privées

Documents privés du président et de la trésorière de l'ARRAN-Helvetia.
Document commémoratif « 40 ans ARRAN ».

Document commémoratif « 50 ans ARRAN » : ARRAN – HELVETIA
50 ans de l'amicale des réfugiés et rapatriés d'Afrique du Nord en Suisse
1963-2013.

La Feuille de Cactus, mai 1965 ; janvier 1975 ; février 2002.

DES SUISSES ENGAGÉ·ES : ENGAGEMENT MILITANT ET SOLIDAIRE

*Margot Chauderna, Orlane Moynat,
Ana Quijano et Kenza Wadimoff*

L'implication des Suisses durant la guerre d'Algérie s'exprime au travers de plusieurs dimensions. Tandis que certains groupes partagent les mêmes intérêts que les institutions et autorités françaises, d'autres individus ainsi que collectifs citoyens se manifestent en soutien au peuple algérien et leur lutte pour l'indépendance. Ce soutien ne se développe pas rapidement, les médias suisses ne reportent que peu de nouvelles et sont modérément intéressés par le conflit. Une conscientisation des événements se répand, particulièrement en Romandie, et mobilise ces groupes et individus.

C'est à partir des organisations et partis de gauche, et à travers des politiques internationalistes et anti-impérialistes, que les Suisses s'engagent, de façon plus ou moins concrète, avec les combattants algériens du Front de Libération National (FLN). Déjà en France, des réseaux de soutien dits « Jeanson » et « Curiel » opèrent avant la guerre d'Algérie, et ceci s'étend jusqu'en Suisse romande. Il s'agit de plusieurs petits réseaux, pas toujours liés entre eux, qui « organisèrent des filières clandestines pour des Algériens en cavale ou en mission » (Charby, 2004). Depuis 1957, à Lausanne et à Genève, des journalistes et militants de gauche, mais aussi des citoyens et des citoyennes ordinaires, ont accueilli les Algériens et Français qui arrivèrent en quête d'asile. Mais la clandestinité, et les risques que ces personnes assument ne sont pas évidents pour une

population qui, a priori, n'est pas directement touchée par les événements de l'autre côté de la mer Méditerranée.

À travers les conflits du XX^e siècle, la Confédération s'accroche à ses politiques de neutralité. Pour pouvoir assurer les libertés économiques des capitalistes helvétiques à travers les différentes guerres mondiales et coloniales, un espace de contestation doit aussi être assuré. C'est ainsi que différentes organisations de gauche, dont des partis cantonaux ou régionaux, expriment leur mécontentement face à l'État. Les guerres coloniales auxquelles participent les pays voisins dans les années 1940-50, comme la guerre d'Indochine, commencent à mobiliser des revendications anticoloniales et anti-impérialistes contre l'investissement étatique et privé dans ces régions en lutte. Pourtant, ces revendications ne parviennent pas à aboutir à de vraies mobilisations de masse populaires, et restent cantonnées à la sphère militante. Même au sein de la gauche, ces revendications se voient mêlées à d'autres comme les antinucléaires. Dans son film, *La Suisse et la Guerre d'Algérie*, Jacques Senger introduit plusieurs de ces Suisses et Suissesses engagées, mais il y en a d'autres qui auront participé et qui choisiront de garder leur soutien privé. À travers cette recherche, nous voulons interroger les motivations et le développement de l'engagement militant et solidaire de plusieurs individus durant la guerre d'Algérie et les années qui suivirent. Certains ont vécu le conflit de très près et leur parcours militant est déclenché par l'atrocité dont ils ont été témoins, tandis que d'autres vécurent un engagement plus passif, motivé par des raisons individuelles spécifiques comme les sentiments de justice sociale et de bienveillance.

Ce travail présente le vécu de cinq individus qui sont pour différentes raisons de près ou de loin engagés avec le mouvement indépendantiste algérien ou avec des militants indépendantistes particuliers à travers les réseaux de soutien au FLN en Suisse ou de manière isolée. Chaque histoire est différente et émerge de divers éléments mobilisateurs, qui restent présents à travers les années, après la fin de la guerre et jusqu'à aujourd'hui. Les histoires des personnes avec qui nous nous sommes entretenues se mêlent à travers les années. Même si elles ne se sont pas directement

croisées, elles ont toutes été touchées par des événements publics ou des individus clés dans les réseaux suisses (Charby, 2004). À l'exception de Pierre-André Thiébaud avec qui l'entretien s'est fait par visioconférence, nous avons pu tous les rencontrer en personne pour discuter de leur engagement pendant la guerre d'indépendance algérienne. Nos entretenus sont :

- *J. et B.* : Ils sont un couple, engagés pour des causes qui leur semblent nobles et justes, résistants. J. voyage beaucoup, et se prend d'intérêt pour l'histoire de l'URSS. B., son mari, est arrêté en 1958 lorsqu'il refuse de servir l'armée française alors placée sous la direction du général Speidel, protagoniste dans le procès du complot contre Hitler (duquel il sera l'unique acquitté). Il est emprisonné pendant la période des guerres coloniales, au Maroc, où l'atmosphère est redevenue pacifique. Plusieurs individus les lient à la guerre d'Algérie et font d'eux des sources d'informations riches et émouvantes. E. l'oncle de B., professeur en Algérie, M. jeune algérien venu travailler en France pendant la guerre d'indépendance, S., ami de longue date discret et engagé dans la lutte pro algérienne, et le groupe des jeunes communistes dont B. a fait partie.
- *Pierre-André Thiébaud* : Né dans le canton du Valais, Pierre-André Thiébaud est le co-fondateur et directeur de PCT (Productions Crittin et Thiébaud), il est auteur, réalisateur et produit des documentaires depuis une trentaine d'années. Des histoires de famille et l'envie de rassembler toutes les informations et témoignages qu'il pourrait trouver sur le sujet, il réalise en 2013 le documentaire *Les conseils suisses de la guerre d'Algérie*.
- *Jean Mayerat* : Ayant vu le jour dans le milieu ouvrier yverdonnois en 1929, Jean nous intéresse pour l'épisode de sa vie qui l'a rendu célèbre en Suisse romande dans les années 1960 : son arrestation pour avoir transporté le journal pro-FLN de son lieu d'impression en Suisse jusqu'à l'autre côté de la frontière française. Toujours engagé aujourd'hui, il est

membre du Parti Ouvrier Populaire (POP) auquel il est fidèle depuis ses vingt ans⁴⁷.

- *André Gazut* : Ce français né en 1938 dans la Loire incarne la partie la plus mouvementée de l'histoire que nous allons vous raconter. D'abord journaliste, puis enrôlé dans l'armée à ses 18 ans, il est radicalement opposé à la guerre et aux actions de la France, tant et si bien qu'il déserte en Suisse. C'est là qu'il trouve des camarades de lutte et peut exprimer librement ses convictions. En 2002, il réalise le documentaire *La Pacification en Algérie* en deux parties : *Le Sale boulot* et *La politique du mensonge*. Il y présente son regard et son refus de porter les armes. Il a également participé à nombre de témoignages sur le militantisme et le soutien au FLN.

UN D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Pour analyser nos entretiens et tracer les parcours qui ont mené ces individus à s'engager pour la lutte en faveur de l'indépendance algérienne, nous allons d'abord nous intéresser au cadre de lutte : qu'est-ce que signifie pour un individu d'être engagé pour une cause qui ne le touche pas directement ? C'est le concept d'engagement solidaire qui est particulièrement pertinent pour notre travail. Celui-ci apparaît à travers une prise de conscience mobilisée dans l'espace public, par les organisations politiques et les reportages médiatiques. Dans un deuxième temps, nous voulons tracer les épreuves qui ont marqué l'engagement politique des individus. Qu'est-ce qui les a poussés à agir en soutien aux combattants algériens et français ? Pour cela, nous allons nous appuyer sur la théorie de l'agir mise en avant par Cattacin et Minner (2009).

●
⁴⁷ Suite à notre entretien avec Jean Mayerat, nous avons subi une perte importante de nos données brutes. Nous avons ensuite retracé son parcours par une recherche des archives de presse qui ont amplement couvert son histoire.

À partir des années 1950, nous observons en Europe l'émergence de nouveaux mouvements sociaux, notamment les mouvements féministes, antinucléaires, écologistes, pacifistes, LGBT et solidaires. Engagés pour améliorer le sort des populations des pays du Tiers-Monde, les militant·es du mouvement de solidarité ont orienté leur action politique vers les *autres*. Ils participent à un processus de mobilisation dont le but est de défendre et d'améliorer la situation de groupes sociaux auxquels ils n'appartiennent pas. Le fruit de leur action collective ne leur sera donc pas dévolu. Contrairement aux autres actions collectives que nous connaissons, qu'elles appartiennent à la famille des nouveaux mouvements ou à d'autres groupes, le mouvement de solidarité a une orientation que nous pourrions qualifier d'altruiste (Passy, 1998). Ce nouveau mouvement est particulièrement notable en Suisse. Les conflits sont observés de loin, et les politiques de neutralité font en sorte que la population locale protestataire soit restreinte dans sa capacité d'action. L'engagement solidaire implique un premier volet de dénonciation, comme l'ont fait les partis et organisations de gauche dans la sphère politique, et des membres de l'intelligentsia helvétique depuis le milieu universitaire. À côté de l'aide apportée aux populations dans le besoin, elles tentent d'intervenir dans la sphère politique. Le deuxième volet correspond à la pratique de cet engagement, à travers l'action directe facilitée par les liens avec les populations en lutte.

Dans nos sociétés occidentales, la notion de « solidarité » a été articulée, dès le siècle passé, principalement par les milieux cléricaux et par ceux de la gauche. Ces deux milieux sont porteurs d'une cosmologie qui leur permet d'avancer un discours cohérent et articulé de la notion de solidarité sur le plan idéologique. Pour les chrétiennes et chrétiens, la notion de solidarité s'enracine dans les textes bibliques, où il est mentionné que tout être humain doit aider son prochain. Pour les gens de gauche en revanche, cette notion de solidarité s'ancre sur le terrain du social et du politique, celui de l'entraide entre travailleurs, entre opprimé·es (Passy, 1998). Le mouvement de solidarité est donc marqué par un développement stable et graduel, et représente une des forces de mobilisation les plus importantes en Suisse, où l'aide aux pays du

Tiers-Monde est très importante. Son essor a été constant dès le début des années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980.

En se basant sur la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth, Cattacin et Minner (2009) expliquent la reconnaissance des événements sociaux comme étant des déclencheurs d'émotions sociales, des sentiments d'injustice.

« Dans la perspective du changement social, la théorie de la reconnaissance fournit les moyens de comprendre les mobilisations collectives en montrant que des sentiments moraux, principalement, les motivent ». (Cattacin et Minner, 2009, p. 11)

C'est une prise de conscience qui dépasse le rationnel. À travers l'activité collective, cette prise de conscience est partagée et « on peut assister à la transfiguration de cette souffrance personnelle en une souffrance collective, qui, par cette transfiguration prend la forme d'une rage partagée à l'intérieur du groupe. C'est ainsi que des formes d'entraide peuvent émerger de ce processus » (Cattacin et Minner, 2009, p. 11). Pour que ce partage se développe, un espace public d'interaction et d'échange doit exister, d'où l'importance des journalistes et des médias dans le traitement et la diffusion des événements des conflits.

Cet espace doit aussi permettre le débat contestataire où les différentes idées se confrontent pour faire avancer la conscience collective. C'est donc dans l'espace public que l'apprentissage collectif se fait (Cattacin, 2006). Nous observons

« la constitution d'une arène des mouvements sociaux, parallèle à celles des partis politiques et des groupes d'intérêt, par laquelle "les citoyen(ne)s peuvent adresser aux autorités politiques leurs revendications, mais aussi informer la population sur certains enjeux" (Giugni et Passy, 1997) ». (Mathieu, 2007 : 131)

Ce processus met aussi en évidence les possibilités et les limites d'action des individus ou de la société civile face aux institutions. Celles-ci sont remises en question quand elles ne peuvent agir en

accord avec les valeurs et les mœurs de la population. La citoyenneté indignée voit l'impossibilité d'agir dans le cadre institutionnel et démocratique traditionnel, et est ainsi poussée à chercher d'autres chemins d'action et de nouvelles perspectives.

Les mouvements sociaux anticoloniaux, comme celui de solidarité pour l'indépendance algérienne, ont mené à des changements sociaux même dans un pays apparemment intouchable et neutre comme la Suisse. À travers les médias et les rapports personnels avec des personnes au sein du conflit, nos sujets traversent une conscientisation, issue de leurs propres valeurs et mœurs individuelles et citoyennes, qui les pousse à agir et à s'engager pour une cause externe.

CHRONOLOGIE DE LA MOBILISATION PRO-ALGÉRIE

Le 1^{er} novembre 1954, la rébellion éclate en Algérie impulsée par le FLN. En réponse, la France, à travers François Mitterrand alors ministre de l'Intérieur, déclare :

« L'action des fellaghas ne permet pas de concevoir en quelque forme que ce soit une négociation. Elle ne peut trouver qu'une forme terminale, la guerre ».⁴⁸

Si Mitterrand faisait lui-même référence à la guerre, le terme sera plus tard aboli en France, au profit de l'expression : « les événements en Algérie ». Au même moment, les lois françaises adoptées concernant la liberté d'expression et la censure traduisent un message clair : dénoncer les actes commis par la France en Algérie est un acte de trahison.

Dans ce contexte, il est intéressant d'introduire J. et B., avec qui nous avons réalisé un entretien riche en informations et en

●
⁴⁸ « Un témoin engagé », 2002, Archives Radio Télévision Suisse (RTS), <https://www.rts.ch/archives/radio/societe/si-vous-saviez/3823418-un-temoin-engage.html>, consulté le 10.04.2019.

émotions en novembre 2018. Conséquence de leur éducation, leurs familles et leurs engagements, ils veillent depuis toujours à montrer altruisme et solidarité, refusant de considérer les injustices comme des fatalités exigées par et naturelles pour le fonctionnement de la société. Français d'origine, nous verrons comment leur histoire et leur réseau social les lient à la guerre d'Algérie, et font d'eux des participants indirects (mais pas toujours) de la mobilisation proalgérienne, dans le contexte suisse. Militants très actifs pour des causes qui leur tiennent à cœur, et notamment celle de l'indépendance algérienne, J. et B. sont soucieux d'informer, et de nourrir le débat, notamment auprès des jeunes générations, pour diffuser le devoir de mémoire : « Tu vois comme on refait l'histoire ». C'est cette implication dans le débat actuel, encore plus que leurs actions individuelles, qui leur confère le statut d'engagés dans la lutte solidaire et fait d'eux des individus plus qu'intéressants dans l'étude de l'engagement pour autrui dans le contexte de la guerre d'Algérie et plus largement de la colonisation.

Défenseurs de l'Algérie pendant le conflit, c'est avec beaucoup de fierté qu'ils nous ont raconté E., oncle de B., socialiste fait prisonnier pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'évade, rentre en France et devient communiste. Il part alors en Algérie en tant qu'instituteur, où il devient quelques années plus tard secrétaire départemental de la Confédération générale du travail (CGT) pour le département de Constantine. À l'insurrection algérienne, le parti communiste français est interdit et E. entre dans la clandestinité. Il est arrêté et jugé avec les frères Timsit, médecins juifs accusés d'avoir fabriqué des bombes pour le FLN. Il est condamné à cinq ans de prison pour un motif d'inculpation qui reste encore aujourd'hui inconnu. Il se retrouve en prison avec Abdelhamid Benzine, militant nationaliste, membre du comité central du parti communiste algérien et rédacteur en chef d'Alger républicain (Benzine, 1989). B. raconte que personne n'a jamais vraiment su ce qu'il avait fait, « pour faire parler E. tu peux toujours courir, de temps en temps il disait quelque chose, mais très rarement », jusqu'à il y a quelques années. « S'ils avaient su ce qu'il avait fait, ça aurait été sûrement plus lourd (la peine de prison) ». Instituteur dans un village en Algérie, E. était de fait secrétaire de mairie. À

l'époque, les secrétaires de mairie fabriquaient les faux papiers : « C'est lui qui a fabriqué les faux papiers des dirigeants du FLN, Ben Bella et les autres ». À la libération, E. n'a pas voulu rester en Algérie. Lorsqu'il y est retourné avec des retraités de l'enseignement 20 ans après, il est revenu démolé et déclarait : « Dire que c'est pour ça qu'on s'est battu »⁴⁹.

Le récit d'E. et de son implication dans la lutte proalgérienne nous permet ici d'introduire le concept d'engagement solidaire et d'illustrer une orientation altruiste de l'action. À travers une mobilisation politique et individuelle, l'acteur s'engage envers un groupe duquel il ne fait pas partie, mais pour lequel il développe un sentiment d'injustice, et en vertu de « l'intérêt pour ce qui arrive aux autres », un sentiment moral (Smith, 1759) qui le pousse à agir, parfois contre la norme instaurée et les lois en vigueur dans des situations extrêmes telles que celle du conflit algérien.

1956

En 1956, les décisions liées à la déclaration de l'État d'urgence en 1955 et la liberté d'expression permettent à l'État français de « prendre toutes les mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature »⁵⁰. Dès lors, les dispositifs de censure empêchent la diffusion et l'expression de la « contre-propagande française » en censurant certaines publications concernant l'Algérie et les conflits. Dans ce contexte particulier, le gouvernement français déploie près de 400'000 soldats en Algérie pour « pacifier » le territoire.

●
⁴⁹ Voir l'ouvrage *L'Olivier de Makouda*, écrit par Christian Bueno, professeur européen en Algérie, qui choisit le camp de l'Algérie et passa sa vie à lutter pour ce pays. Son histoire est parallèle à celle d'E., professeur en Algérie, témoin du conflit et militant pour l'indépendance.

⁵⁰ « Censure officielle », 2002, RTS, <https://www.rts.ch/archives/radio/societe/si-vous-saviez/3823439-censure-officielle.html>, consulté le 09.04.2019.

Dans une interview accordée à l'actuelle Radio Télévision Suisse (RTS) en 2002, Nils Andersson, éditeur suisse, revient sur son propre engagement à cette époque. Il prend connaissance des événements en Algérie grâce aux articles de Claude Bourdet et George Arno dans le journal *L'Observateur*. Selon lui, « personne ne pouvait rester insensible »⁵¹ aux événements de la guerre d'Algérie, qu'il considère d'ailleurs comme la plus grande cause politique de sa génération, entre la Seconde Guerre mondiale et la Guerre froide. Sa position politique personnelle, c'est-à-dire en opposition à la guerre d'Algérie, est subversive à l'époque. En effet, la position officielle de la Suisse, loin d'être neutre, est similaire à celle de la France : les résistant·es algérien·nes sont des terroristes et doivent être considéré·es comme tel·les. Cela se retrouve aussi dans la presse, qui se fait l'écho de la propagande française. Le journal de Fribourg *La Liberté* par exemple, insiste sur les bienfaits des colonies et sur les méfaits du FLN, et ne relate que les actions des fellaghas au détriment des exactions des forces de l'ordre françaises. Mais la Confédération Helvétique conserve tout de même une dimension symbolique positive, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression, en se présentant comme un lieu où les écrivains peuvent penser, écrire et publier leurs livres. Andersson explique que par la force des choses, la Suisse est peu à peu devenue un lieu de passage et même de refuge pour de nombreux Algériens, des déserteurs français, ou simplement des opposants à la guerre.

L'histoire la plus riche que nous avons pu reconstituer n'est d'ailleurs pas celle d'un Suisse, mais d'un déserteur français réfugié en Suisse. À 18 ans, André Gazut est stagiaire dans un magazine renommé à Paris, Réalité. Cette année-là, le retour de son collègue Charbonnier d'un reportage en Algérie agira sur lui comme un électrochoc, un moment de rupture qui l'amènera à changer de trajectoire. Sur les photographies ramenées par son collègue, des interrogatoires de guerre, dont certains attestent de pratiques de torture exercées par les soldats français sur les Algériens. Sachant

●
⁵¹ Voir « Censure officielle ».

que deux ans plus tard il serait intégré dans l'armée, ce déclencheur impose à Gazut une nouvelle certitude : il ne fera pas la guerre d'Algérie. La stupéfaction et l'horreur ressenties à la vue de ces images ont fait passer un sentiment d'injustice déjà présent sous une forme latente – il raconte son étonnement devant le tutoiement méprisant, voire les insultes adressées aux Algériens et Algériennes dans la région où il a grandi – à une rage bien réelle et qui poussera cet homme à des actes le mettant en danger pour suivre ses convictions.

« Mais [la cause de son engagement] c'est d'avoir vu ces photos ! Je viens du bassin minier de Saint-Étienne, vous voyez, c'est en dessous de Lyon, et j'étais stupéfait. Je voyais comment à la Poste on tutoyait d'office les Algériens : 'Qu'est-ce que tu veux ?'. [...] Mais ce n'était pas un tu amical, c'était un tu péjoratif, de mépris. Même moi au collègue, il y avait un pied-noir, première fois que j'ai entendu le terme. Arrive un Maghrébin qui se sert de chocolat : 'Va te faire foutre sale bougnoule !'. Je voyais le traitement que subissaient les Algériens ».

Ainsi, les expériences vécues durant sa jeunesse ont participé à former chez André Gazut une sensibilité propice au développement de l'empathie envers les victimes et du désir de rébellion. Comme l'explique Honneth (1996), le mépris voué par certains individus à d'autres peut engendrer des sentiments d'injustice qui créent des émotions sources de souffrance pouvant pousser à l'agir.

Ce récit de Gazut, déserteur, nous amène à discuter l'image de la Confédération Helvétique mentionnée plus haut qui se veut accueillante et neutre en apparence et qui est pourtant à nuancer, quand on sait que ces Algériens, déserteurs ou opposants, rejoignaient la Suisse illégalement pour se retrouver dans des situations de déficit d'intégration et de vulnérabilité.

Dans ce contexte, il semble intéressant d'introduire également le deuxième personnage qui lie J. et B. à la guerre d'Algérie et a influencé leur engagement et militantisme par son caractère et ses

actions : la mère de J. Pour fuir le conflit et aspirer à un avenir meilleur, des jeunes Algériens se réfugient en France et tentent de se faire une place :

« Et puis ici travaillaient des jeunes algériens, et évidemment c'était un climat dur pour tous ces Algériens parce que les Français ne les aimaient pas et les traitaient de bougnoules. Et ma mère, qui avait vécu la guerre et qui prenait fait et cause pour ce pays qui voulait l'indépendance, c'était tout à fait logique pour nous, il fallait ».

La mère de J. avait développé un « sens de la justice » (Breviglieri et al., 2009) exacerbé, qui semble avoir guidé son action. C'est pour cela qu'elle a tenté de protéger M., jeune algérien venu travailler dans le village, de cette atmosphère nuisible : « Sans rien nous dire ma mère a pris sa 2 CV et elle l'a passé [M.] en Suisse ». Sans plus se soucier des règles et de la pression qu'exerçait le gouvernement français sur tout un chacun vis-à-vis des Algériens – « c'était très dangereux pour les Algériens qui vivaient ici dans cette atmosphère colonialiste on peut dire » –, cette femme engagée et courageuse a pris tous les risques pour aller au bout de l'éthique qu'elle s'était fixée et qui guidait alors son action, même si celle-ci devait aller au-delà de toute raison. Toutefois, si la rationalité postule que « l'acteur adhère à une croyance ou entreprend une action parce qu'elle fait sens pour lui » et que donc « la cause principale des actions, croyances, etc. du sujet réside dans le sens qu'il leur donne, plus précisément dans les raisons qu'il a de les adopter » (Boudon, 2004), il semble clair que l'action de la mère de J. si elle n'est pas raisonnable n'en demeure pas moins tout à fait rationnelle pour elle-même, vu le contexte et sa propre histoire. J. salue cet engagement :

« Et moi j'en suis très fière parce que j'ai dit ma mère a été une femme toute sa vie courageuse et sereine. [...] C'est simple, j'ai été élevée comme ça, la porte est ouverte, ma mère a toujours accueilli les résistants hein, les responsables, avec courage. Cette maison a une histoire forte, si tu veux l'accueil c'est primordial ».

Par fierté, pour suivre le chemin de sa mère et quelque part respecter cette norme qu'était devenu le « sens de la justice » dans sa famille, J. a agi de la même façon lorsque l'occasion s'est présentée :

« Un jour j'ai un accident, un gars me rentre dans la voiture, j'ai dit : 'On s'arrange tous les deux'. Je ne voulais pas que les gendarmes se mêlent de cette histoire, parce que je savais qu'ils pouvaient être battus. On prenait tous les prétextes pour les humilier, bah c'est ça le colonialisme : nos gendarmes français étaient dressés comme ça ».

Dans ce climat conflictuel et injuste par ailleurs, nous assistons à la transformation d'une souffrance personnelle, un sentiment d'injustice insoutenable, en une souffrance collective, qui prend la forme d'une rage partagée à l'intérieur du groupe. Des formes d'entraide peuvent émerger de ce processus (Cattacin et Minner, 2009), se traduisant à grande échelle dans un réel mouvement de solidarité. Le mouvement pouvant être défini comme un

« agir-ensemble intentionnel, marqué par le projet explicite des protagonistes de se mobiliser de concert [...] qui se développe dans une logique de revendication, de défense d'un intérêt matériel ou d'une 'cause' ». (Neveu, 1996, p. 9)

Les propos de J. semblent illustrer ce concept. Ce récit montre bien à quel point le contexte du conflit algérien pousse à l'action solidaire et rend l'action collective naturelle et possible : « Et nous, on était du côté de ces gens humiliés ». Ce ne sont pas tant les objectifs des mouvements qui nous intéresse d'étudier ici, tant ils semblent clairs et allant dans la même direction pour la majorité des acteurs évoqués dans ce travail, mais bien les conditions de leur émergence dans un contexte semblable, mais des situations différentes pour tous, et les processus de mobilisation relatifs à ces situations spécifiques (Rui, 2010).

Afin de clôturer le récit du lien qui unit M., J. et sa mère, et de poursuivre la découverte de l'implication d'individus engagés dans le contexte du conflit algérien, et le sens qui guide leurs actions, il

est intéressant d'évoquer les conséquences que peuvent avoir ces implications sur des individus spécifiques. M., le jeune algérien, a pu vivre dignement, avoir des enfants, et voue une reconnaissance éternelle à la mère de J., aujourd'hui décédée, et à J. et sa famille. Au-delà de la reconnaissance, un véritable lien s'est créé : « M. vient passer Noël avec nous hein je veux dire c'est resté, pis toute la famille a défilé pour les Noëls ». Plus que l'échange de bons procédés et de services rendus, une réciprocité incommensurable (Cattacin, 2001) s'est créée entre M. et la famille de J., qui partagent encore aujourd'hui un lien très fort, construit il y a des années sur la base d'un souci commun de rébellion et de justice.

1957

En 1957, alors que Ben Bella est arrêté et que les réseaux du FLN sont démantelés par la force à Alger, en Suisse, le contexte politique est tendu. L'affaire Dubois, concernant le procureur du même nom, accusé d'avoir protégé et aidé un espion français, défraye la chronique. Cette affaire et les activités du contre-espionnage français en Suisse poussent la Confédération à la prudence concernant les demandes de la France vis-à-vis des déserteurs et résistants (Amiri, 2010).

Cette année-là voit aussi l'avènement du livre en tant qu'instrument essentiel pour la dénonciation de la guerre et de ses atrocités en Algérie. *La question* d'Henry Alleg est d'ailleurs le premier ouvrage interdit en France à cette époque. Jérôme Lindon, éditeur aux Éditions de minuit, entre en contact avec Nils Andersson pour organiser la diffusion du livre en Suisse. Si cette réédition cause peu d'émoi auprès des autorités helvétiques, celle de *La Gangrène* aura pour conséquence diverses pressions policières, notamment des écoutes téléphoniques des individus impliqués. C'est d'ailleurs à ce moment qu'Andersson reçoit plusieurs avertissements lui disant que ses activités vont à l'encontre de la neutralité suisse. Il sera ensuite régulièrement interrogé par la police fédérale.

C'est dans ce contexte que s'intègre le troisième personnage que nous ont conté J. et B. J. nous a narré son émotion lorsqu'en 2017, elle a découvert dans un livre de Nils Andersson que c'était S., un ami de longue date, qui a aidé Andersson à passer le manuscrit d'Henri Alleg en Suisse.

« Rien ne laissait apparaître que c'était un homme qui s'était engagé toute sa vie. Quand t'allais chez eux, c'était un ménage suisse comme on s' imagine ; pas un journal subversif, rien, je n'ai jamais rien vu chez eux ».

Après s'être engagé dans la guerre d'Espagne, « S. a pris fait et cause pour l'Algérie pendant la guerre [d'indépendance] ». Plombier à son compte, S. « s'était engagé toute sa vie ». Il a été, pendant une période, interdit de séjour en France, mais vraisemblablement jamais inquiété par la justice suisse.

C'est là le paradoxe de cette Suisse neutre qui est du côté des oppresseurs en même temps qu'elle soutient les résistants. En suivant l'idée que c'est dans l'espace public que l'apprentissage collectif se fait, cette forme de liberté laissée à l'expression avec le manuscrit d'Henri Alleg (et tout autre livre ou article subversif paru à l'époque) permet la confrontation des idées et des argumentations et la création d'une conscience collective. Une souffrance due au sentiment d'injustice tel que ressenti par beaucoup pendant le conflit algérien peut se manifester « si elle est collectivement partagée, dans un défi moral lancé à la société » (Cattacin et Minner, 2009, p. 4). C'est de ce défi moral lancé à la société dont les individus présentés dans ce travail se sentent les porteurs. Leurs actions individuelles, qui peuvent être basées haut sur des caractéristiques de la personnalité, une éducation spécifique, des normes intégrées, à travers un sens moral exacerbé, se démultiplient quand elles rencontrent d'autres imaginaires qui guident d'autres actions individuelles et semblent aller dans le sens de la mission qu'ils se sont fixée.

Si J. nous raconte l'histoire de S., « c'est pour montrer le cheminement de ces gars qui ont voulu s'engager ».

« On va les retrouver sous diverses étiquettes, on va les retrouver en soutien à la guerre d'Espagne, on va les retrouver en soutien à la résistance, on va les retrouver, souvent les mêmes d'ailleurs, dans le soutien aux luttes anti-coloniales et notamment l'Algérie ».

Il semble donc qu'au-delà du soutien pour l'indépendance algérienne, S. et les autres engagés, présentés dans cette analyse, sont guidés par le principe de justice sociale, par le souhait d'affronter l'injustice, « cette indignation [qui] habite tout un chacun depuis ses plus jeunes années » (Guienne, 2001, p. 137). Si certains sont des fervents défenseurs de l'Algérie pour des raisons personnelles spécifiques, d'appartenance, d'héritage, d'autres sont défenseurs de la justice sociale et du principe égalitariste en général, contre toute forme de domination illégitime imposée à des populations marginalisées et vulnérables. Dans son article « Du sentiment d'injustice à la justice sociale », Véronique Guienne expose également que « l'indignation partagée nous rapproche, nous rend solidaires face à l'arbitraire ou la domination », et illustre alors cette idée de souffrance et de rage commune, qui pousse les individus à la réflexivité et à l'action (Guienne, 2001, p. 137). Ces individus, s'il se rencontrent, se rendent compte qu'ils partagent une même souffrance résultant du même destin d'individus méprisés, et peuvent transfigurer cette souffrance personnelle en une souffrance collective (Cattacin et Minner, 2009).

1958

L'année 1958 est marquée par le retour au pouvoir du Général de Gaulle qui tente dès lors de mettre en place une politique d'auto-détermination pour l'Algérie. Au même moment, le FLN instaure le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), dont la Suisse refusera de reconnaître la légitimité, mais acceptera d'accueillir les représentants (Amiri, 2010).

En Suisse, plus précisément à Yverdon, Berthelet, présent sur le territoire depuis 1956 après avoir déserté l'armée française,

s'associe à Louis Orhant, lui aussi déserteur français, pour accueillir et aider les clandestins. C'est durant cette période qu'ils fondent le mouvement Jeune résistance. La ville d'Yverdon peut d'ailleurs être considérée comme une base arrière importante pour les clandestins français et algériens. André Boesiger, syndicaliste anarchiste suisse aurait même aidé à faire passer la frontière à près de 800 personnes.

André Gazut, malgré ses tentatives d'évitement, est enrôlé dans l'armée française. Il refuse d'intégrer le service photographique de l'armée, car il ne veut pas participer à la propagande et le conditionnement psychologique que la branche de communication de l'armée opère en faveur de la guerre d'Algérie. Il fait un stage de saut et devient parachutiste. Les conditions de vie sont rudes, « mais au moins quand vous sautez, c'est 45 secondes où vous n'êtes pas dans les mains de ces cons ». Quatre mois après le début de son service en tant que parachutiste, Gazut change de cap et se retrouve infirmier parachutiste. À ce poste-là, sa marge de manœuvre est un peu plus étendue, il en profite pour endosser le rôle de témoin. Il souhaite partager son expérience, mais surtout son sentiment d'injustice avec les autres recrues présentes. Il parle donc du processus de colonisation, de ses avantages pour la France, et des souffrances engendrées dans le pays colonisé. Par ses récits, il cherche à créer l'engagement autour de lui. Mais des barrières posées par le pouvoir militaire l'en empêchent :

« Les gens, eux, ils voyaient qu'une chose : c'était avoir la paix et partir le plus tardivement en Algérie. Parce qu'ils savaient qu'à n'importe quel geste, parole malencontreuse, ils risquaient de s'entendre dire : 'Toi mon p'tit gars, t'es bon pour les prochains qui partent en Algérie'. Et si le gars insistait on lui disait : 'T'inquiète pas, on te trouvera de très bonnes places comme éclaireur' – éclaireur vous êtes les premiers dans une patrouille. Donc y'avait pas... impossible de sensibiliser les gens ».

Pour exemplifier la pression ressentie par les recrues, Gazut nous raconte une anecdote où il a été le seul à agir. Un matin, son chef annonce que la caisse qui contenait l'argent des permissions

a été volée. Il ordonne donc aux appelés un second paiement, sans quoi ils ne pourront pas avoir de journées de libre. Choqué, Gazut s'insurge et soutient que si la caisse a disparu du bureau d'un responsable, c'est à lui d'en assurer le remboursement. Devant ses arguments, l'armée finit par payer et les soldats obtiennent leur congé sans frais supplémentaires. Dans cette situation, le sentiment d'injustice prégnant chez André Gazut lui donne la force nécessaire de passer à l'action malgré le silence et la passivité de ses collègues. Son sentiment moral le poussant à l'agir (Smith, 1759 ; Cattacin et Minner, 2009) se fait si vibrant qu'il dépasse le seuil de la rationalité ; Gazut se met en danger alors qu'aucun collectif ne partageant la même souffrance que lui n'est présent au moment de l'action pour le soutenir.

Comme pour Gazut, l'opposition se fait ressentir en France, notamment au sein des jeunesses communistes dont B. nous raconte les doutes et les résistances :

« Est-ce qu'on va faire la guerre en Algérie ? ». Alors la réponse [...] les chefs avaient dit, le chef était mort depuis longtemps il s'appelait Lénine, Lénine avait dit : 'Le jeune part au service militaire pour faire son travail révolutionnaire'. Alors, pas de problème : les gars partaient, ils faisaient ce qu'ils pouvaient ».

Mais très vite, quelques-uns commencent à refuser :

« Le premier qui a dit non, A., je crois qu'il est encore vivant d'ailleurs, il est emprisonné : est-ce qu'on doit le défendre ou pas ? Il n'est pas dans la ligne du parti, mais quand même c'est un bon copain alors on tourne un peu autour du pot pour le soutenir. Il y en a un deuxième, il y en a un troisième, puis ça s'étend un peu ».

L'indignation est ici source de courage pour affronter l'injustice de la situation : « Elle est ce qui nous met en mouvement, nous donne le courage de nous confronter à plus fort que nous » (Guienne, 2001, p. 137). Pour être sûrs de ne pas aller combattre et éviter les ennuis,

« Il y en a d'autres bah qu'est-ce qu'ils vont faire, ils vont se tailler en Suisse. Donc si tu veux un certain nombre de jeunes qui ont déserté l'armée française ils se réfugient en Suisse, et ils vont y rester jusqu'à ce que la guerre soit finie et qu'il y ait une amnistie. [...] Voilà, ça c'était un aspect très particulier du lien Suisse-Algérie ».

Le climat était tendu, et la plupart des soldats n'avaient d'autre choix : « Ils sont rentrés clandestinement hein, autrement ils n'auraient pas eu d'autorisation. Mais voilà ils ne voulaient pas faire la guerre aux Algériens »⁵². Pour traduire le climat d'effroi dans lequel se trouvaient les jeunes soldats de l'armée française à cette époque, J. et B. évoquent le destin d'un jeune qu'ils ont connu.

« Il venait en colonie de vacances ici, il était responsable de la jeunesse communiste à Romilly dans l'Aube, il est allé à la guerre et il a été tué. Mais il n'a pas été tué par une balle qui venait en face, il a été tué par une balle dans la nuque. Tous ceux qui ne voulaient pas filer ».

J. ajoute :

« C'est le drame de ces Français qui ne voulaient pas faire la guerre et qui y sont allés parce qu'ils étaient communistes, c'est pour montrer que cette guerre d'Algérie nous a vraiment bouleversés ».

Les autres, qui refusaient de combattre, se sont alors réfugiés clandestinement en Suisse, où ils ont fait face, jusqu'à la libération, à des conditions d'existence et d'intégration qui nécessiteraient une analyse dont ce présent travail ne fait pas l'objet.

1959

Entre les années 1958 et 1959, Gazut est toujours au service de santé de l'armée, mais sa frustration grandit exponentiellement : « Il n'y a pas la possibilité de faire son travail, son travail d'agita-

●
⁵² *Le petit soldat*, Godard (1963).

teur ». Il a résolu un problème moral puisqu'il n'ira pas sur le champ de bataille ni ne portera les armes, mais sa capacité à étendre son militantisme est limitée. Avec un de ses amis antimilitaristes, il décide d'aller à Paris afin d'assister à une réunion clandestine au sujet de l'indépendance de l'Algérie. Il obtient une permission en disant qu'il va rendre visite à une fille. Pendant deux jours, il écoute des débats entre jeunes intellectuels aux valeurs de gauche : communistes en rupture, trotskistes, catholiques, non-violents, mais aussi politologues et sociologues. Tous sont favorables à des négociations en faveur de l'indépendance algérienne. Grisé par cette effervescence collective, André a le sentiment de s'être engagé sur une juste piste. Il a enfin trouvé un collectif, des camarades de rage, des alliés solidaires.

Mais une semaine plus tard alors qu'il rentre dans son corps militaire, il apprend que son paquetage a été fouillé. Des rumeurs circulent sur le fait qu'on y aurait retrouvé de la correspondance illicite. Gazut est condamné à un mois de cellule, puis muté dans un camp disciplinaire à Bitche, à une vingtaine de kilomètres de la frontière allemande. Son excuse d'avoir rendu visite à une fille n'a apparemment pas été prise au sérieux, mais il se pose des questions puisqu'on ne prend même pas le temps de l'interroger. Un matin, peu de temps après, son adjudant lui annonce qu'on va venir l'arrêter : « C'est la sécurité militaire, paraît que c'est grave ton histoire ». Ce sera la désertion donc. André enfle une chemise civile et passe la frontière allemande, puis la frontière suisse.

La première personne qu'il cherche en arrivant est l'éditeur Nils Andersson, car il a entendu parler du fait qu'il soutient les Algériens et édite des textes censurés. Ce dernier est méfiant, mais accepte de l'aider et de lui donner de l'argent. Gazut fait savoir aux Algériens qu'il est disposé à venir les aider dans les camps tunisiens, mais les tensions liées aux prénégociations avec la France retardent son départ. En attendant, il a pour projet de s'insérer dans des réseaux suisses de soutien à l'Algérie, mais doit d'abord gagner de l'argent et trouver un hébergement. Grâce à son expérience dans le journalisme, il est engagé comme photographe touristique à Villars, logé et nourri par son employeur. Ensuite, il

travaille dans une agence de presse à Zürich, mais est convoqué par la police des étrangers trois mois plus tard : « Vous avez une semaine pour partir à Genève ou Lausanne, parce que les communistes comme vous, c'est bon pour là-bas ». André reprend la route pour Genève, où Jean Mohr, photographe pro-indépendance algérienne, accepte de l'accueillir chez lui par le contact de Jeune Résistance. Peu après, il est engagé comme caméraman à la Télévision suisse romande et fait de la Suisse son nouveau domicile fixe.

1960

Durant l'été 1960, Jean Mayerat, président du conseil communal d'Yverdon et engagé auprès du FLN, est arrêté alors qu'il tente de faire passer la frontière à des exemplaires du journal *El Moudjabid* (Amiri, 2010). L'itinéraire militant de Mayerat en lien avec le soutien à l'indépendance algérienne est succinct, tant et si bien que nous pourrions presque le qualifier d'accidentel. Né en 1929 à Yverdon, le jeune Jean, issu d'un milieu ouvrier, fréquente rapidement une organisation d'éducation ouvrière nommée *Les Amis de la Nature*, où se rencontrent des ouvriers sociaux-démocrates et marxistes. C'est un espace de débat et de lecture où il se familiarise avec la lutte militante. À 21 ans, alors qu'il exerce le métier de facteur, il adhère au POP à Yverdon. Cet engagement lui cause une rétrogradation de poste, ce qui ne remet aucunement en cause ses convictions, mais l'amène à entamer un autre apprentissage à la place.

En 1960, plusieurs déserteurs français sont réfugiés à Yverdon, soutenus par des militants suisses de gauche. Contacté par l'un d'eux, Mayerat accepte de faire passer le journal français pro-FLN *El Moudjabid* imprimé en Suisse de l'autre côté de la frontière.

« Que répondre si on a de réelles convictions ? C'est le moment de les vérifier ! Étant donné que la cause de l'Algérie combattante était absolument juste, j'ai dit oui ». (Mayerat cité par Charby, 2004)

Si la première traversée se passe sans encombre, la deuxième tourne au cauchemar, puisqu'il est arrêté à la douane avec son épouse et ses enfants le 13 août. Les enfants sont renvoyés en Suisse, sa femme écope de la durée de la préventive, mais lui est condamné à un an de prison à Besançon, en France, après avoir subi de rudes interrogatoires. Pendant son emprisonnement, il veillera à être solidaire envers les prisonniers algériens, notamment en leur apprenant le français, et dira énormément apprendre d'eux et de leur lutte. À sa sortie, il ne risquera plus d'actions punissables, mais son engagement de gauche continuera toute sa vie.

Son histoire est particulièrement intéressante puisqu'il ne considère pas son acte de soutien au FLN comme marquant. C'est un détail de son parcours et, au fil des années, il est devenu agacé par le fait que tant de personnes, dont beaucoup de journalistes, y voient un acte héroïque ou un récit activiste exceptionnel. Ses convictions de gauche l'ont amené à avoir un rôle important dans le POP yverdonnois, mais comment y insérer cette action unique et hors du commun ? À vrai dire elle n'est pas déclenchée par une souffrance brutale ou un événement particulier, mais elle a été guidée par une envie de rendre service doublée d'une conscientisation faible des risques qu'elle impliquait. Ainsi, l'engagement pour une cause peut parfois être le produit d'un concours de circonstances et non une préméditation de longue durée.

Cette même année, Orhant et Berthelet sont expulsés du territoire suisse vers l'Allemagne. En 1961, Orhant tente de rejoindre la France. Il est arrêté et emprisonné dès son arrivée sur le territoire. En prison, il retrouvera quelques membres du réseau militant Curiel (Charby, 2004).

Le 18 mars 1962, les accords d'Évian mettent fin à la guerre d'Algérie et, le 1^{er} juillet 1962, l'Algérie choisit l'indépendance par référendum.

LA DÉCOLONISATION ET LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Après l'indépendance, même si tout semble gagné, le combat est loin d'être terminé. Ce conflit a marqué le peuple algérien et lui a causé beaucoup de tort. La Suisse, ne possédant pas de colonies et prônant une neutralité à toute épreuve, a tenté pendant longtemps d'estomper les traces de sa participation à l'œuvre coloniale. Tous les récits évoqués dans ce travail illustrent bien la place qu'a pris la Suisse dans la colonisation, tantôt terre d'asile, terre d'expression, tantôt relais de propagande. Il est aujourd'hui indispensable, pour les générations futures et pour honorer la mémoire des Algériennes, des Françaises, des Suisses, et de tous les individus qui ont souffert dans ce conflit, de s'imprégner du devoir de mémoire. C'est ce qu'a tenté de faire, dans un but informatif, Pierre-André Thiébaud, réalisateur du film *Les coulisses suisses de la guerre d'Algérie*, avec qui nous nous sommes entretenues en décembre 2018. Pierre-André Thiébaud illustre la place de la Suisse dans le conflit algérien, plutôt méconnue de la majorité :

« C'était à une époque où tout le monde était un petit peu colonialiste entre guillemets. En Suisse on n'a pas eu de colonie donc ça donne toujours l'impression. [...] L'implication de la Suisse dans la guerre d'Algérie je l'ai découverte parce que j'avais toujours un sentiment que dans ma famille on ne m'a jamais dit, mais je sentais qu'il y avait quelque chose. Et puis les accords d'Évian [...] ils étaient en Suisse et ils allaient là-bas, c'était quand même un truc pas qu'humanitaire, enfin pas que Croix-Rouge et tout ça. Après j'ai découvert Dunant, j'ai découvert tout ça. Parce que le FLN avait planqué son trésor en Suisse. Je pense que c'était une période [...] on a accueilli. Il y a encore des petits enfants d'émigrés algériens ».

Poussé par les histoires personnelles de sa famille et ses origines, Thiébaud tente de mettre en lumière tous les statuts et tous les points de vue, pour créer un film qui montre tout, qui rappelle ce qui s'est passé et comment cela s'est passé :

« Ce qui m'intéresse ce n'est pas tellement le militantisme. Bon, il y a un petit peu de pensée politique derrière, je suis plutôt un homme de gauche, mais ce n'est pas ça [...] ce qui m'intéresse c'est de réunir les choses, dans le film sur l'Algérie il n'y a rien véritablement de nouveau, mais tout est réuni ensemble, c'est ça l'histoire que je cherche. Ça s'appelle peut-être des films de synthèse ».

Tout en étant neutre et en prenant en compte les différents acteurs du conflit, Thiébaud est lucide quant à la position ambiguë de la Suisse :

« Et ce qu'il y a de fou en Suisse c'est qu'on accueillait à la fois les déserteurs et à la fois les terroristes français pour l'Algérie française, l'Organisation armée secrète (OAS). Il y a Gazut qui est un grand reporter Suisse, lui c'est un déserteur, il y avait plein de déserteurs ici ».

D'ailleurs, André Gazut n'est pas en reste en ce qui concerne les productions sur la décolonisation et la guerre d'Algérie. Le devoir de mémoire a constitué le noyau de ses projets qui sont nés après quelques années de travail à la RTS. Son documentaire principal, *Pacification en Algérie*, réalisé pour ARTE, est composé de deux parties. La première s'intitule *Le sale boulot* et commence en 1945 alors que la France se félicite de sa libération des mains allemandes. Pendant ce temps, ironiquement, l'armée de cette même France massacre des milliers d'Algériennes et d'Algériens suite au soulèvement de Sétif. Alors que la situation en Algérie empire au fil des années pour arriver à une carte blanche laissée aux pouvoirs militaires sur place contre le FLN, André Gazut pose la question de la soumission à l'autorité. Où la responsabilité individuelle finit-elle ? Si l'on regarde le parcours de Gazut, sa réponse est claire : déserteur, c'est son choix individuel, et il n'a pas hésité longtemps avant de le prendre. Mais il prend le temps de disséquer l'état d'esprit des appelés, des gradés, des élus et même des combattants algériens, afin que la spectatrice et le spectateur se forment leur avis propre. Car une des missions militantes qu'il se donne est bien celle-là : mettre en doute les certitudes des autres et développer leur esprit critique des instances de pouvoir.

La deuxième partie du documentaire, *La politique du mensonge*, s'attaque aux élites et à leurs responsabilités quant aux horreurs morales et politiques qui ont été commises durant la « pacification » de l'Algérie. Entre arrestations, torture et exécutions, le bilan est lourd, sans parler de la propagande diffusée au peuple français à la télévision et de la censure de tout discours critique envers ces pratiques. André Gazut interroge, dénonce, puis accuse, principalement les hommes de pouvoir. Ainsi, contrairement à Pierre-André Thiébaud qui exprime peu son avis dans son documentaire, Gazut prend un parti très clair en accord avec son militantisme, comparant notamment les agissements de l'armée française à ceux du régime nazi.

CONCLUSION

À travers les archives et les différents témoignages qu'il nous a été donné de découvrir et de récolter, nous avons pu mettre en lumière les multiples facettes de la mobilisation suisse pour l'Algérie, ainsi que divers types de parcours militants et engagés. Dans le contexte sociopolitique spécifique de la Suisse, ce travail de recherche nous a permis de faire ressortir les différentes motivations des individus dans l'engagement militant face aux événements de la guerre d'Algérie. En opposition à la position officielle ambiguë de la Confédération, entre neutralité de façade et collaboration, les parcours de militantismes des individus sont pour la plupart conscients et assumés.

Les engagements politiques et solidaires, tels que nous les avons appréhendés dans ce travail, s'expriment de manières diverses, et, certaines personnes, bien qu'elles adoptent des comportements que nous pourrions qualifier de militant, ne se considèrent pas forcément elles-mêmes comme militantes.

Dans la grande majorité des cas, le militantisme prend ses racines dans la reconnaissance d'un sentiment et d'une situation d'injustice, comme nous avons pu le voir par exemple dans le discours de B. concernant son oncle E. Parfois, le militantisme naît

après un événement déclencheur particulier : pour André Gazut, il s'agit de photographies des exactions françaises en Algérie, et notamment des scènes de torture. Pour le réalisateur Thiébaud, la réflexion sur son engagement est plus neutre. Dans le cas de Jean Mayerat, son militantisme s'apparente plus à une forme d'engagement accidentel, notamment à travers l'événement qui le mènera en prison, et dont il ne semblait préalablement pas mesurer l'importance.

Au final, c'est la transformation de ces souffrances personnelles en souffrances collectives qui participe au partage de l'indignation de ces personnes face aux événements de la guerre d'Algérie, et les pousse à agir dans des situations parfois extrêmes, à travers des initiatives qui peuvent aller au-delà du raisonnable, de la norme instaurée et du contexte légal en vigueur.

BIBLIOGRAPHIE

- Amiri, Linda (2010). « Les espaces de voisinage dans les conflits de décolonisation : le cas de la Suisse pendant la guerre d'indépendance algérienne. » *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 97 - 98(1) : 50-57.
- Benzine, Abdelhamid (1989). *Lambese*, Alger : Dar El Idjtihad.
- Boudon Raymond (2004). « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? » *Revue du Mans* 2(24) : 281-309.
- Breviglieri, Marc, Claudette Lafaye et Danny Trom (2009). *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris : Economica.
- Cattacin, Sandro (2001). « Réciprocité et échange » *Revue Internationale de l'Économie Sociale* 279 : 71-82.
- Cattacin, Sandro et Frédéric Minner (2009). *L'apprentissage sociétal. De la souffrance à la transformation d'une société*, Bern : Sucht Akademie.
- Charby, Jacques (2004). *Les porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : les acteurs parlent*. Paris : La Découverte.
- Giugni, Marco et Florence Passy (1997). *Histoire des mobilisations politiques en Suisse*, Paris : L'Harmattan.
- Guienne, Véronique (2001). « Du sentiment d'injustice à la justice sociale. » *Cahiers internationaux de sociologie* 1(110) : 131-142.

Mathieu, Lilian (2007). « L'espace des mouvements sociaux. » *Politix* 77 : 131-151.

Neveu, Erik (1996). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris : La Découverte.

Passy, Florence (1998). *L'action altruiste*, Genève : Librairie Droz.

Rui, Sandrine (2010). *Les mouvements sociaux, Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, pp. 82-83.

Smith, Adam (2014 [1759]). *Théorie des sentiments moraux*, Paris : PUF.

Archives consultées

Archives de la Radio Télévision Suisse [en ligne] :

Peur en Algérie (1956),

<https://www.rts.ch/archives/radio/divers/emission-sans-nom/3294036-peur-en-algerie.html>

Retour de Tripoli (1960),

<https://www.rts.ch/archives/radio/information/miroir-du-monde/3823562-retour-de-tripoli.html>

Suisses engagés (1972),

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/temps-present/3825595-suissees-engages.html>

L’Affaire Dubois (1988),

<https://www.rts.ch/archives/tv/divers/3460155-l-affaire-dubois.html>

Le porteur de valise (1988),

<https://www.rts.ch/archives/tv/culture/histoire/3435335-le-porteur-de-valise.html>

Censure officielle (2002),

<https://www.rts.ch/archives/radio/societe/si-vous-saviez/3823439-censure-officielle.html>

Esprit de résistance (2002),

<https://www.rts.ch/archives/radio/societe/si-vous-saviez/3823410-esprit-de-resistance.html>

Filmographie

Le petit soldat, Jean-Luc Godard (1963).

La Suisse et la Guerre d’Algérie, Jacques Senger et Frank Pichard (1988).

La Pacification en Algérie, André Gazut (2002).

Les coulisses suisses de la guerre d'Algérie, Pierre-André Thiébaud (2013).

Dans la même collection

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Ági Földházi et Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Sous la direction de Stefano Losa et Mélanie Battistini. Avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais et Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler et Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sous la direction de Eric Widmer et Nicolas Favez. Avec Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan et Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret. Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Edité par Maxime Felder, Sandro Cattacin, Loïc

Pignolo, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti. Avec Guillaume Chillier, Monica Devouassoud, Lilla Hadji Guer, Sinisa Hadziabdic, Félix Luginbuhl, Angela Montano, Sonia Perego, Loïc Pignolo, Loïc Riom, Florise Vaubien et Regula Zimmermann.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21, 2015, *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°22 a, 2015, *Sind Drogen gefährlich? Gefährlichkeitsabschätzungen psychoaktiver Substanzen*. Domenig Dagmar und Sandro Cattacin.

Sociograph n°22 b, 2015, *Les drogues sont-elles dangereuses ? Estimations de la dangerosité des substances psychoactives*. Domenig Dagmar et Sandro Cattacin. Traduction de Erik Verkooyen.

Sociograph n°23, 2016, *Malleable Minds? Teasing Out the Causal Effect(s) of Union Membership on Job Attitudes and Political Outcomes*. Sinisa Hadziabdic.

Sociograph n°24, 2016, *Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité*. Eric Widmer, Sabrina Roduit et Marie-Eve Zufferey.

Sociograph n°25, 2016, *Addictions et société : voyage au pays des ombres. Actes du colloque des 50 ans du GREA*. Edité par Anne Philibert, Géraldine Morel et Sandro Cattacin.

Sociograph n°26, 2017, *Complicity and Antagonism: Anthropological Views of Geneva*. Edited by Alessandro Monsutti, Françoise Grange Omokaro, Philippe Gazagne and Sandro Cattacin. With Savannah Dodd, Juliana Ghazi, Victoria Gronwald, Sarah Hayes, Aditya Kakati, Samira Marty, Linda Peterhans, Dagna Rams, Rosie Sims and drawings by Heather Suttor.

Sociograph n°27, 2016, *Begleitung von Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital. Ambivalenzen und Pragmatismus von Schnittstellen.* Anna Weber.

Sociograph 28, 2016, *"We're from Switzerland, that's a Chocolate Island in Sweden!" Comprendre l'indie rock du point de vue de six groupes suisses.* Loïc Riom.

Sociograph 29, 2016, *Le devenir professionnel des diplômés en sciences sociales entre 2005 et 2015.* Julien Ruey, Emilie Rosenstein, Rita Gouveia et Eric Widmer.

Sociograph n°30, 2017, *Viellissement et espaces urbains.* Edité par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom. Avec Alizée Lenggenhager, Heber Gomez Malave, Martina von Arx, Michael Deml et Ndeye Ndao.

Sociograph n°31, 2017, *Voting for the Populist Radical Right in Switzerland: A Panel Data Analysis.* Dan Orsholits.

Sociograph n°32, 2017, *« C'est pas un boulot, c'est du business. » L'agir des dealers ouest-africains dans un quartier genevois.* Loïc Pignolo.

Sociograph n°33, 2017, *Le processus d'endettement dans le jeu excessif: d'une revue de la littérature à l'élaboration d'un modèle.* Anne Philibert, Géraldine Morel, Loïc Pignolo et Sandro Cattacin.

Sociograph n°34, 2017, *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales.* Edité par Claudine Burton-Jeangros. Avec Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roudit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

Sociograph n°35, 2018, *La musique sous le regard des sciences sociales.* Edité par Loïc Riom et Marc Perrenoud. Avec Pierre Bataille, Sandro Cattacin, Nuné Nikoghosyan, Irene Pellegrini, Luca Preite, Pierre Raboud et Christian Steulet.

Sociograph n°36, 2018, *La police en quête de transversalité. Chroniques de la réforme de la police genevoise de 2016*. Edité par Mathilde Bourrier et Leah Kimber. Avec Camila Andenmatten, Laurence Dufour, Marine Fontaine, Aurélie Friedli et César Humerose.

Sociograph n°37, 2018, *Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires*. Edité par Adèle Garnier, Loïc Pignolo et Geneviève Saint-Laurent. Avec Adèle Garnier, France Houle, Carla Mascia, Loïc Pignolo, Antoine Roblain, Geneviève Saint-Laurent, Djordje Sredanovic et Bob White.

Sociograph n°38, 2018, *Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève. Le point de vue des acteurs de terrain*. Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve Zufferey, Claudine Burton-Jeangros et Eric Widmer.

Sociograph n°39, 2018, *Expériences de vieillissements en collectif agricole autogé-ré. Enjeux individuels et collectifs*, Elena Rocco.

Sociograph n°40, 2018, *Proches aidants et proches aidés : ressources et contraintes associées aux dynamiques familiales confrontées à la perte d'autonomie du parent âgé*. Myriam Girardin, Olga Ganjour, Marie-Eve Zufferey et Eric Widmer.

Sociograph n°41, 2019, *Revue internationale des modèles de régulation du cannabis*. Anne Philibert et Frank Zobel.

Sociograph n°42, 2019, *Dynamiques de formalisation et d'informalisation dans l'étude des migrations*. Edité par Nathalie Blais, Marisa Fois et Antoine Roblain. Avec Hélène Awet Woldeyohannes, Julien Debonneville, Nawal Bensaïd, Nathalie Blais, Marisa Fois, Fiorenza Gamba, Adèle Garnier, France Houle, Laurent Licata, Loïc Pignolo, Annaelle Piva, Toni Ricciardi, Antoine Roblain, Josette St-Amour Blais et Anissa Tahri.

Sociograph n°43, 2019, *Sommeil des adolescents et rythmes scolaires*. Claudine Burton-Jeangros et Maxime Felder. Avec la participation de Marion Aberle, Nicolas Charpentier, Alison Do Santos, Iuna Dones, Melissa Mapatano, Auxane Pidoux et Johanna Yakoubian.

Sociograph n°44, 2020, *Famille et vulnérabilités des enfants. État des lieux et responsabilités institutionnelles à Genève*. Jean-Michel Bonvin, Eric Widmer, Liala Consoli et Regula Zimmermann.

Sociograph n°45, 2020, *Enjeux éthiques dans l'enquête en sciences sociales*. Edité par Marta Roca i Escoda, Claudine Burton-Jeangros, Pablo Diaz et Ilario Rossi. Avec Sarah Bonnard, Margaux Bressan, Baptiste Brodard, Michael Cordey, Louise Déjeans, Eline De Gaspari, Valentine Duhant, Lucile Franz, Laurent Paccaud, Aude Parfaite, Léa Sallenave et Carla Vaucher.

Sociograph n°46, 2020, *Les drogues dans tous leurs états*. Edité par Sandro Cattacin, Anne Philibert, Loïc Pignolo, Barbara Broers et Guillaume Rey. Avec Audrey Arnoult, Marie Crittin, Dagmar Domenig, Bengt Kayser, Michel Kokoreff, Alexandre Marchant, Christian Schneider et Marc-Henry Soulet.

Sociograph n°47, 2020, *Les modes de garde après séparation : conditions et conséquences sur les relations familiales*. Marie-Eve Zufferey, Myriam Girardin, Olga Ganjour et Clémentine Rossier.

Sociograph 48, 2020, *Prishtina la paradoxale ou l'innovation dans un environnement adverse*. Edité par Sandro Cattacin et Loïc Pignolo. Avec Zachariah Aebi, Priscilla Bellesia Mbuinzama, Karim Jowary, Ariane Levrat, Estelle Lligona, Matteo Marano, Alys Martin, Malaïka Nagel, Ravi Ramsahye, Sophie Ratcliff, Estelle Röthlisberger, Giordano Rumasuglia et Annabella Zamora. Postface de Rifat Haxhijaj.

Sociograph 49, 2020, *Les colonialismes suisses. Entretiens (Vol. I)*. Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois. Avec Aline Boeuf, Margot Chauderna, Alexey Chernikov, Marianna Colella, Mariam Duruz, Guillaume Fernandez, Safi Lashley, Edil Mansilla, Yawa Megbayowo, Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff.

Sociograph 50, 2020, *Les colonialismes suisses. Études (Vol. II)*. Édité par Sandro Cattacin et Marisa Fois. Avec Aline Boeuf, Margot Chauderna, Marianna Colella, Mariam Duruz, Guillaume Fernandez, Safi Lashley, Edil Mansilla, Yawa Megbayowo, Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :
www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

Dans le cadre de l'exception suisse, exemplaire en ce qui concerne ses rapports à la colonisation, le nécessaire questionnement sur son rôle trouve finalement une place dans les débats académiques et dans l'espace public. Peut-on parler d'héritage colonial dans un pays n'ayant pas possédé de colonies au sens administratif du terme? Dans quelle mesure peut-on identifier des éléments exprimant une dimension coloniale de la présence suisse ? Comment faudrait-il en discuter? Pourquoi est-ce important de solliciter des réflexions sur le rôle de la Suisse et des Suisses pendant la colonisation et sur les colonialismes suisses?

Le choix du pluriel pour le terme « colonialisme » n'est pas un hasard : les Suisses ont participé au partage de l'Afrique et à la colonisation de plusieurs manières. Ce volume s'interroge sur divers aspects de ces colonialismes.

Sandro Cattacin est professeur au Département de sociologie et directeur de l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève.

Marisa Fois est historienne de l'Afrique du Nord à l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève.

Avec les contributions des étudiant-es du Master en sociologie : Aline Boeuf, Margot Chauderna, Marianna Colella, Mariam Duruz, Guillaume Fernandez, Safi Lashley, Edil Mansilla, Yawa Megbayowo, Marilia Adriana Meyer-Fernandez Cazorla, Orlane Moynat, Ana Quijano et Kenza Wadimoff.

